



Assemblée générale

Distr. générale
3 novembre 2011
Français
Original : anglais

Soixante-sixième session
Point 134 de l'ordre du jour
Projet de budget-programme
pour l'exercice biennal 2012-2013

Prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, missions de bons offices et autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité

Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq

Rapport du Secrétaire général

Résumé

On trouvera dans le présent rapport les prévisions de dépenses de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) pendant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2012, dont le montant net total s'élève à 172 790 400 dollars (montant brut : 184 698 700 dollars).

Le rapport fait également le point sur l'avancement du projet de construction des locaux du siège intégré qu'il est prévu d'installer à Bagdad.



Table des matières

	<i>Page</i>
I. Historique et vue d'ensemble	3
II. Mandat de la Mission et résultats attendus	12
III. Ressources nécessaires	23
A. Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général	26
B. Services organiques	29
C. Section de la sécurité	46
D. Bureau du Chef de l'appui à la Mission	59
IV. Analyse des prévisions de dépenses	89
A. Militaires et personnel de police	90
B. Personnel civil	92
C. Dépenses opérationnelles	94
V. État d'avancement du projet de construction d'un complexe intégré à Bagdad	104
Annexes	
I. Organigramme de 2012	106
II. État récapitulatif de la suite donnée aux recommandations formulées par les organes de contrôle interne ou externe et par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	108

I. Historique et vue d'ensemble

1. Dans sa résolution 1483 (2003), le Conseil de sécurité a demandé au Secrétaire général de désigner un représentant spécial pour l'Iraq. Par la suite, dans sa résolution 1500 (2003), il a décidé d'établir la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI). Dans sa résolution 1546 (2004), il a affirmé que les Nations Unies devaient jouer un rôle moteur s'agissant d'aider le peuple et le Gouvernement irakiens à mettre en place les institutions d'un régime représentatif. Comme suite à cette résolution, la MANUI a apporté une aide cruciale à la tenue d'élections nationales et d'un référendum sur la Constitution irakienne. Au vu de ces réalisations, le Conseil a actualisé et élargi le mandat de la MANUI pour sa résolution 1770 (2007) et l'a prorogé par ses résolutions 1830 (2008), 1883 (2009), 1936 (2010) et 2001 (2011). Dans le cadre de son mandat élargi, la MANUI continue d'apporter au Gouvernement irakien, lorsqu'il en fait la demande, son assistance, son appui et des conseils en vue de faire avancer les processus de consolidation de la paix et d'édification de l'État et d'améliorer les résultats dans les domaines du développement, de l'aide humanitaire et de la reconstruction, en partenariat avec l'équipe de pays des Nations Unies.

Coopération avec d'autres entités

2. En 2012, la MANUI et l'équipe de pays des Nations Unies continueront de collaborer de façon coordonnée pour apporter conseils, appui et assistance au peuple et au Gouvernement irakiens, lorsqu'ils le demandent, dans les domaines de la réconciliation nationale, de la consolidation de la paix, de l'édification de l'État, de la promotion et de la protection des droits de l'homme, de la fourniture des services essentiels et du redressement économique, en vue d'atteindre une paix durable et la stabilité régionale et de créer des institutions politiques efficaces, légitimes et à l'écoute, qui puissent répondre aux aspirations du peuple.

3. L'équipe de pays et la MANUI renforceront encore leur rôle et les effets qu'elles produisent en coordonnant leur action et en menant davantage d'initiatives conjointes permettant d'apporter l'appui demandé dans le respect des priorités du Gouvernement et des institutions irakiens, y compris dans le domaine de l'état de droit, du règlement des différends territoriaux internes, du règlement des différends liés à la propriété, du renforcement des capacités dans le contexte des élections, de l'égalité hommes-femmes, de la prise en compte des droits de l'homme et du processus de contrôle constitutionnel.

4. Les quatre équipes spéciales chargées des domaines d'action prioritaires intégrés (différends relatifs aux frontières internes, recensement et enregistrement des faits d'état civil, réforme du système public de rationnement et de la sécurité sociale, gestion des ressources en eau), l'équipe de gestion intégrée des opérations et l'équipe de gestion stratégique intégrée se concertent pour coordonner la réponse donnée aux questions susmentionnées, tant sur le plan théorique que pratique. En outre, les priorités définies dans le Plan national de développement (2010-2014) du Gouvernement irakien, qui sont reprises dans le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (2011-2014), seront prises en charge par l'équipe de pays, qui se concentrera sur le développement du secteur privé, la modernisation du secteur public, l'amélioration de la prestation de services et la réforme des institutions de gouvernance, l'environnement et les déplacés internes, tout en tenant compte des différences entre les sexes.

Perspectives d'avenir de la Mission

5. Si l'Iraq a fait des progrès remarquables en matière de création d'institutions et de processus démocratiques, d'importants défis subsistent en matière de consolidation de la paix, d'édification de l'État et de redressement socioéconomique. Pour relever ces défis, la Mission devra continuer à apporter son assistance dans toutes les activités prévues, en vue de consolider les acquis et d'assurer sur le long terme la stabilité politique et le développement socioéconomique du pays.

6. En 2012, le Gouvernement iraquien continuera de faire appel à la communauté internationale pour l'aider à avancer dans un certain nombre de domaines, notamment la réconciliation nationale et le dialogue arabo-kurde, en particulier en ce qui concerne les différends territoriaux internes et le statut de la ville de Kirkouk; la normalisation des relations entre l'Iraq et le Koweït et le respect des obligations imposées à l'Iraq par le Chapitre VII de la Charte; l'institutionnalisation des processus constitutionnels, de l'état de droit ainsi que du respect et de la protection des droits de l'homme.

7. Après le retrait des forces américaines en Iraq du pays opéré, comme prévu en décembre 2011 conformément à l'Accord sur le statut des forces conclu entre les Gouvernements iraquien et américain, le Gouvernement iraquien, avec l'aide du Gouvernement régional du Kurdistan, devrait renforcer les institutions chargées de la sécurité et augmenter les moyens nécessaires pour assurer la sécurité et la stabilité nationales. Le Gouvernement iraquien devrait également renforcer ses capacités en mettant en œuvre des activités durables de consolidation de la paix et d'édification de l'État, avec le concours de la communauté internationale et de l'Organisation des Nations Unies. Lorsque la situation politique et les conditions de sécurité seront meilleures, le Gouvernement devrait s'intéresser davantage au développement socioéconomique, y compris la modernisation du secteur public, le développement du secteur privé, l'amélioration de la prestation de services et la reconstruction des infrastructures, conformément aux priorités définies dans le Plan quinquennal de développement national.

8. Le Gouvernement iraquien devrait continuer de solliciter l'aide de la communauté internationale et demander aussi l'appui soutenu de l'Organisation des Nations Unies, notamment de la mission politique spéciale et de l'équipe de pays. À long terme, les progrès attendus, conjugués à la consolidation de la gouvernance en Iraq, devraient permettre à l'ONU de modifier peu à peu la nature de sa présence dans le pays en remplaçant la mission politique spéciale par des activités normales menées par l'équipe de pays des Nations Unies.

9. Dans le courant de 2012, il est prévu que l'ONU renforce sa présence en Iraq de sorte qu'elle dispose dans les prochaines années d'une présence complète dans le pays. Les résultats de l'étude de criticité engagée en 2011 continueront d'être mis en œuvre et examinés, une réévaluation étant prévue en 2012, ce qui donnera l'occasion de hiérarchiser les programmes par ordre de priorité en fonction des attentes du Gouvernement iraquien, des besoins de la population et de l'évaluation de risques spécifiques. Cette hiérarchisation influera donc sur la structure qui sera donnée à la Mission, dont les activités seront probablement intégrées dans le programme de l'équipe de pays, et tiendra davantage compte des attributions de l'équipe de pays.

Résultats obtenus en 2011

10. En 2011, la poursuite des progrès est attendue en ce qui concerne les indicateurs prévus, notamment dans les domaines de la promotion du dialogue politique et de la réconciliation nationale, des différends territoriaux internes, des efforts faits par l'Iraq en matière de coopération régionale, de l'appui technique et consultatif concernant des questions constitutionnelles et électorales, de la protection des droits de l'homme, de l'aide aux groupes de personnes vulnérables, du renforcement des moyens du Gouvernement et des institutions du pays, de l'amélioration de la prestation de services et de l'appui aux réformes engagées par le Gouvernement iraquien. Les résultats obtenus devraient contribuer à la réalisation des objectifs que sont la promotion de la stabilité politique, la création d'institutions et de processus démocratiques et le développement socioéconomique durable du pays.

11. Selon les prévisions, les indicateurs prévus concernant la réconciliation nationale devraient être en partie atteints en 2011, mais le retard pris dans la formation définitive d'un gouvernement et dans la mise en œuvre de l'accord de partage du pouvoir conclu pendant la formation du Gouvernement en décembre 2010 pourrait compromettre les résultats d'ensemble. Une importante initiative a été lancée en vue de promouvoir le dialogue sur les relations arabo-kurdes, y compris sur les questions liées aux différends territoriaux internes; il s'agit de la création d'un mécanisme permanent de consultation dans lequel interviennent les grands blocs politiques et les représentants du Gouvernement iraquien et du Gouvernement régional du Kurdistan. Ce mécanisme doit permettre d'approfondir le dialogue tenu dans le cadre des activités de l'Équipe spéciale de haut niveau pour favoriser les relations arabo-kurdes. Lors des deux premières réunions tenues en 2011 sous les auspices de la MANUI, il a été convenu qu'il fallait poursuivre le dialogue sur les questions liées à Kirkouk et à Ninive et diversifier la participation en accueillant des représentants des autorités locales. Ce mécanisme devrait promouvoir le dialogue entre le Gouvernement iraquien et le Gouvernement régional du Kurdistan sur les questions de sécurité et la réalisation du recensement national, lequel a été reporté en décembre 2010. On espère également que le dialogue politique progressera à Ninive.

12. Les activités menées en vue d'atténuer les conflits et d'améliorer la reconnaissance des droits des minorités devraient également produire des résultats. À cet égard, la mise en œuvre de la recommandation du comité des communautés religieuses et ethniques d'Iraq, qui se réunit sous les auspices de la MANUI pour promouvoir le dialogue politique à Ninive, devrait progresser. Le Gouvernement iraquien a mis en place des activités en vue d'assurer la large participation de différents groupes ethniques dans la gouvernance aux échelons local et national. La mise en œuvre de mesures de confiance dans les territoires revendiqués par plusieurs parties a bien avancé pour ce qui est de la situation des détenus, du règlement des revendications sur la propriété, des droits relatifs aux programmes scolaires, des droits linguistiques et des droits des minorités.

13. Le début de l'année 2011 a été marqué par un nouvel élan de normalisation des relations de l'Iraq avec ses voisins, y compris le Koweït. Le fait que le Conseil de sécurité ait adopté, le 15 décembre 2010, les résolutions 1956 (2010), 1957 (2010) et 1958 (2010) relatives à la prorogation du mandat du Fonds de développement pour l'Iraq, au respect des engagements en matière de non-prolifération et de

désarmement et à la conclusion du programme Pétrole contre nourriture a relancé les activités visant la réalisation des mandats définis au Chapitre VII touchant les obligations de l'Iraq vis-à-vis de l'État du Koweït. Après la visite officielle du Premier Ministre iraquien au Koweït et celle du Premier Ministre koweïtien en Iraq, un comité ministériel conjoint rassemblant des représentants des deux pays s'est réuni pour examiner les questions qui se posent à cet égard. La MANUI a continué d'apporter des conseils et de faciliter ce processus. On prévoit de nouveaux progrès qui permettront à l'Iraq de retrouver la place qu'il occupait sur la scène internationale avant l'adoption de la résolution 661 (1990) du Conseil de sécurité.

14. En 2011, les progrès en matière de contrôle constitutionnel devraient ralentir compte tenu du retard pris dans la formation du Gouvernement et dans l'établissement des priorités par le Conseil des représentants quant aux questions législatives qui restent à trancher en application de la Constitution. Il est toutefois prévu qu'après la formation définitive du nouveau gouvernement, le Conseil des représentants s'attaque aux questions constitutionnelles en suspens, dont l'adoption de lois correspondant aux dispositions de la Constitution.

15. Vu le retard pris dans la création du gouvernement et compte tenu de sa composition actuelle, et attendu que les grandes alliances politiques n'ont pas apporté le soutien voulu, le Conseil des représentants n'a pas encore prévu d'organiser des élections ni d'examiner la loi électorale. Quant aux élections dans la région du Kurdistan, même si des appels publics ont été lancés en faveur de la tenue d'élections au conseil des gouvernorats à l'automne 2011, le Gouvernement n'a pas adopté de mesures concrètes, comme la réforme de la loi électorale ou le transfert budgétaire, tous deux nécessaires pour que la Haute Commission électorale indépendante puisse commencer les préparatifs.

16. En conséquence, un indicateur prévu, l'adoption des lois électorales requises pour la conduite d'élections et de référendums, ne devrait être atteint qu'en partie. La MANUI a réorienté ses activités sur la préparation des élections et l'appui à la Haute Commission électorale indépendante en matière de développement institutionnel aux niveaux central et des gouvernorats.

17. Plusieurs activités essentielles ont été mises en œuvre en coordination avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) au titre du programme intitulé « Développement institutionnel en faveur de la Haute Commission électorale indépendante », qui a été financé au moyen du Fonds d'affectation spéciale pour l'Iraq du Groupe des Nations Unies pour le développement. Parmi ces activités figurent la formation du personnel de la Haute Commission au développement de logiciels; une formation à la conception graphique des bulletins de vote et d'autres imprimés électoraux; des ateliers sur l'inscription sur les listes électorales et visites pédagogiques; une formation dans le domaine des achats; et une formation à l'élaboration d'outils multimédias et à la création de contenu en vue des activités de sensibilisation. Plusieurs initiatives sont en train d'être mises en œuvre, y compris l'évaluation de l'infrastructure de la Commission électorale, dans le cadre de projets menés conjointement par l'UNOPS et le PNUD en vue d'élaborer des rapports et des études de cas concernant le règlement des différends électoraux, les plaintes et la détection de la fraude.

18. S'agissant des progrès accomplis en 2011 en matière de renforcement de l'état de droit et de promotion des droits de l'homme, deux des quatre indicateurs prévus

ont été atteints. Parmi les principaux indicateurs atteints figurent la création officielle de la Haute Commission nationale indépendante des droits de l'homme et un certain nombre de programmes conjoints faisant intervenir des partenaires internationaux dans le domaine du renforcement de l'état de droit et du respect des droits de l'homme. Comme il n'y avait pas en 2010 de gouvernement officiel, la Haute Commission indépendante des droits de l'homme n'a pu être créée cette année-là, et ne l'a été qu'en 2011. Comme le gouvernement formé s'est engagé à poursuivre la mise en œuvre de la loi portant création de la Haute Commission, cette dernière a été officiellement créée et 12 commissaires ont été nommés par le Conseil des représentants avec le concours et l'assistance du Bureau des droits de l'homme de la MANUI.

19. Plusieurs grands indicateurs de succès n'ont pas été atteints en 2011, notamment l'enlèvement par le Gouvernement iraquien de son examen périodique universel devant le Conseil des droits de l'homme en publiant l'état de la mise en œuvre des recommandations et qu'il termine la réforme du Code de procédure pénale. Sachant que le Gouvernement n'a été créé qu'à la fin de 2010, la réforme du droit et la mise en œuvre des recommandations issues de l'examen périodique universel n'ont pu se faire qu'en 2011. Toutefois, un indicateur lié à l'examen périodique universel n'avait pas été prévu. Il s'agit de la formulation et de l'adoption, par le Gouvernement iraquien, d'un plan d'action national pour les droits de l'homme, qui mette en œuvre les recommandations acceptées par le Gouvernement pendant le processus d'examen périodique universel, lequel a été appuyé et facilité par le Bureau des droits de l'homme de la MANUI. En adoptant en 2011 un plan d'action national, le Gouvernement s'est engagé à réformer certaines parties du Code de procédure pénale et d'autres lois touchant l'administration de la justice pénale. En conséquence, les indicateurs de résultats pour 2012 du Bureau des droits de l'homme de la MANUI ont été reformulés en tenant compte de l'évolution de la situation.

20. Le principal indicateur prévu dans ce domaine qui n'a pas été atteint en 2011 est la réforme du Code de procédure pénale. Comme indiqué plus haut, le pays n'ayant eu un gouvernement qu'à la fin de 2010 et le nouveau gouvernement ayant adopté un plan d'action national, par lequel il s'est engagé à réformer le Code de procédure pénale et d'autres lois touchant l'administration de la justice, cet indicateur de succès ne s'appliquait plus.

21. Concernant le renforcement du processus de secours, de redressement et de reconstruction en Iraq en 2011, la plupart des indicateurs prévus ont été atteints grâce à l'appui apporté en matière de facilitation et de coordination à l'équipe de pays des Nations Unies par la MANUI et l'équipe chargée du développement et de l'assistance humanitaire. Après que le Plan national de développement a été adopté en juillet 2010 et que le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement a été établi en janvier 2011, l'appui de l'équipe chargée du développement et de l'assistance humanitaire a été essentiel pour coordonner la création des cinq groupes de travail sur les priorités du Plan-cadre qui doivent rassembler l'équipe de pays des Nations Unies et les ministères d'exécution aux fins de la planification et de la coordination des programmes en Iraq. Les programmes qui recevront en priorité un appui sont la modernisation du secteur public, le développement du secteur privé, la réforme du système public de rationnement et la gestion environnementale, car ils nécessitent tous un large appui en matière de renforcement des capacités et ont besoin du soutien de l'équipe chargée du développement et de l'assistance

humanitaire. Ont été atteints les objectifs suivants : a) l'augmentation du nombre d'initiatives de renforcement des capacités (20 au lieu de 10) à l'appui du Plan national de développement (cet objectif a été atteint car il a fallu appuyer le nouveau gouvernement en menant des activités dans le cadre du programme des 100 jours décidé par le Premier Ministre); b) l'augmentation du nombre de projets recevant l'appui du Fonds d'intervention pour les urgences humanitaires, à 25 au lieu des 20 prévus; et c) l'augmentation du nombre d'initiatives conjointes ont été définies en vue de renforcer et d'assurer la sécurité, la protection et le soutien des femmes et des filles (8 au lieu des 7 prévues).

22. Un certain nombre de réalisations n'avaient pas été prévues dans ce domaine. Compte tenu des troubles sociaux et des attaques dont font constamment l'objet les populations vulnérables et travaillant en étroite coopération avec le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés et le Bureau des droits de l'homme, l'Équipe chargée du développement et de l'assistance humanitaire a commencé à mettre au point une stratégie de protection visant à orienter les activités et les efforts de mobilisation menés par l'ONU en Iraq dans le domaine de la protection. Face aux troubles sociaux qui ont marqué le premier semestre, l'Équipe chargée du développement et de l'assistance humanitaire a commencé à établir chaque semaine des rapports concernant des questions soulevées à l'échelle locale, qu'elle diffuse au sein de la MANUI et qu'elle présente à l'équipe de pays ainsi qu'à d'éventuels interlocuteurs, et suit de près les médias sociaux en vue de « prendre le pouls » de la population et de déterminer dans quels domaines l'ONU pourrait et devrait faire office de médiateur en toute neutralité, impartialité et objectivité. Cette initiative a permis à l'ONU de définir quelle suite donner au programme des 100 jours du Gouvernement.

23. Quarante projets à effet rapide ont été mis en œuvre dans les domaines suivants : planification de la gestion des ressources en eau; promotion des initiatives de paix; sensibilisation à l'environnement; projets locaux d'approvisionnement en eau et d'assainissement; et forums des femmes et des jeunes. Le programme a débuté en avril 2011, lorsque le comité d'examen a été créé et que son mandat a été approuvé. En mai 2011, plus de 70 propositions de projets avaient été reçues et les premiers projets approuvés. La totalité des fonds devraient être engagés et les projets mis en œuvre d'ici à la fin de 2011, et d'autres fonds devraient être demandés pour 2012.

24. Sous la direction du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général chargé du développement et de l'assistance humanitaire, qui copréside le Forum des partenaires de l'Iraq, les donateurs et l'équipe de pays des Nations Unies se sont rassemblés pour élaborer le dossier préparatoire, qui a été présenté au nouveau Gouvernement en mai 2011 à l'occasion d'une conférence inaugurée par le Premier Ministre et le Représentant spécial du Secrétaire général et qui servira à orienter les décisions sur les questions de fond. La première partie du dossier préparatoire traite des grandes questions d'orientation générale : problèmes macroéconomiques; planification et établissement des priorités en matière de développement; gouvernance et réforme du secteur public; lutte contre la corruption; développement du secteur privé; protection sociale; et problèmes de coopération régionale et différends territoriaux internes. La deuxième partie s'intéresse aux questions sectorielles et intersectorielles : protection des droits de l'homme, société civile et médias; prise en compte de la problématique hommes-femmes; services sociaux de

base; gestion des ressources en eau; agriculture; environnement; énergie; transports et télécommunications; et patrimoine culturel.

25. Le principal indicateur non atteint en 2011 concerne l'augmentation du nombre de programmes exécutés conjointement avec l'équipe de pays des Nations Unies et le Gouvernement iraquien pour la prestation harmonisée et intégrée de services essentiels et la réforme des institutions de l'État. Selon les estimations, seuls trois ou quatre nouveaux programmes interinstitutions seront menés en 2011 en raison de deux grands facteurs externes. Le premier tient à ce que le nouveau gouvernement a tardé à être formé, ce qui a privé l'ONU d'interlocuteurs dans bien des domaines. Cette lacune a engendré le second facteur, à savoir la lenteur avec laquelle ont été créés les mécanismes conjoints de gouvernance rassemblant l'ONU et le Gouvernement iraquien, mécanismes nécessaires à la mise en œuvre et à la planification des programmes. Le financement des nouveaux programmes en 2011 n'a pas posé de problème grâce aux reports de crédits du Fonds d'affectation spéciale pour l'Iraq, mais celui des programmes de 2012 risque d'être plus délicat en raison de la réticence dont font preuve les donateurs en cette période de transition. Les fonds nécessaires aux programmes conjoints sont plus importants que ceux nécessaires aux projets menés par une institution unique.

Hypothèses retenues aux fins des prévisions pour 2012

26. La MANUI comptera parmi ses priorités pour 2012 des impératifs liés aux opérations et aux programmes visant à modifier encore la structure et la politique de sécurité de l'ONU, pour asseoir la neutralité et l'impartialité de son engagement et consolider les dispositifs lui permettant d'exercer ses activités avec l'appui du pays hôte en cas de besoin, sachant que la sécurité du personnel et l'exécution des programmes sont toujours fortement menacées. Étant donné que les forces américaines en Iraq cesseront de fournir à la MANUI un soutien logistique et des services de sécurité à la fin de 2011, la Mission doit continuer de se doter de capacités propres pour appuyer ses pôles opérationnels, sa chaîne d'approvisionnement et l'équipe d'intervention d'urgence. Pour assurer la transition et se passer de l'appui des forces américaines en Iraq, la MANUI devra également créer et mettre progressivement en place des dispositifs appropriés concernant le soutien direct du pays hôte en matière de sécurité. Cette situation engendrera d'importants risques contre lesquels il faudra prendre des mesures d'atténuation. Pour ce faire, il conviendra non seulement de déployer de nouveaux éléments de l'Unité de gardes des Nations Unies, mais aussi de réorganiser et de rationaliser les dépenses de sécurité de l'Unité de gardes des Nations Unies et de l'Équipe de protection rapprochée déjà en place.

27. On continuera de donner la priorité aux activités essentielles de soutien aux processus de consolidation de la paix et d'édification de l'État, en particulier à la fourniture d'une assistance au Gouvernement iraquien en matière de règlement des conflits et de réconciliation nationale, d'élections, de règlement des difficultés socioéconomiques et des problèmes de développement, au renforcement des relations régionales de l'Iraq et d'intégration dans les grandes initiatives régionales, ainsi que de la promotion et la protection des droits de l'homme. Ces domaines devraient poser des difficultés tout au long de l'année 2012 et il est permis de penser que le Gouvernement iraquien continuera de nécessiter et de solliciter l'aide et les conseils de la MANUI et de l'équipe de pays des Nations Unies.

28. Sous les auspices de la MANUI, les intervenants irakiens devraient continuer à dialoguer, notamment dans le cadre des négociations arabo-kurdes, en vue de régler les questions politiques en suspens concernant les différends frontaliers internes. On prévoit que la MANUI continuera en 2012 d'apporter un appui actif, une assistance et des conseils à ce sujet, lorsque le Gouvernement irakien en fera la demande. La MANUI appuiera également les efforts déployés par le Gouvernement et les grands blocs politiques en vue de la réconciliation nationale, en renforçant le mécanisme de dialogue.

29. Une fois que les questions liées à la formation du gouvernement auront été résolues en 2011, on peut penser que le Gouvernement irakien et le Conseil des représentants s'occuperont progressivement de régler les questions d'ordre constitutionnel et juridique pour pouvoir créer véritablement des institutions et des procédures démocratiques. En 2012, on peut s'attendre à ce que la MANUI apporte un appui technique et des conseils spécialisés, en particulier dans le cadre du contrôle constitutionnel et de l'élaboration de lois exigées par la Constitution, à la demande du Conseil des représentants. La MANUI pourrait également être appelée à apporter une assistance et des conseils techniques au nouveau Comité de commissaires électoraux (qui sera nommé au plus tard en avril 2012) et dans le cadre de la préparation des futures élections (compte tenu de l'objectif général de suppression progressive de l'assistance électorale des Nations Unies).

30. L'ONU devrait être prête à offrir son appui et ses bons offices, si le Gouvernement irakien en fait la demande, aux fins de la normalisation des relations de l'Iraq avec la communauté internationale et dans la région. La MANUI continuera en particulier à donner des conseils au Gouvernement irakien pour améliorer ses rapports avec les pays voisins, en l'aidant notamment à remplir les obligations que lui impose le Chapitre VII à l'égard du Koweït.

31. Il faut d'autant plus répartir efficacement le travail avec l'Équipe chargée du développement et de l'assistance humanitaire que l'équipe de pays des Nations Unies est de plus en plus présente. Pour exécuter le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement à l'appui de la mise en œuvre du Plan national de développement et assurer la mission humanitaire en l'absence du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, il faut appuyer la coordination à l'échelle du pays en la confiant à l'Équipe chargée du développement et de l'assistance humanitaire, pour faciliter les activités de l'équipe de pays et suivre les besoins humanitaires du pays. Ainsi, il importe d'assurer l'accès aux 18 gouvernorats d'Iraq en fournissant l'appui nécessaire en matière de transport, d'hébergement et de sécurité.

Mesures d'efficacité, pratiques optimales et redéfinition des priorités en matière de dépenses

32. On a demandé aux dirigeants de la MANUI de passer en revue les structures, les fonctions et les procédures de leurs services en vue de réorganiser les ressources disponibles et d'établir de nouvelles priorités en matière de dépenses, et de définir d'autres activités susceptibles d'engendrer des gains d'efficacité tout en respectant les obligations liées au mandat de la Mission. En conséquence, dans le domaine de l'assistance électorale, la MANUI cessera d'apporter un appui opérationnel et des services de renforcement des capacités pour fournir davantage de conseils stratégiques et politiques ainsi que des avis techniques ciblés. Elle se coordonnera

pour ce faire avec l'équipe de pays des Nations Unies, ce qui permettra de réorganiser les activités et les dépenses liées à l'appui électoral pour la Mission et l'équipe de pays, dans le respect de l'objectif à long terme qu'est la suppression progressive de l'aide électorale directe apportée par l'ONU.

33. L'Équipe chargée de l'appui à la Mission est en train d'établir des contrats de services complets pour les camps, qui fusionneraient tous les contrats d'appui nécessaires pour les différents sites en Iraq en un unique contrat octroyé à un seul prestataire. Cette fusion permettrait de dégager des gains de productivité grâce aux économies d'échelle, à la réduction du temps consacré aux procédures d'achat, à la simplification de la gestion des contrats et au fait que tous les sites concernés en Iraq bénéficieraient de services normalisés. La MANUI espère profiter d'autres synergies qui pourraient être dégagées par la mise en commun de certaines activités administratives au Koweït avec la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA). Le Comité d'examen, composé d'experts du Département de l'appui aux missions qui se sont rendus à la Mission en avril 2011, a établi en mai 2011 un rapport d'examen des activités du bureau d'appui de la MANUA et de la MANUI au Koweït qui définissait des domaines dans lesquels les deux missions pourraient tirer avantage de la mise en commun de certains services fournis par le bureau au Koweït. La MANUI compte également tirer parti des Services aériens d'aide humanitaire des Nations Unies lancés à la mi-juin 2011, ce qui a engendré l'annulation de la procédure d'achat d'un second avion prévu au budget de 2011. Sous réserve que les conditions de sécurité ne se dégradent pas et que l'ONU procède à un strict contrôle de sécurité, la MANUI pourrait envisager d'utiliser des vols commerciaux.

Mécanismes importants de coordination

34. Étant une mission intégrée, la MANUI travaille en étroite coopération avec l'équipe de pays pour définir des mécanismes de coordination utiles que pourrait exploiter le système des Nations Unies en Iraq. L'équipe de gestion stratégique intégrée, l'équipe de gestion intégrée des opérations, les quatre équipes spéciales chargées des domaines d'action prioritaires intégrés et le groupe de communication stratégique veillent à ce que la Mission et l'équipe de pays communiquent et collaborent concernant des questions d'intérêt commun. Ces mécanismes devraient permettre à la Mission d'exécuter son mandat à moindre coût en créant des modalités de partage des coûts et en s'intéressant aux quatre priorités de fond communes et aux initiatives opérationnelles qui utilisent les mêmes ressources en vue de la réalisation des objectifs communs de consolidation de la paix et d'édification de l'État en Iraq. La Mission et l'équipe de pays continueront également de se concerter étroitement avec le Forum des partenaires de l'Iraq, qui comprend des donateurs et qui est coprésidé par la MANUI et la Banque mondiale. Enfin, faisant suite au Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, la Mission et l'équipe de pays œuvrent ensemble à la prise en compte des sensibilités politiques dans l'établissement des programmes.

Ressources extrabudgétaires

35. La Mission dispose d'un Fonds d'affectation spéciale financé par le Gouvernement iraquien pour la construction du nouveau siège de la Mission intégrée, que le Gouvernement a alimenté à hauteur de 50 millions de dollars. Le statut du Fonds est en train d'être révisé de sorte que les fonds puissent être utilisés

pour transformer les anciens locaux de l'Agence américaine pour le développement international (USAID) et les locaux adjacents du Cabinet de l'Émir en un Bureau unique des Nations Unies en Iraq. En outre, les programmes de la MANUI relatifs aux élections et aux droits de l'homme sont en grande part financés par le Fonds d'affectation spéciale pour l'Iraq du Groupe des Nations Unies pour le développement. La MANUI participe à plusieurs programmes du Fonds dans le domaine des élections, de l'appui constitutionnel et politique et des droits de l'homme. Le Fonds affecte au total à ces programmes 307 751 026 dollars, dont 254 millions sont alloués aux seules élections.

II. Mandat de la Mission et résultats attendus

36. Les objectifs, réalisations escomptées et indicateurs de succès pour 2011 sont présentés ci-après.

Objectif : Assurer la stabilité politique, la sécurité et la prospérité en Iraq

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

a) Progrès vers la réconciliation nationale en Iraq

a) i) Nombre de réunions de haut niveau tenues par les parties prenantes irakiennes avec le soutien et sous le parrainage de la MANUI pour promouvoir le dialogue et la réconciliation sur le plan national, en ce qui concerne notamment les frontières internes contestées

Mesure des résultats

Réunions de haut niveau entre autorités irakiennes

2010 : 10

2011 (estimation) : 52

2012 (objectif) : 25

ii) Nombre d'initiatives concernant les mesures de confiance au niveau local ou national appuyées par la MANUI qui sont acceptées par le Gouvernement irakien et les autorités du gouvernement régional du Kurdistan au sujet des frontières internes contestées

Mesure des résultats

Mesures de confiance

2010 : 4

2011 (estimation) : 40

2012 (objectif) : 20

iii) Nombre d'initiatives visant à réduire les conflits intra-iraquiens et à améliorer la reconnaissance des droits des minorités, le partage du pouvoir au Ninewa et l'application des recommandations adoptées par le Comité des communautés ethniques et religieuses au Ninewa auxquelles les autorités irakiennes (fédérales, régionales et locales) ainsi que d'importantes personnalités politiques, locales, ethniques, civiles et religieuses ont eu part, et que la MANUI a soutenues et parrainées

Mesure des résultats

2010 : 8

2011 (estimation) : 7

2012 (objectif) : 12

Produits

- Facilitation du dialogue politique grâce aux bons offices du Représentant spécial du Secrétaire général et par des réunions bilatérales et multilatérales avec les parties prenantes et les intéressés
- 25 réunions, facilitées par la MANUI, de hauts fonctionnaires, de dirigeants des partis politiques et de responsables locaux pour promouvoir le dialogue national et la réconciliation entre Arabes et Kurdes de façon à régler la question des frontières internes contestées et les questions connexes comme la tenue d'un recensement. Cela englobe les efforts de la MANUI, dans le cadre du maintien du Mécanisme consultatif permanent (ex-Équipe spéciale de haut niveau), visant à résoudre les questions pendantes à Kirkouk, au Ninewa, et dans les autres cas de frontières internes contestées, et l'extension du Mécanisme à une gamme plus vaste d'acteurs et de questions
- Interaction constante et régulière avec les acteurs politiques aux niveaux national et infranational pour la mise sur pied et au point de processus politiques de dialogue afin de faire progresser la mise en œuvre des mesures de confiance destinées à améliorer les relations entre Kurdes et Arabes dans les zones contestées
- Maintien et resserrement des contacts politiques par l'implication des représentants locaux dans le mécanisme de dialogue afin de renforcer et de soutenir l'engagement avec les interlocuteurs infranationaux dans quatre gouvernorats, y compris le contrôle de leur mise en œuvre de divers accords liés au Mécanisme consultatif permanent et visant à réaliser la réconciliation entre les parties au Ninewa, à Kirkouk, au Diyala et ailleurs
- Par des réunions hebdomadaires et des visites de terrain, interaction régulière avec le Gouvernement irakien et les autorités du gouvernement régional du Kurdistan pour l'application de l'accord de partage du pouvoir au Ninewa et la reconnaissance des droits des communautés ethniques et religieuses irakiennes minoritaires
- Production de rapports techniques et de documents de synthèse sur la restitution des biens, le partage du pouvoir et les questions de sécurité, et fourniture d'un appui technique pour aider les autorités irakiennes à parvenir à des accords sur les questions de réconciliation nationale, et notamment sur celle des frontières internes contestées

- 3 ateliers sur la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité, intéressant 50 personnes venues de la société civile, des ministères techniques (Ministère des affaires de la femme, directions de l'égalité des sexes) pour les aider à intégrer les dispositions de la résolution dans la législation sur la participation des femmes à la politique, aux décisions et au processus de paix

Réalisations escomptées	Indicateurs de succès
b) Renforcement du dialogue régional et normalisation des relations de l'Iraq avec les pays voisins	b) Nombre accru des mesures de confiance soutenues et parrainées par la MANUI et acceptées par le Gouvernement iraquien pour encourager le resserrement des relations de l'Iraq avec les pays voisins <i>Mesure des résultats</i> Mesures de confiance, projets conjoints et autres initiatives 2010 : 3 2011 (estimation) : 20 2012 (objectif) : 12

Produits

- 20 réunions avec de hauts fonctionnaires irakiens (membres du Cabinet du Premier Ministre, du Ministère des affaires étrangères, du Conseil des représentants, etc.), des représentants des partis politiques et du corps diplomatique à Bagdad pour aider l'Iraq à s'acquitter du reste de ses obligations au titre du Chapitre VII de la Charte
- 4 visites de haut niveau dans les pays voisins par le Représentant spécial du Secrétaire général et le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général pour aider les initiatives bilatérales et régionales prescrites par le Conseil de sécurité
- Mise au point et en œuvre de mesures de confiance en coordination avec les autres entités compétentes des Nations Unies (comme le Bureau pour les services d'appui aux projets, le Bureau des affaires juridiques et le Département des affaires politiques) afin d'améliorer les relations entre le Gouvernement iraquien et les pays voisins, notamment s'agissant des efforts constants pour normaliser les relations avec le Koweït
- Mémoires et monographies contenant des conseils techniques et juridiques à l'intention des autorités irakiennes sur les questions de l'acquiescement par l'Iraq de ses obligations au titre du Chapitre VII de la Charte encore insatisfaites
- Réunions régulières avec les membres du Conseil des représentants et les autorités irakiennes pour encourager la législation et l'action gouvernementale sur les questions des engagements ou obligations de désarmement à tenir, la ratification des traités et la gestion et la supervision du Fonds de développement pour l'Iraq
- Réunions régulières avec les membres du Conseil des représentants, les autorités irakiennes et les représentants du corps diplomatique pour solliciter leurs avis, échanger des idées et comprendre leurs soucis quant aux relations de l'Iraq avec les pays voisins et aux événements géopolitiques régionaux

- Par le biais du Bureau de liaison de la MANUI à Téhéran, 4 nouveaux projets et initiatives conjoints concernant le trafic des drogues, la désertification, les tempêtes de poussière et les débats sur les eaux transfrontalières en coopération avec les organismes des Nations Unies et les Gouvernements iraquien et iranien

Réalisations escomptées	Indicateurs de succès
c) Progrès dans l'application et la promotion de la Constitution	c) i) Nombre de lois adoptées par le Parlement iraquien pour appliquer les dispositions essentielles de la Constitution <i>Mesure des résultats</i> 2010 : 2 2011 (estimation) : 4 2012 (objectif) : 6 ii) Nombre d'institutions gouvernementales ou indépendantes établies conformément aux dispositions de la Constitution <i>Mesure des résultats</i> 2010 : 2 2011 (estimation) : 2 2012 (objectif) : 2

Produits

- Réunions mensuelles avec les autorités irakiennes et les membres du Conseil des représentants à propos de l'appui technique à l'examen et à la promulgation de lois ainsi qu'à l'établissement d'institutions gouvernementales essentielles
- 1 table ronde sur la structure et les pouvoirs envisagés pour le Conseil fédéral et sur l'élaboration de la législation d'habilitation
- 2 réunions/conférences avec des interlocuteurs gouvernementaux importants pour suggérer la révision de la Constitution
- 12 réunions et comptes rendus analytiques préparatoires à l'appui des ateliers organisés par le Conseil des représentants sur l'élaboration de lois et d'amendements constitutionnels
- 4 programmes d'information et ateliers trimestriels à l'intention de 100 membres de la société civile, de formations politiques et de groupes d'intérêts spéciaux afin de promouvoir l'adhésion à la Constitution
- 5 documents à l'intention des responsables des gouvernorats, contenant des avis techniques et juridiques pour l'établissement de nouvelles structures régionales et d'institutions indépendantes prévues par la Constitution
- Appui à l'établissement de 2 institutions prévues par la Constitution (Conseil national des droits de l'homme et Conseil fédéral) grâce à une assistance technique pour l'élaboration des lois nécessaires

Réalisations escomptées	Indicateurs de succès
d) Progrès visant à renforcer la Haute Commission électorale indépendante pour lui permettre d'organiser de véritables consultations électorales	d) i) Adoption des lois électorales nécessaires pour la conduite d'élections et de référendums <i>Mesure des résultats</i> 2010 : néant 2011 (estimation) : 2 2012 (objectif) : 2 ii) La Haute Commission électorale indépendante sera mieux à même de planifier et de tenir des élections authentiques. <i>Mesure des résultats</i> 2010 : bonne exécution du plan opérationnel de la Haute Commission pour les élections législatives nationales; la Haute Commission aura dirigé la planification initiale des élections aux conseils des gouvernorats du Kurdistan. 2011 (estimation) : bonne exécution des plans opérationnels de la Haute Commission pour 3 consultations électorales importantes 2012 (objectif) : bonne exécution des plans opérationnels de la Haute Commission pour 2 consultations électorales iii) Nombre des agents de la Haute Commission aptes à organiser dans tous les gouvernorats des consultations électorales conformément aux normes internationales <i>Mesure des résultats</i> 2010 : 325 000 2011 (estimation) : 310 000 (en cas de consultations électorales; sinon, 350) 2012 (objectif) : 310 000 sondeurs/scrutateurs de la Haute Commission formés à tous les niveaux du processus de formation en cascade iv) Tenue plus exacte des listes électorales afin que tous les électeurs irakiens puissent exercer leur droit de vote

Mesure des résultats

2010 : plus grande exactitude du registre des électeurs constatée lors de l'élection du Conseil des représentants en mars 2010 : moins de plaintes qu'aux élections antérieures concernant les listes électorales

2011 (estimation) : plus grande exactitude des listes électorales aux niveaux du district et du sous-district : baisse du nombre des plaintes concernant leur exactitude et du nombre d'inexactitudes signalées par les organisations d'observateurs

2012 (objectif) : plus grande exactitude des listes électorales aux niveaux du district et du sous-district : baisse du nombre des plaintes concernant leur exactitude et du nombre d'inexactitudes signalées par les organisations d'observateurs

iv) Nouveau Conseil des commissaires nommé et installé

Mesure des résultats

2010 : sans objet

2011 (estimation) : sans objet

2012 (objectif) : mise en place du nouveau Conseil des commissaires, initiation des nouveaux arrivants et entente sur les processus décisionnels internes

Produits

- Renforcement du cadre juridique des élections par la fourniture de conseils et d'indication à la Haute Commission électorale indépendante et à la Commission juridique du Conseil des représentants sur la législation électorale
- Renforcement des processus de transition de la gestion institutionnelle par la fourniture d'un ensemble de formations initiales et d'indications au nouveau Conseil des commissaires lors de la nomination
- Mise en place de structures efficaces de gestion institutionnelle au Conseil des commissaires et dans l'administration électorale de la Haute Commission par la fourniture constante de conseils électoraux d'ordre général et technique après la nomination du nouveau Conseil et avec le concours de l'équipe de pays des Nations Unies
- Amélioration des connaissances du personnel de la Haute Commission sur les opérations électorales par des indications constante sur les questions connexes, dont la logistique, l'inscription des électeurs, les procédures de plainte, la formation et les relations avec les médias

- Avec le concours de l'équipe de pays des Nations Unies, les formateurs du bureau national de la Commission seront aptes à faciliter la formation de 360 agents de la Commission électorale dans tous les gouvernorats
- Amélioration de la mise en œuvre des recommandations émanant des bilans effectués avec la Haute Commission au lendemain des consultations électorales
- Participation plus forte des organisations de la société civile, des entités politiques et des médias aux processus électoraux grâce à 6 réunions/conférences sur les consultations électorales ou les pratiques électorales optimales
- Popularisation des questions électorales grâce à une aide constante à l'élaboration et à la diffusion de documentation pédagogique en la matière, de concert avec la Haute Commission et les parties prenantes extérieures et avec le concours de l'équipe de pays des Nations Unies
- Dialogue régulier avec le corps diplomatique et les partenaires électoraux internationaux pour coordonner l'aide des donateurs internationaux et l'appui technique à la Commission par 12 consultations mensuelles

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

e) Progrès vers le renforcement de l'état de droit et du respect des droits de l'homme

e) i) Des mécanismes nationaux pour la protection et le respect des droits de l'homme seront mis en place conformément aux obligations internationales de l'Iraq.

Mesure des résultats

Une haute commission des droits de l'homme indépendante est créée par le Conseil des représentants et fonctionne conformément à la Constitution iraquienne et aux Principes de Paris (résolution 48/134).

2010 : nomination d'un comité d'experts chargés de la sélection, nomination et formation des commissaires et mise en place à Bagdad et dans cinq gouvernorats de la Haute Commission des droits de l'homme indépendante

2011 (estimation) : reconstitution du Comité d'experts chargés de la sélection et nomination de 11 commissaires, menant à la création officielle de la Haute Commission des droits de l'homme indépendante

2012 (objectif) : formation des commissaires de la Haute Commission des droits de l'homme indépendante qui fonctionnera conformément aux lois irakiennes et aux normes internationales

ii) Le Gouvernement se penche sur les lacunes dans la mise en œuvre des normes des droits de l'homme décelées par l'examen périodique universel du Conseil des droits de l'homme.

Mesure des résultats

En consultation avec la société civile, le Gouvernement élabore et adopte un plan national d'action pour les droits de l'homme visant à donner suite aux recommandations acceptées par l'Iraq lors de l'examen périodique universel, avec suivi, contrôle et rapports d'exécution.

2010 : achèvement de l'examen officiel de l'Iraq par l'examen périodique universel au Conseil des droits de l'homme

2011 (estimation) : le Plan national d'action pour les droits de l'homme mettant en œuvre les recommandations de l'examen périodique universel acceptées par le Gouvernement, est élaboré, débattu avec la société civile, adopté et promulgué.

2012 (objectif) : le Gouvernement continue d'exécuter le Plan national d'action pour les droits de l'homme, et le contrôle, l'établissement de rapports et la mobilisation sur l'état de la mise en œuvre sont régulièrement effectués.

iii) Le Gouvernement et la société civile ont les moyens techniques de contrôler diverses questions des droits de l'homme et d'en rendre compte.

Mesure des résultats

Accroissement du nombre des programmes conjoints du Bureau des droits de l'homme, des parties prenantes internationales, du Gouvernement iraquien et de la société civile visant à renforcer les capacités, à contrôler, à établir des rapports et à mobiliser sur diverses questions des droits de l'homme.

2010 : 7

2011 (estimation) : 10

2012 (objectif) : 12

iv) Renforcement de l'état de droit

Mesure des résultats

Le contrôle des lieux de détention et des procès est entrepris et un comité ministériel de haut niveau est créé pour surveiller le traitement des détenus.

2010 : visite et contrôle de 10 prisons

2011 (estimation) : 12 visites de prisons et création d'un comité ministériel de haut niveau chargé de surveiller le traitement des détenus

2012 (objectif) : 12 visites de prisons; conseils ou aides techniques au comité ministériel de haut niveau

Produits

- 5 programmes de formation pour renforcer les capacités de 11 commissaires de la Haute Commission des droits de l'homme indépendante
- 2 formations destinées à 40 représentants du Gouvernement et portant sur la mise en œuvre des recommandations du Conseil des droits de l'homme consécutives à l'examen périodique universel et adoptée dans le Plan national d'action pour les droits de l'homme
- 2 rapports semestriels publiés sur la situation générale des droits de l'homme en Iraq, y compris la mise en œuvre du Plan national d'action, et 2 rapports sur des questions thématiques précises concernant les droits de l'homme (droits des femmes, droits des minorités, etc.)
- 12 formations à l'intention de 5 organisations non gouvernementales de la société civile et de partenaires gouvernementaux sur le contrôle, l'analyse et l'établissement de rapports destinés à la publication concernant les questions des droits de l'homme
- 12 visites d'évaluation de prisons et de lieux de détention
- 6 réunions de haut niveau avec le Ministère de la justice, le Ministère des droits de l'homme, le Ministère de la défense et le Ministère du travail et des affaires sociales concernant l'état de droit, le traitement des détenus et les garanties d'une procédure régulière

Réalisations escomptées**Indicateurs de succès**

f) Progrès vers le renforcement du développement socioéconomique et de l'assistance humanitaire

f) i) Facilitation de la programmation conjointe avec l'équipe de pays des Nations Unies et le Gouvernement pour la prestation harmonisée et intégrée des services essentiels et la réforme des institutions d'État connexes, avec un accent particulier sur l'environnement, le secteur privé, le secteur public et le système public de distribution, dans le contexte du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et des équipes spéciales sur les priorités groupées

Mesure des résultats

Nombre de programmes conjoints mis au point

2010 : 30

2011 (estimation) : 5

2012 (objectif) : 7

ii) Amélioration des mécanismes d'échange de l'information entre parties prenantes internes et parties prenantes externes afin de promouvoir la planification concrète et la mobilisation aux niveaux stratégique et opérationnel concernant le développement et les questions humanitaires

Mesure des résultats

Nombre de forums pour l'échange des connaissances appuyés par les services du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général chargé du développement et de l'assistance humanitaire

2010 : 6

2011 (estimation) : 7

2012 (objectif) : 7

Mesure des résultats

Nombre de produits d'information diffusés

2010 : 150

2011 (estimation) : 150

2012 (objectif) : 175

iii) Poursuite de la mise des collectivités à même de recenser et de réaliser des petits projets visant les besoins humanitaires et sociaux par le biais du fonds d'intervention pour les urgences humanitaires et du fonds des projets à effet rapide

Mesure des résultats

Nombre de collectivités bénéficiant de projets approuvés

2010 : 63

2011 (estimation) : 20 (fonds d'intervention pour les urgences humanitaires);
40 (projets à effet rapide)

2012 (objectif) : 40 (projets à effet rapide)

iv) Partenariat solidaire avec le Gouvernement et la société civile pour aider et conforter les populations vulnérables et notamment les déplacés, les réfugiés, les rapatriés, les femmes, les filles, les jeunes et les minorités, afin d'assurer leur sécurité, leur protection, leur inclusion et leur aptitude à participer aux activités économiques et politiques

Mesure des résultats

Nombre d'initiatives

2010 : 15

2011 (estimation) : 7

2012 (objectif) : 9

Produits

- Par le concours apporté aux groupes de travail sur les priorités du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, à l'équipe de pays humanitaire, aux équipes spéciales sur les priorités groupées, au Forum des partenaires de l'Iraq, etc., et aux mécanismes locaux de coordination de l'équipe de pays des Nations Unies et des organisations non gouvernementales, les services du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général chargé du développement et de l'assistance humanitaire facilitent et coordonnent la programmation concrète des Nations Unies pour le développement et l'action humanitaire à tous les niveaux (national et local) afin d'offrir une réponse cohérente et dynamique de l'Organisation aux priorités et besoins de l'Iraq exprimés dans le Plan national de développement et consacrés dans le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement.
 - 40 projets à effet rapide sont programmés par des institutions nationales et des entités de la société civile pour appuyer les indicateurs de succès f) iii) et f) iv) dans tout le pays.
 - 6 réunions du Forum des partenaires de l'Iraq sont organisées pour promouvoir la coordination des interventions humanitaires et celles de développement et de coordination de la paix.
 - Des produits annuels et semestriels d'information factuelle, destinés à guider la programmation – cartes, fiches d'information et profils aux niveaux du pays et des gouvernorats – sont établis et diffusés auprès des autorités irakiennes, des institutions nationales, des donateurs, de l'Organisation des Nations Unies et des parties prenantes internationales.
 - La participation de l'équipe de pays des Nations Unies à 10 réunions du Groupe de communications stratégiques (organisées par le Bureau de l'information) – comprenant la Mission, l'équipe de pays et les représentants des organismes donateurs – facilite la mise au point de produits, de campagnes ou de messages communs de mobilisation et d'information.
 - 6 sessions d'échange d'informations et campagnes de mobilisations sont tenues avec le Gouvernement, la société civile et les organismes des Nations Unies pour faire prendre conscience des questions concernant les populations vulnérables, notamment les déplacés, les réfugiés, les rapatriés, les femmes, les filles, les jeunes et les minorités, afin de promouvoir leur sécurité, leur protection, leur inclusion et leur aptitude à participer aux activités économiques et politiques.
-

Facteurs externes

37. On escompte que la Mission atteindra ses objectifs si : a) la sécurité reste suffisamment stable et les systèmes de sécurité et de logistique des Nations Unies ont assez de ressources pour permettre la mobilité et les opérations des entités des Nations Unies dans tout le pays; b) les parties et interlocuteurs principaux restent fidèles au processus de paix et de réconciliation nationale; c) des accords et décisions politiques au Conseil des représentants permet la tenue de consultations électorales et la création d'un nouveau Conseil des commissaires de la Haute Commission électorale indépendante; d) les interlocuteurs irakiens restent attachés au renforcement de la démocratie, de l'état de droit et de la protection des droits de l'homme en Iraq; e) aucune catastrophe naturelle ni détérioration de la sécurité n'a lieu qui gênerait le retour volontaire et la réintégration méthodique des réfugiés et des déplacés dans leur lieu d'origine et qui nuirait à la capacité opérationnelle de la Mission; f) les donateurs et le Gouvernement fournissent suffisamment de ressources à l'Organisation des Nations Unies en Iraq pour soutenir les initiatives programmatiques projetées et les activités de développement et les actions humanitaires qu'aident les services du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général chargé du développement et de l'assistance humanitaire; et g) les relations de travail entre les pouvoirs et les niveaux de l'État, y compris ses entités infranationales et régionales, sont maintenues.

III. Ressources nécessaires

38. Comme l'indiquent les tableaux 1 et 4, le montant net des dépenses de la MANUI pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2012 est estimé à 172 790 400 dollars (montrant brut : 184 698 700 dollars). Les tableaux 2 et 3 donnent le détail des effectifs nécessaires. On trouvera plus loin une comparaison entre le montant total des prévisions de dépenses pour 2012 et le montant approuvé pour 2011 par l'Assemblée générale dans sa résolution 65/259.

Tableau 1

Ressources nécessaires (montants nets)

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	1 ^{er} janvier 2010-31 décembre 2011			Prévisions de dépenses pour 2012		Analyse de la variation 2011-2012	
	Crédits ouverts	Montant estimatif des dépenses	Écart : économie (dépassement)	Total	Dépenses non renouvelables	Crédit approuvé 2011	Variation
	(1)	(2)	(3) = (1) – (2)	(4)	(5)	(6)	(7) = (4) – (6)
Militaires et personnel de police	25 883,0	25 750,6	132,4	23 312,9	–	14 433,5	8 879,4
Personnel civil	138 280,8	153 195,7	(14 914,9)	67 427,1	–	72 251,9	(4 824,8)
Dépenses opérationnelles	189 430,4	168 045,3	21 385,1	82 050,1	–	113 381,9	(31 331,8)
Total	353 594,2	346 991,6	6 602,6	172 790,1	–	200 067,3	(27 277,2)

Tableau 2
Effectifs nécessaires

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Total partiel	Agents des services généraux et des catégories apparentées		Total (personnel international)	Personnel recruté sur le plan national		Total
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2		Service mobile/Service de sécurité	Services généraux		Adminis-trateurs	Agents locaux	
Effectifs approuvés pour 2011	1	2	2	8	24	75	84	23	219	290	–	509	124	501	1 134
Effectifs proposés pour 2012 (1 ^{er} janvier 2012)	1	2	2	8	21	67	73	19	193	266	–	459	99	532	1 090
Variation	–	–	–	–	(3)	(8)	(11)	(4)	(26)	(24)	–	(50)	(25)	31	(44)
Effectifs proposés pour 2012 (1 ^{er} juillet 2012)	1	2	2	8	21	67	73	19	193	264	–	457	98	484	1 039
Variation (cumulée)	–	–	–	–	(3)	(8)	(11)	(4)	(26)	(26)	–	(52)	(26)	(17)	(95)

39. Les effectifs proposés pour la MANUI pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2012 sont de 1 090 membres du personnel civil, dont 459 fonctionnaires internationaux (193 administrateurs et 266 agents du Service mobile) et 631 fonctionnaires recrutés sur le plan national (99 administrateurs et 532 agents locaux) et, pour la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2012, de 1 039 membres du personnel civil, dont 457 fonctionnaires internationaux (193 administrateurs et 264 agents du Service mobile) et 582 fonctionnaires recrutés sur le plan national (98 administrateurs et 484 agents locaux), 16 officiers de liaison militaires et 450 militaires affectés aux unités de garde.

40. Le tableau 3 ci-dessous donne le détail des effectifs.

Tableau 3
Effectifs nécessaires par lieu d'affectation

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Total partiel	Agents des services généraux et des catégories apparentées		Total (personnel international)	Personnel recruté sur le plan national		Total
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2		Service mobile/Service de sécurité	Services généraux		Adminis-trateurs	Agents locaux	
Postes approuvés pour 2011															
Bagdad ^d	1	2	2	7	17	40	37	15	121	173	–	294	56	190	540
Bassorah	–	–	–	–	1	3	6	1	11	6	–	17	12	21	50
Arbil	–	–	–	–	1	6	9	1	17	31	–	48	19	73	140

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur									Agents des services généraux et des catégories apparentées		Personnel recruté sur le plan national			
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/Service de sécurité	Services généraux	Total (personnel international)	Adminis-trateurs	Agents locaux	Total
Kirkouk	–	–	–	–	1	3	6	1	11	6	–	17	9	17	43
Koweït	–	–	–	–	1	13	14	2	30	57	–	87	3	122	212
Téhéran	–	–	–	1	–	1	–	–	2	–	–	2	1	1	4
Amman	–	–	–	–	3	8	8	1	20	17	–	37	16	71	124
Ramadi	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	2	1	3
Nadjaf	–	–	–	–	–	–	2	1	3	–	–	3	2	3	8
Mossoul	–	–	–	–	–	1	2	1	4	–	–	4	4	2	10
Total 2011	1	2	2	8	24	75	84	23	219	290	–	509	124	501	1 134
Postes proposés pour 2012															
Bagdad ^a	1	2	2	7	15	43	34	8	112	133	–	245	52	217	514
Aéroport international de Bagdad	–	–	–	–	–	–	3	1	4	30	–	34	1	16	51
Bassorah	–	–	–	–	1	3	7	3	14	9	–	23	11	17	51
Arbil	–	–	–	–	3	6	9	2	20	14	–	34	13	66	113
Kirkouk	–	–	–	–	1	1	7	3	12	15	–	27	9	33	69
Koweït	–	–	–	–	1	11	10	1	23	56	–	79	1	126	206
Téhéran	–	–	–	1	–	1	–	–	2	–	–	2	1	1	4
Amman	–	–	–	–	–	1	3	1	5	9	–	14	7	55	76
Ramadi	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	2	1	3
Nadjaf	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Mossoul	–	–	–	–	–	–	1	–	1	–	–	1	2	–	3
Total 2012	1	2	2	8	21	66	74	19	193	266	–	459	99	532	1 090
Variation	–	–	–	–	(3)	(9)	(10)	(4)	(26)	(24)	–	(50)	(25)	31	(44)

^a Y compris 2 P-3 et 3 P-4 à New York.

41. Les modifications par rapport à 2011 du tableau d'effectifs des différents services organiques et administratifs sont décrites ci-après.

A. Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général

Personnel recruté sur le plan international : transfert de 1 D-1 au Bureau du Chef de cabinet et transfert de 1 agent du Service mobile du Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général

Personnel recruté sur le plan national : pas de changement

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national			Volontaires des Nations Unies	
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/Service de sécurité	Services généraux	Total (personnel international)	Adminis- trateurs	Agents locaux	Nations Unies	Total
Effectifs approuvés pour 2011	1	–	–	1	–	4	3	–	9	3	–	12	5	2	–	19
Effectifs proposés pour 2012	1	–	–	–	–	4	3	–	8	4	–	12	5	2	–	19
Variation	–	–	–	(1)	–	–	–	–	–	1	–	–	–	–	–	–

42. Le Représentant spécial du Secrétaire général a rang de secrétaire général adjoint et dirige la Mission. Il s'acquitte du mandat confié à la Mission par le Conseil de sécurité dans ses résolutions 1483 (2003), 1500 (2003), 1511 (2003), 1546 (2004), 1557 (2004) et 1770 (2007), ledit mandat ayant été prorogé par les résolutions 1830 (2008) jusqu'au 7 août 2009, 1883 (2009) jusqu'au 7 août 2010, 1936 (2010) jusqu'au 31 juillet 2011 et 2001 (2011) jusqu'au 31 juillet 2012. Le Représentant spécial est le responsable désigné de l'ONU pour les questions de sécurité.

43. En 2012, il est proposé que l'équipe de collaborateurs directs du Représentant spécial en poste à Bagdad se compose de 2 assistants spéciaux (P-4), de 1 assistant personnel (agent du Service mobile), de 1 fonctionnaire d'administration (agent du Service mobile) et de 2 assistants administratifs (1 agent du Service mobile et 1 agent local).

44. Le Groupe de la traduction du Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général sera dirigé par 1 traducteur de classe P-4, secondé par 7 traducteurs (2 P-3 et 5 administrateurs recrutés sur le plan national).

45. Le Bureau de l'auditeur résident au Koweït est placé sous les auspices du Bureau du Représentant spécial. Il se compose de 1 auditeur résident (P-4), de 1 auditeur (P-3), de 1 assistant administratif (agent du Service mobile) et de 1 aide-comptable (agent local).

46. En 2012, le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général chargé des affaires politiques et constitutionnelles, de l'assistance électorale et des droits de l'homme (qui a rang de sous-secrétaire général), le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général chargé du développement et de l'assistance humanitaire (qui, lui aussi, a rang de sous-secrétaire général), le Chef de cabinet (D-2), le Chef du Bureau des droits de l'homme (D-1), le Chef du Bureau de l'information et porte-

parole (D-1) et le Chef de l'appui à la Mission (D-1) feront rapport directement au Représentant spécial, mais ils ne font pas partie de son équipe de collaborateurs directs.

Modifications du tableau d'effectifs

47. Il est proposé de transférer un poste de conseiller principal à la sécurité (D-1) au Bureau du Chef de cabinet en tant que poste de chef de cabinet adjoint.

48. Étant donné l'augmentation des effectifs à Bagdad, où se prennent désormais les décisions politiques et stratégiques de la Mission, et le niveau d'intégration plus poussé avec l'équipe de pays des Nations Unies qui en résulte, ainsi que la nécessité de superviser toutes les activités administratives et de gestion, il est proposé de transférer 1 poste d'assistant personnel (agent du Service mobile) du Bureau du Représentant spécial et de lui donner le titre de fonctionnaire d'administration (Service mobile).

Bureau du Chef de cabinet

Personnel recruté sur le plan international : transfert de 1 poste de D-1 du Bureau du Représentant du Secrétaire général et suppression de 1 poste de P-5

Personnel recruté sur le plan national : suppression de 1 poste d'agent local

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national			Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/Service de sécurité	Services généraux	Total (personnel international)	Administrateurs	Agents locaux		
Effectifs approuvés pour 2011	–	–	1	–	8	4	1	–	14	1	–	15	3	8	–	26
Effectifs proposés pour 2012	–	–	1	1	7	4	1	–	14	1	–	15	3	7	–	25
Variation	–	–	–	1	(1)	–	–	–	–	–	–	–	–	(1)	–	(1)

49. Le Bureau du Chef de cabinet (D-2) fait office de service administratif et supervise la coordination de toutes les composantes et ressources de la Mission, veillant ainsi à la bonne exécution de son mandat. Le Chef de cabinet conseille le Représentant spécial et les deux Représentants spéciaux adjoints. Il est aussi l'un des trois responsables adjoints désignés pour les questions de sécurité.

50. En 2012, le Chef de cabinet sera secondé par 1 Chef de cabinet adjoint (D-1), 1 administrateur de programmes (P-4), 1 assistant personnel (agent du Service mobile) et 2 fonctionnaires du protocole et attachés de liaison (administrateurs recrutés sur le plan national). Le conseiller principal pour les questions de police (P-5) et le Chef du Groupe de la planification et de la coordination (P-5) à Bagdad relèveront directement du Chef de cabinet, de même que les chefs des bureaux d'Arbil (P-5), de Kirkouk (P-5) et de Bassorah (P-5) et le conseiller pour l'égalité

des sexes (P-4). Le spécialiste de la déontologie et de la discipline (P-5) apporte aussi son concours au Chef de cabinet. Les chefs des bureaux d'Arbil, de Kirkouk et de Bassorah seront chacun secondés par un assistant administratif (agent local).

51. Le Chef du Groupe de la planification et de la coordination sera secondé par 2 spécialistes de la planification et de la coordination (1 fonctionnaire de classe P-4 et 1 fonctionnaire de classe P-3) et 2 assistants administratifs (agents locaux).

52. Le Chef de cabinet adjoint sera secondé par 1 juriste hors classe (P-5), et 2 juristes (1 P-4 et 1 juriste recruté sur le plan national) et 2 juristes adjoints (agents locaux).

53. Treize conseillers militaires (contre 16 précédemment, compte tenu de la réduction des effectifs des forces américaines en Iraq) continueront de faciliter les activités de la MANUI en assurant la liaison et la coordination avec les forces américaines en Iraq, les forces de sécurité irakiennes et d'autres entités.

54. En outre, quatre conseillers de police civile détachés par des États Membres appuieront et renforceront les échanges avec la police irakienne et le Ministère de l'intérieur à mesure que l'ONU élargira son programme de coopération et de partenariat avec les forces de sécurité irakiennes dans le cadre du Programme de partenariat pour la sécurité des Nations Unies qui facilite le transfert de toutes les fonctions de protection des activités des Nations Unies au pays hôte. Le conseiller principal pour les questions de police orientera et coordonnera les activités du Groupe des conseillers pour les questions de police.

Modifications du tableau d'effectifs

55. Pour obtenir la structure susmentionnée, il est proposé d'apporter les changements ci-après aux effectifs de la Mission.

56. Le poste temporaire de Chef du bureau d'Amman (P-5) sera supprimé conformément aux priorités de la MANUI pour 2012. Il est prévu de ramener progressivement au minimum nécessaire le Bureau de Jordanie de la MANUI, la plupart de ses fonctions actuelles devant être transférées en Iraq.

57. Du fait des activités actuelles de la Mission visant à établir des capacités autonomes et de l'augmentation des activités de liaison et de coordination avec le Gouvernement et les homologues irakiens qui en résulte, le volume et le niveau des responsabilités du Bureau de Chef de cabinet augmenteront sensiblement et changeront de nature en 2012. Pour faire face à ces nouveaux besoins, il est proposé de transférer le poste temporaire de Conseiller principal pour la sécurité (D-1) du Bureau du Représentant spécial à Bagdad et de lui donner le titre de chef de cabinet adjoint chargé des affaires juridiques (D-1).

58. En outre, le Bureau du Chef de cabinet devra assumer un volume accru de responsabilités en matière de protocole et de liaison. Il est proposé en conséquence de rebaptiser les deux postes temporaires de spécialiste de la planification et de la coordination (administrateurs recrutés sur le plan national) à Bagdad en postes de fonctionnaire chargé du protocole et de la liaison (administrateurs recrutés sur le plan national).

59. Il est proposé de supprimer un poste temporaire d'assistant linguistique (agent local) dans le Bureau du Conseiller juridique à Bagdad, ses fonctions pouvant être assumées par les autres membres du Bureau.

B. Services organiques

Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général chargé des affaires politiques et constitutionnelles, de l'assistance électorale et des droits de l'homme

Personnel recruté sur le plan international : transfert de 1 poste temporaire d'agent du Service mobile au Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général

Personnel recruté sur le plan national : transfert de 1 poste d'agent local du Bureau des droits de l'homme

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national			Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/ Service de sécurité	Services généraux	Total (personnel internation- al)	Adminis- trateurs	Agents locaux		
Effectifs approuvés pour 2011	–	1	–	1	–	3	–	–	5	1	–	6	3	2	–	11
Effectifs proposés pour 2012	–	1	–	1	–	3	–	–	5	–	–	5	3	3	–	11
Variation	–	–	–	–	–	–	–	–	–	(1)	–	(1)	–	1	–	–

60. Le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général chargé des affaires politiques et constitutionnelles, de l'assistance électorale et des droits de l'homme dirige la composante Droits politiques et droits de l'homme de la MANUI. Il supervise les activités des Bureaux des affaires politiques et constitutionnelles, de l'assistance électorale et des droits de l'homme et remplace le Représentant spécial lorsque celui-ci est amené à s'absenter. Il est aussi l'un des trois responsables adjoints désignés pour les questions de sécurité.

61. En 2012, l'équipe de collaborateurs immédiats du Représentant spécial adjoint, en poste à Bagdad, se composera de 1 assistant spécial (P-4), de 1 spécialiste des questions politiques (administrateur recruté sur le plan national) et de 2 assistants administratifs (agents locaux). Un conseiller à la protection de l'enfance (P-4) et 1 spécialiste de la protection de l'enfance (administrateur recruté sur le plan national) feront également partie des effectifs du Bureau.

62. Le Représentant spécial adjoint sera secondé par un attaché de liaison (D-1) à Téhéran, qui sera lui-même aidé dans ses fonctions par 1 spécialiste des affaires politiques (P-4), 1 traducteur (administrateur recruté sur le plan national) et 1 assistant administratif (agent local) en poste à Téhéran.

Modifications du tableau d'effectifs

63. En raison de l'augmentation de la charge de travail, il est proposé de transférer un assistant administratif (agent local) du Bureau des droits de l'homme d'Amman au Bureau du Représentant spécial adjoint à Bagdad.

64. Il est proposé de transférer un assistant personnel (agent du Service mobile) au Bureau du Représentant spécial à Bagdad.

Bureau des affaires politiques et constitutionnelles

Personnel recruté sur le plan international : suppression de 5 postes temporaires (1 P-5, 2 P-4, 1 P-3 et 1 P-2)

Personnel recruté sur le plan national : suppression de 7 postes temporaires (4 administrateurs recrutés sur le plan national et 3 agents locaux)

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national				
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/ Service de sécurité	Services généraux	Total (personnel international)	Adminis- trateurs	Agents locaux	Volontaires des Nations Unies	Total
Effectifs approuvés pour 2011	–	–	1	1	4	14	9	2	31	1	–	32	28	17	–	77
Effectifs proposés pour 2012	–	–	1	1	3	12	8	1	26	1	–	27	24	14	–	65
Variation	–	–	–	–	(1)	(2)	(1)	(1)	(5)		–	(5)	(4)	(3)	–	(12)

65. Le Bureau des affaires politiques et constitutionnelles forme l'ossature de la composante politique de la MANUI. Il exerce des fonctions cruciales d'analyse et de communication de l'information opérationnelle et stratégique à long terme auprès des bureaux du Représentant spécial et du Représentant spécial adjoint chargé des affaires politiques et du Siège de l'Organisation. Il assure la liaison avec les partis politiques, les institutions de l'État, la communauté diplomatique, les organisations civiques et les autres entités concernées. Il joue un rôle majeur en organisant différentes initiatives du Représentant spécial et du Représentant spécial adjoint chargé des affaires politiques en Iraq et à l'étranger, en y participant et en en assurant le suivi. Ces activités continueront de se dérouler dans un environnement politique dynamique et complexe dont les paramètres opérationnels seront caractérisés par une situation instable sur le plan de la sécurité et la poursuite du désengagement des forces américaines en Iraq. On s'attend à ce que la charge de travail du Bureau augmente dans tout le pays avec le renforcement du nouveau gouvernement. Cela donnera, en ce qui concerne l'engagement politique du Bureau des affaires politiques et constitutionnelles, un nouvel élan aux activités relatives à la réconciliation nationale et à la coexistence, aux territoires contestés, aux relations entre Arabes et Kurdes, à l'accélération des efforts pour que l'Iraq sorte des derniers mandats du Chapitre VII concernant l'État de Koweït et à la Constitution, y compris le processus de révision constitutionnelle et l'adoption par le Conseil des représentants iraquien des lois prescrites par la Constitution.

66. En 2012, le bureau continuera à être dirigé à Bagdad par un directeur (D-2), qui fait directement rapport au Représentant spécial adjoint chargé des affaires politiques. Le directeur sera secondé par 1 Conseiller spécial pour les affaires politiques (D-1), qui rend compte également au Représentant spécial adjoint chargé

des affaires politiques, 3 spécialistes hors classe des affaires politiques (P-5), 8 spécialistes des affaires politiques (7 P-4 et 1 P-3), 1 spécialiste des affaires constitutionnelles (P-4), 1 spécialiste adjoint des affaires politiques (P-2) et 1 assistant administratif (agent du Service mobile). En outre, 23 administrateurs recrutés sur le plan national (3 spécialistes des affaires constitutionnelles, 5 spécialistes des affaires politiques et 15 attachés de liaison auprès des gouvernorats) et 6 agents locaux (3 assistants administratifs et 3 assistants linguistiques) apporteront leur concours au Bureau.

67. À Arbil, le bureau sera dirigé par 1 spécialiste des affaires politiques (P-4), secondé par 2 spécialistes des affaires constitutionnelles (P-3) et 3 agents locaux (1 assistant administratif et 2 assistants linguistiques).

68. À Kirkouk, le bureau sera dirigé par 1 spécialiste des affaires politiques (P-4), secondé par 2 spécialistes des affaires politiques (P-3), 1 administrateur recruté sur le plan national (spécialiste des affaires politiques) et 2 agents locaux (1 assistant administratif et 1 assistant linguistique).

69. À Bassorah, le bureau sera dirigé par 1 spécialiste des affaires politiques (P-4), secondé par 1 spécialiste des affaires politiques de classe P-3 et 3 agents locaux (2 assistants administratifs et 1 assistant linguistique).

70. À New York, trois spécialistes des affaires politiques (1 P-4 et 2 P-3) continueront de fournir un appui politique et opérationnel et une aide en matière de planification à la MANUI.

Modifications du tableau des effectifs

71. Il est proposé de changer l'appellation d'un poste temporaire de directeur (D-1) en conseiller spécial pour les affaires politiques.

72. Pour renforcer la gestion et la direction des activités de fond sous l'égide du Directeur du Bureau des affaires politiques et constitutionnelles, la MANUI transférera 2 postes temporaires de spécialiste des affaires politiques (1 P-4 et 1 administrateur recruté sur le plan national), 1 poste d'assistant administratif (Service mobile) et 1 poste d'assistant linguistique (agent local) d'Amman à Bagdad. Un poste de spécialiste des affaires politiques (P-3) doit être transféré de Bagdad à New York.

73. En raison du renforcement de la présence de la MANUI à Bagdad, il est proposé de supprimer 1 poste temporaire de spécialiste hors classe des affaires politiques (P-5) et 3 postes temporaires d'attaché de liaison auprès des gouvernorats (administrateurs recrutés sur le plan national) et de transférer 1 poste temporaire de spécialiste des affaires politiques (P-4) de Mossoul à Bagdad avec la nouvelle appellation de spécialiste des affaires constitutionnelles.

74. En raison de la fermeture du bureau de Mossoul, la Mission transférera 1 poste temporaire de spécialiste des affaires politiques (P-4) à Bagdad et propose de supprimer 1 poste temporaire de spécialiste des affaires politiques (administrateur recruté sur le plan national) et 1 poste temporaire d'assistant administratif (agent local).

75. En raison de la fermeture du bureau de Nadjaf, il est proposé de supprimer un poste temporaire d'assistant administratif (agent local) et un poste temporaire d'assistant linguistique (agent local).

76. Un spécialiste des affaires politiques (P-4) sera transféré de New York à Kirkouk pour soutenir l'augmentation probable des activités prescrites relatives aux zones contestées intérieurement et aux relations entre Arabes et Kurdes. Du fait de la rationalisation des activités et de la meilleure utilisation des ressources humaines, il est également proposé de supprimer un poste temporaire de spécialiste des affaires constitutionnelles (P-4) à Kirkouk.

77. Du fait de l'harmonisation des conditions de service, de la rationalisation des activités et de la meilleure utilisation du personnel, il est proposé de supprimer les postes temporaires suivants :

- a) Un poste de spécialiste des affaires constitutionnelles (P-4) à Bagdad;
- b) Un poste de spécialiste adjoint des affaires politiques (P-2) à Bagdad;
- c) Un poste de spécialiste des affaires politiques (P-3) à Nadjaf.

Bureau de l'assistance électorale

Personnel recruté sur le plan international : suppression de 5 postes temporaires (3 P-4 et 2 P-3) et déclassement de 1 poste temporaire d'agent du Service mobile en poste temporaire d'agent local

Personnel recruté sur le national : reclassement de 1 poste temporaire d'agent du Service mobile en poste temporaire d'agent local

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur									Agents des services généraux et des catégories apparentées		Personnel recruté sur le plan national				Total
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/ sécurité	Services généraux	Total (personnel international)	Adminis- trateurs	Agents locaux	Volontaires des Nations Unies	
Effectifs approuvés pour 2011	–	–	–	1	2	8	4	–	15	1	–	16	–	6	–	22
Effectifs proposés pour 2012	–	–	–	1	2	5	2	–	10	–	–	10	–	7	–	17
Variation	–	–	–	–	–	(3)	(2)	–	(5)	(1)	–	(6)	–	1	–	(5)

78. En 2012, les activités d'assistance électorale de la MANUI auront pour objet d'aider et de renforcer la Haute Commission électorale indépendante en tant qu'administration électorale professionnelle durable pour organiser des consultations électorales crédibles et recevant l'adhésion du peuple iraquien. Si le Conseil des représentants le lui demande, la MANUI fournira aussi des conseils sur l'élaboration des procédures de nomination des nouveaux commissaires. Ces activités seront confiées à un Bureau de l'assistance électorale rationalisé qui continuera à formuler des avis techniques et à fournir un appui dans différents domaines. Il donnera notamment des avis sur la tenue à jour et la réorganisation des listes électorales en ayant pour toile de fond le recensement prévu à l'échelle nationale. Il aidera

également au perfectionnement et au renforcement institutionnel de la Haute Commission et, en collaboration avec d'autres sections de la Mission, il apportera son concours à d'autres institutions irakiennes qui œuvrent à la conduite d'élections dans le respect de la légalité et dans de bonnes conditions opérationnelles.

79. Bien que le calendrier électoral de 2011 n'ait pas encore été fixé, il est possible que plusieurs élections soient programmées, élections qui exigeront la participation étroite de la Haute Commission à des activités opérationnelles entreprises avec l'aide et les conseils de la MANUI. Il s'agit notamment des élections aux niveaux des districts et des sous-districts, qui d'après la loi doivent avoir lieu dans les six mois qui suivent les élections aux conseils des gouvernorats, lesquelles ont eu lieu au début de 2009. Ces élections sont tributaires de la délimitation des circonscriptions correspondant aux districts et de la création de listes électorales aux niveaux des districts et des sous-districts. Les élections au conseil du gouvernorat de Kirkouk et aux conseils des trois gouvernorats de la région du Kurdistan doivent également être organisées. On s'attend également à ce qu'il y ait des référendums sur les changements à apporter à la Constitution de l'Iraq, l'adoption de la Constitution de la région du Kurdistan, le statut de Kirkouk et d'autres régions faisant l'objet d'un différend, la formation des régions et d'autres questions qui pourraient surgir. Outre les préparatifs et l'organisation de ces élections et référendums, il faudra procéder à l'inscription des électeurs et à la mise à jour des listes électorales, ce qui mobilisera une bonne partie des ressources de la Haute Commission électorale indépendante et exigera une aide de la part de la MANUI. En outre, en 2012, un nouveau Conseil des commissaires de la Haute Commission sera nommé par le Conseil des représentants. Il pourra être demandé à l'ONU de fournir des conseils et un soutien pour le processus de nomination et la formation initiale des nouveaux commissaires, lesquels joueront un rôle essentiel pour ce qui est d'assurer la crédibilité des futures élections en Iraq. La nomination des nouveaux commissaires pourra aussi être suivie de la mise en place au sein de la Haute Commission de nouveaux cadres supérieurs et moyens, qui auront besoin du soutien des Nations Unies pour améliorer leurs capacités techniques.

80. En ce qui concerne l'instauration de conditions juridiques et d'un climat opérationnel propices à la tenue d'élections non contestées, le Bureau de l'assistance électorale conseillera et appuiera la Haute Commission électorale indépendante et les institutions irakiennes dans la mesure où leurs activités touchent à l'organisation des élections. L'équipe de la MANUI veillera aussi à l'instauration d'une collaboration étroite entre la Haute Commission et ces institutions, faisant fond sur les enseignements majeurs tirés des élections qui se sont déroulées en 2009 et en 2010. Pourraient figurer parmi ces institutions le Conseil des représentants et sa Commission juridique, le Ministère de l'intérieur, le Ministère de la défense, la Commission créée en application de l'article 140 de la Constitution, le Ministère de l'éducation, le Ministère de la planification, le Ministère des émigrés et des déplacés, le Ministère des affaires étrangères, le Ministère de la santé, le Groupe judiciaire électoral, la Commission pour la responsabilité et la justice, la Cour de cassation, la Cour suprême, la Commission indépendante des médias et les institutions régionales du Kurdistan. Les travaux du Bureau de l'assistance électorale avec ces institutions portent sur des questions complexes et interdépendantes, dont l'inscription des électeurs compte tenu des résultats du recensement, les listes des électeurs ayant des besoins spéciaux, la validation des candidatures aux élections, la mise à disposition d'agents électoraux auprès des bureaux de vote, la sécurité, le suivi des campagnes dans les médias, l'inscription

des personnes déplacées afin qu'elles puissent voter par procuration, les procédures de vote à l'étranger, les voies de recours en cas de contestation des résultats et la validation des résultats.

81. Afin de rationaliser l'utilisation des ressources électorales de la MANUI, on a recensé un certain nombre de départements de la Haute Commission électorale indépendante qui sont essentiels pour une administration crédible et viable ou ont besoin d'un appui accru. Les domaines d'intervention retenus sont principalement les suivants : les conseils juridiques et les voies de recours, les opérations, le renforcement des capacités, la coordination sur le terrain, la logistique, l'inscription des électeurs, les procédures et la formation, l'informatique (technologies et base de données), les achats et les procédures d'audit.

82. Le tableau d'effectifs proposé pour 2012 indique les ressources qui seront nécessaires pour continuer d'aider la Haute Commission à mener les préparatifs opérationnels des élections susmentionnées. Il correspond à une rationalisation des ressources dans le contexte d'incertitude qui entoure encore le calendrier électoral, l'idée étant de donner les moyens à la Mission d'offrir un appui de base à la Haute Commission pour maintenir son état de préparation opérationnelle. Si la Haute Commission était amenée à organiser plusieurs élections en 2012, la Mission pourrait avoir besoin de ressources supplémentaires, y compris de la part des projets électoraux existants de l'équipe de pays des Nations Unies.

83. En 2012, le Bureau de l'assistance électorale sera dirigé par le Conseiller électoral en chef (D-1), secondé par 2 observateurs électoraux hors classe (P-5), 6 observateurs électoraux (4 P-4 et 2 P-3), 1 assistant au soutien logistique (agent local) et 6 assistants administratifs (agents locaux). Un observateur électoral de classe P-4 en poste à New York continuera d'appuyer l'équipe opérant dans la zone de la Mission.

Modifications du tableau d'effectifs

84. Du fait de la rationalisation des activités et de la meilleure utilisation des ressources humaines, il est proposé de supprimer les postes temporaires ci-après : trois postes d'observateurs électoraux (2 P-4 et 1 P-3) et un poste d'administrateur chargé des relations extérieures (P-4).

85. Du fait de l'harmonisation des conditions de service, de la rationalisation des activités et de la meilleure utilisation du personnel à Bagdad, il est également proposé de reclasser un poste temporaire d'assistant au soutien logistique/à l'administration (agent du Service mobile) en assistant au soutien logistique (agent local) et de supprimer un poste temporaire d'observateur électoral (P-3).

Bureau des droits de l'homme

Personnel recruté sur le plan international : suppression de 2 postes temporaires (1 P-4 et 1 P-3)

Personnel recruté sur le plan national : suppression de 5 postes temporaires (3 administrateurs recrutés sur le plan national et 2 agents locaux) et transfert de 1 agent local au Bureau du Représentant spécial adjoint

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national			Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/ Service de sécurité	Services généraux	Total (personnel international)	Adminis- trateurs	Agents locaux		
Effectifs approuvés pour 2011	–	–	–	1	2	6	7	–	16	1	–	17	17	13	–	47
Effectifs proposés pour 2012	–	–	–	1	2	5	6	–	14	1	–	15	14	10	–	39
Variation	–	–	–	–	–	(1)	(1)	–	(2)	–	–	(2)	(3)	(3)	–	(8)

86. La promotion et la protection renforcées des droits de l'homme, la réforme judiciaire et juridique et le soutien de l'état de droit resteront au cœur des activités de la MANUI et de son Bureau des droits de l'homme en 2012. Celui-ci poursuivra sa stratégie axée sur les résultats visant à appuyer et à renforcer des mécanismes de protection des droits de l'homme conçus et dirigés par les Iraquiens, capables de s'occuper des violations et lacunes actuelles mais aussi des atteintes passées, et de renforcer la capacité des responsables à défendre l'état de droit et à respecter les obligations internationales de l'Iraq en matière de droits de l'homme ainsi que la Constitution du pays. À cette fin, le Bureau mènera des activités de liaison, renforcement des capacités, soutien technique et sensibilisation auprès du Gouvernement iraquien, des ministères concernés (Ministères des droits de l'homme, de l'intérieur, de la justice, de la défense, du travail et des affaires sociales), de la Commission indépendante des droits de l'homme, de l'appareil judiciaire, des services de sécurité et des organisations de la société civile. Le Bureau fournira une assistance technique, dispensera une formation et maintiendra des relations de travail étroites avec la Commission des droits de l'homme du Conseil des représentants et d'autres organismes pertinents. Il continuera de renforcer ses activités principales de surveillance et de protection, y compris la collecte et l'analyse de renseignements et l'élaboration de rapports. Il continuera aussi d'aider l'équipe de pays des Nations Unies à intégrer la protection des droits de l'homme dans les programmes des Nations Unies et à mettre en œuvre des activités axées sur le respect des droits de l'homme.

87. En 2012, le Bureau des droits de l'homme assurera le suivi de la mise en œuvre du Plan d'action national sur les droits de l'homme, élaboré par le Gouvernement iraquien en 2011 avec son appui et en consultation avec les organisations civiques et visant à mettre en œuvre les recommandations acceptées par l'Iraq lors de l'examen périodique universel de février 2010. Il fournira à cet égard une assistance technique et autre au Gouvernement. Le Bureau veillera en particulier à renforcer l'état de droit (situation des droits de l'homme dans les prisons et autres lieux de détention) ainsi que les droits et la protection des femmes, minorités, enfants, handicapés et autres groupes vulnérables.

88. Le Bureau des droits de l'homme continuera d'établir des rapports périodiques et des rapports ponctuels et de suivre les mesures prises pour donner effet à ses recommandations dans le cadre d'activités de sensibilisation auprès des interlocuteurs pertinents.

89. Il continuera aussi de conseiller le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général chargé des affaires politiques et le Représentant spécial sur la situation des droits de l'homme en Iraq, en étroite coordination avec le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, les mécanismes des Nations Unies relatifs aux droits de l'homme et les titulaires de mandat au titre des procédures spéciales et de formuler des avis sur une réforme des institutions et de la politique de nature à mieux faire respecter les droits de l'homme.

90. Fidèle aux orientations stratégiques de la MANUI pour 2012, le Bureau des droits de l'homme continuera d'opérer à partir de ses antennes de Bassorah, Kirkouk, Arbil et Bagdad, affirmant ainsi sa présence à l'échelle du pays. Toutefois, les changements intervenus dans l'environnement opérationnel et le réajustement des priorités dans le sens du renforcement des mécanismes relatifs aux droits de l'homme dirigés par les Iraquiens et leur appartenant ont exigé un redéploiement et une rationalisation des effectifs au sein du Bureau et, par souci d'efficacité, une réduction des effectifs par rapport aux années précédentes.

91. Le bureau de Bagdad assurera la coordination et la liaison régulières avec les ministères, le Conseil des représentants, d'autres services de l'État et les institutions judiciaires à Bagdad ainsi qu'avec les groupes de la société civile, notamment les organisations non gouvernementales. En 2012, le Bureau des droits de l'homme sera dirigé par 1 conseiller principal pour les questions relatives aux droits de l'homme (D-1) en poste à Bagdad, secondé par 2 spécialistes hors classe des droits de l'homme (P-5), 9 spécialistes des droits de l'homme (2 P-4, 2 P-3 et 5 administrateurs recrutés sur le plan national), 1 assistant personnel (agent du Service mobile), 1 assistant chargé des bases de données (agent local), 2 assistants linguistiques (agents locaux) et 2 assistants administratifs (agents locaux).

92. Le bureau d'Arbil sera dirigé par un spécialiste des droits de l'homme de classe P-4, secondé par 7 spécialistes des droits de l'homme (2 P-3 et 5 administrateurs recrutés sur le plan national), 2 assistants linguistiques (agents locaux) et 1 assistant administratif (agent local). Il assurera la coordination et la liaison régulières avec les ministères, le parlement de la région du Kurdistan et d'autres institutions de l'État et de l'appareil judiciaire dans la région autonome du Kurdistan ainsi qu'avec les groupes de la société civile, notamment les organisations non gouvernementales, et leur dispensera une formation.

93. Le bureau de Mossoul sera transféré en 2012 au centre d'opérations d'Arbil. Un spécialiste des droits de l'homme recruté sur le plan national continuera de travailler sur diverses questions à Mossoul et dans le gouvernorat de Ninewa, mais sera officiellement en poste à Arbil et secondé par le bureau des droits de l'homme d'Arbil. Ce spécialiste des droits de l'homme assurera la coordination et la liaison avec les institutions gouvernementales, judiciaires et de sécurité locales, ainsi qu'avec les groupes de la société civile, notamment les organisations non gouvernementales opérant dans la région de Mossoul, et leur dispensera une formation. Il portera une attention particulière aux droits des minorités ethniques et religieuses.

94. Le bureau de Bassorah sera dirigé par 1 spécialiste des droits de l'homme de classe P-4, secondé par 3 spécialistes des droits de l'homme (1 P-3 et 2 administrateurs recrutés sur le plan national) ainsi que 1 assistant linguistique (agent local). Il assurera la coordination et la liaison régulières avec les autorités régionales et locales, les institutions judiciaires et organismes de sécurité, ainsi

qu'avec les groupes de la société civile, notamment les organisations non gouvernementales opérant dans la région sud, et leur dispensera une formation.

95. Le bureau de Kirkouk sera dirigé par 1 spécialiste des droits de l'homme de classe P-4, secondé par 3 spécialistes des droits de l'homme (1 P-3 et 2 administrateurs recrutés sur le plan national) ainsi que 1 assistant linguistique (agent local). Il assurera la coordination et la liaison régulières avec les autorités régionales et locales, les institutions judiciaires et organismes de sécurité ainsi qu'avec les groupes de la société civile, notamment les organisations non gouvernementales opérant dans la région de Kirkouk, et leur dispensera une formation. Il portera une attention particulière aux droits des minorités ethniques.

Modifications du tableau d'effectifs

96. En raison du transfert à Bagdad d'une grande partie de l'équipe de pays des Nations Unies et de la participation du Bureau des droits de l'homme à la mise en œuvre du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD), il n'y aura plus besoin de maintenir une présence du Bureau des droits de l'homme à Amman, d'où les changements proposés ci-après en ce qui concerne le bureau d'Amman :

- a) Transfert d'Amman à Bagdad de 1 spécialiste des droits de l'homme de classe P-4 et transfert d'Amman à Bassorah de 1 spécialiste des droits de l'homme recruté sur le plan national;
- b) Suppression de deux postes temporaires de spécialiste des droits de l'homme recruté sur le plan national à Amman;
- c) Transfert d'Amman au Bureau du Représentant spécial adjoint à Bagdad d'un assistant administratif (agent local).

97. Par souci de rationalisation du Bureau et dans le but de mieux cibler ses prestations, il est proposé d'effectuer les changements ci-après :

- a) Suppression de 1 poste temporaire de spécialiste des droits de l'homme (recruté sur le plan national) et de 1 poste temporaire d'assistant administratif (agent local) à Arbil;
- b) Transfert de Mossoul au Bureau des droits de l'homme d'Arbil d'un spécialiste des droits de l'homme recruté sur le plan national;
- c) Suppression d'un poste temporaire de spécialiste des droits de l'homme (P-3) à Mossoul;
- d) Suppression de 1 poste temporaire d'assistant linguistique (agent local) à Kirkouk et transfert de Mossoul au Bureau des droits de l'homme de Bassorah de 1 autre poste d'assistant linguistique (agent local).

98. Du fait de l'harmonisation des conditions de service, de la rationalisation des activités et de la meilleure utilisation du personnel de Bagdad, il est également proposé de supprimer un poste temporaire de spécialiste des droits de l'homme (P-4).

Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général chargé du développement et de l'assistance humanitaire

Personnel recruté sur le plan international : suppression de 6 postes temporaires (2-P-4 et 4 P-3)

Personnel recruté sur le plan national : suppression de 22 postes temporaires (15 administrateurs et 7 agents locaux) et suppression de 7 postes temporaires (1 administrateur et 6 agents locaux) à compter du 1^{er} juillet 2012

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national			Volon- taires des Nations Unies	Total
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/ Service de sécurité	Services généraux	Total (personnel internat- ional)	Adminis- trateurs	Agents locaux		
Effectifs approuvés pour 2011	–	1	–	1	2	8	15	2	29	2	–	31	45	17	–	93
Effectifs proposés pour 2012 (1 ^{er} janvier 2012)	–	1	–	1	2	6	11	2	23	2	–	25	30	10	–	65
Variation	–	–	–	–	–	(2)	(4)	–	(6)	–	–	(6)	(15)	(7)	–	(28)
Effectifs proposés pour 2012 (1 ^{er} juillet 2012)	–	1	–	1	2	6	11	2	23	2	–	25	29	4	–	58
Variation (cumulée)	–	–	–	–	–	(2)	(4)	–	(6)	–	–	(6)	(16)	(13)	–	(35)

99. Le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général chargé du développement et de l'assistance humanitaire (Sous-Secrétaire général) coordonne les activités de développement et l'action humanitaire de l'équipe de pays des Nations Unies en Iraq. Celle-ci se compose de 20 organismes (16 résidents et 4 non résidents) dont la plupart ont une présence internationale dans le pays. Sous la direction du Représentant spécial adjoint, le Bureau contribue à l'activité de ce dernier à partir de ses différentes antennes dans le pays et du bureau d'Amman, qui appuie le processus de transfert progressif des opérations des Nations Unies en Iraq. Le Bureau appuie la coordination des initiatives des Nations Unies aux niveaux national et local et fait coïncider les domaines prioritaires du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement avec les priorités d'intégration générales du système des Nations Unies en Iraq. Il supervise également la mise en œuvre globale des projets à effet rapide dans l'ensemble du pays.

100. Le Représentant spécial adjoint assume également les responsabilités de Coordonnateur résident des Nations Unies et de Coordonnateur des opérations humanitaires des Nations Unies, ce qui rend nécessaire la présence d'une équipe d'appui diversifiée pouvant l'aider dans la coordination des opérations humanitaires et activités de développement, la collecte de données et les actions de sensibilisation. C'est pourquoi, la diversité géographique et technique du Bureau du

Représentant spécial adjoint chargé du développement et de l'assistance humanitaire est considérable, des administrateurs recrutés sur le plan national assumant la plupart des tâches avec le soutien de personnel technique international.

101. Le Bureau du Représentant spécial adjoint a des antennes à Amman, Bagdad, Arbil, Bassorah et Kirkouk et du personnel dans chaque gouvernorat. L'équipe d'aide au développement et de soutien humanitaire a été renforcée en 2011 afin de mieux soutenir les activités de la MANUI et de l'équipe de pays des Nations Unies; les postes temporaires d'administrateur recruté sur le plan national ajoutés en 2011 correspondent à l'absorption des fonctions d'information et de coordination sur le terrain du Bureau de la coordination des affaires humanitaires.

102. En 2012, on devrait assister à la mise en œuvre accélérée du Plan national de développement quinquennal du Gouvernement iraquien ainsi que du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et des programmes de pays des différentes institutions, qui tendent tous à soutenir le Plan national de développement. Pour appuyer adéquatement ces stratégies, le Bureau a l'intention de réorganiser sa présence en Iraq et à Amman en transférant progressivement certaines fonctions en Iraq, tout en s'efforçant de rationaliser sa structure.

103. En 2011, à la suite de l'arrêt progressif des activités du Bureau de la coordination des affaires humanitaires en Iraq, le Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général chargé du développement et de l'assistance humanitaire en a absorbé les fonctions de collecte de l'information et de coordination. Dans le réseau de personnel du Bureau, couvrant tous les gouvernorats, 18 spécialistes des affaires humanitaires recrutés sur le plan national facilitent le suivi des projets à effet rapide de la MANUI, de la protection des civils et des tendances sociales dans une région en pleine mutation et fournissent des informations sur la situation globale en matière d'opérations humanitaires et de développement dans chaque gouvernorat.

104. À Amman, le Représentant spécial adjoint reçoit l'appui de quatre bureaux : son bureau proprement dit, le Bureau du Coordonnateur résident, le Groupe interinstitutions d'information et d'analyse et le Bureau d'appui au Comité directeur du Fonds d'affectation spéciale pour l'Iraq. Le Bureau du Représentant spécial adjoint apporte un appui administratif et technique quotidien, tandis que le Bureau du Coordonnateur résident fournit un appui concernant les questions opérationnelles et politiques relatives au plan de travail de l'équipe de pays des Nations Unies et les domaines d'activités intégrées de la MANUI et de l'équipe de pays. Le Groupe interinstitutions d'information et d'analyse, sous la direction générale du Représentant spécial adjoint, fournit à la MANUI, à l'équipe de pays des Nations Unies ainsi qu'au Gouvernement iraquien des services de collecte, d'analyse et de gestion de renseignements afin de promouvoir une planification ancrée dans les faits. Le Bureau d'appui au Comité directeur du Fonds d'affectation spéciale pour l'Iraq est chargé d'assurer le suivi des progrès de la mise en œuvre du Fonds d'affectation spéciale pour le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et fournit un soutien au Représentant spécial adjoint en sa qualité de Président du Comité directeur du Fonds d'affectation spéciale pour l'Iraq.

105. Le Bureau du Représentant spécial adjoint chargé du développement et de l'assistance humanitaire se compose du Représentant spécial adjoint qui a rang de sous-secrétaire général, de 1 administrateur de programme hors classe (P-5), de 1 assistant spécial (P-4), de 2 spécialistes des affaires humanitaires (P-3), de

1 fonctionnaire de l'information/fonctionnaire adjoint chargé des affaires humanitaires (P-2), de 1 assistant personnel (agent du Service mobile) et de 1 assistant administratif (agent local). Le Représentant spécial adjoint, l'assistant spécial, les deux spécialistes des affaires humanitaires et le fonctionnaire de l'information sont en poste à Bagdad, l'Administrateur de programme hors classe à Arbil, et le reste du personnel du bureau à Amman.

106. Le Bureau du Coordonnateur résident est appuyé par un spécialiste des affaires humanitaires (P-4) en poste à Arbil et un administrateur de programme (recruté sur le plan national) à Amman qui s'occupe des activités quotidiennes de coordination. S'agissant du Fonds d'affectation spéciale pour l'Iraq, un spécialiste des affaires humanitaires (recruté sur le plan national) est chargé d'assurer la coordination et de fournir un soutien administratif général au Comité directeur et au Représentant spécial adjoint en sa qualité de Président du Comité directeur.

107. Le Groupe de l'analyse de l'information dispose de personnel à Amman, Bagdad et Arbil. À Amman, il est appuyé par 1 analyste des questions sociales et économiques (P-3), 1 programmeur de sites Web et gestionnaire des échanges de données (P-3), 1 spécialiste des systèmes d'information géographique (recruté sur le plan national), 1 assistant à l'information (agent local), 3 assistants administratifs (agents locaux) et 1 assistant de programme. À Bagdad, le Groupe de l'analyse de l'information a 1 spécialiste des affaires humanitaires (P-3), 1 attaché de liaison (recruté sur le plan national) et 1 assistant à l'information géographique (agent local). À Arbil, il dispose d'un assistant de gestion de l'information (Service mobile). Tous ces postes provisoires assurent un appui essentiel pour les activités d'analyse et de gestion de l'information ainsi que l'élaboration de documents d'information.

108. À Bagdad, le Représentant spécial adjoint est secondé par un coordonnateur de l'action humanitaire (D-1). Le bureau de Bagdad sera doté en outre de 1 administrateur de programme hors classe (P-5), de 2 administrateurs de programme recrutés sur le plan international (1 P-4 et 1 P-3), de 1 administrateur adjoint chargé des affaires humanitaires (P-2) et de 1 assistant linguistique (agent local). Le bureau appuie l'équipe de pays des Nations Unies en planifiant ses missions, en assurant la coordination avec les organisations non gouvernementales et avec les ministères irakiens tout en menant des activités de sensibilisation au plus haut niveau sur les questions ayant une incidence sur le programme de développement et les activités humanitaires en Iraq.

109. Le bureau de Bagdad sert aussi de centre opérationnel couvrant les six gouvernorats de Bagdad, Diyala, Nadjaf, Wassit, Kerbala et Anbar. Le centre est dirigé par 1 spécialiste des affaires humanitaires de classe P-4, secondé par 7 spécialistes des affaires humanitaires recrutés sur le plan national, 1 administrateur de programme (recruté sur le plan national) et 1 assistant de programme (agent local). Le bureau de Ramadi naguère séparé a été intégré dans cette structure pour améliorer la coordination et le soutien.

110. Le centre d'activité de Kirkouk sera dirigé par un coordonnateur de zone adjoint (P-3). Trois spécialistes des affaires humanitaires (recrutés sur le plan national) fournissent un appui pour la coordination des activités de développement et des opérations humanitaires, la collecte de renseignements et le suivi dans les gouvernorats de Kirkouk et de Salah ad Din.

111. Le bureau de Kirkouk supervisera également une antenne couvrant le gouvernorat de Ninewa, dirigée par un coordonnateur de zone (P-3), secondé par un spécialiste des affaires humanitaires (recruté sur le plan national). Comme dans les autres bureaux locaux, cette équipe est chargée de coordonner les activités de développement et les activités humanitaires et d'appuyer l'équipe de pays des Nations Unies dans le gouvernorat.

112. Le centre opérationnel d'Arbil continuera d'être dirigé par 1 coordonnateur de zone (P-4), secondé par 1 administrateur de programme de classe P-3 recruté sur le plan international ainsi que 3 administrateurs de programme recrutés sur le plan national, 2 spécialistes des affaires humanitaires (recrutés sur le plan national) et 1 assistant administratif (agent local). L'équipe est chargée de gérer la coordination des activités de développement et des opérations humanitaires dans les gouvernorats d'Arbil, de Soulaïmaniyah et de Dahouk, en coopération étroite avec les représentants dans la région de l'équipe de pays des Nations Unies, les organisations non gouvernementales partenaires et le Gouvernement iraquien afin d'apporter une réponse cohérente aux besoins de la région.

113. Le centre d'activité de Bassorah sera dirigé par 1 coordonnateur de zone (P-4), aidé par 1 coordonnateur adjoint (P-3), 1 administrateur de programme de classe P-3 recruté sur le plan international, 2 administrateurs de programme recrutés sur le plan national et 7 spécialistes des affaires humanitaires (recrutés sur le plan national) qui assumeront les fonctions de coordination, de suivi et d'évaluation du bureau et apporteront leur concours pour la coordination des activités de développement et de l'action humanitaire des Nations Unies à Bassorah, Mouthanna, Dhi Qar, Babil, Qadissiyah et Maïssan.

Modifications du tableau d'effectifs

114. Du fait de la rationalisation des activités et de la meilleure utilisation des ressources humaines et pour parvenir au tableau d'effectifs indiqué plus haut, il est proposé d'effectuer les changements ci-après :

Suppressions de postes

- a) Trois postes temporaires de spécialiste des affaires humanitaires (recruté sur le plan national) dans le Bureau du Coordonnateur résident à Amman;
- b) Un poste temporaire d'assistant administratif (agent local) dans le Bureau du Coordonnateur résident à Amman;
- c) Un poste temporaire d'administrateur de programme (P-3) à Bagdad;
- d) Un poste temporaire d'assistant administratif (agent local) à Bagdad;
- e) Un poste temporaire de coordonnateur de zone (P-4) à Kirkouk;
- f) Un poste temporaire d'administrateur de programme recruté sur le plan international (P-4) à Bagdad;
- g) Un poste temporaire de spécialiste des affaires humanitaires (recruté sur le plan national) à Mossoul;
- h) Quatre postes temporaires de spécialiste des affaires humanitaires (recruté sur le plan national) à Arbil;

- i) Un poste temporaire de spécialiste des affaires humanitaires (recruté sur le plan national) à Kirkouk;
- j) Un poste temporaire d'attaché de liaison (recruté sur le plan national) à Mossoul;
- k) Deux postes temporaires de spécialiste des affaires humanitaires (recruté sur le plan national) à Nadjaf;
- l) Deux postes temporaires de spécialiste des affaires humanitaires (recruté sur le plan national) à Ramadi;
- m) Deux postes temporaires d'assistant de programme (agent local) à Bassorah;
- n) Un poste temporaire d'assistant administratif (agent local) à Kirkouk;
- o) Un poste temporaire d'assistant de programme (agent local) à Nadjaf;
- p) Un poste temporaire d'assistant de programme (agent local) à Ramadi;
- q) Un poste temporaire de spécialiste des affaires humanitaires (recruté sur le plan national) à Amman;

Changements de dénominations de postes

- r) Un spécialiste de la gestion de l'information (recruté sur le plan national) en spécialiste des systèmes d'information géographique (recruté sur le plan national) à Amman;
- s) Un administrateur de programme (recruté sur le plan national) en spécialiste des affaires humanitaires (recruté sur le plan national);
- t) Un administrateur de programme (P-4) en administrateur de programme recruté sur le plan international (P-4) à Bagdad;
- u) Deux attachés de liaison (recrutés sur le plan national) en administrateurs de programme (recrutés sur le plan national) à Arbil;
- v) Un assistant linguistique (agent local) en assistant de programme (agent local) dans le Groupe de l'analyse de l'information à Amman.

Récapitulation des propositions de transferts et de changements de dénominations du Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général chargé du développement et de l'assistance humanitaire

<i>Affectations actuelles</i>	<i>Affectations proposées</i>
Transferts proposés au sein du Bureau	
Un assistant de gestion de l'information (Service mobile), Amman	Arbil
Un spécialiste des affaires humanitaires (P-3) du Groupe de l'analyse de l'information, Amman	Bagdad
Un assistant spécial (P-4), Amman	Bagdad

<i>Affectations actuelles</i>	<i>Affectations proposées</i>
Un administrateur de programme hors classe (P-5), Amman	Arbil
Un coordonnateur de zone (P-3), Mossoul	Kirkouk
Transferts de postes avec changements de dénominations proposés au sein du Bureau	
Un spécialiste des affaires humanitaires (recruté sur le plan national), Amman	Administrateur de programme (recruté sur le plan national), Bassorah
Un spécialiste de la gestion de l'information (P-3) du Groupe de l'analyse de l'information, Amman	Spécialiste des affaires humanitaires (P-3), Bagdad
Un spécialiste de la gestion de l'information (P-4) du Bureau du Coordonnateur résident, Amman	Spécialiste des affaires humanitaires (P-4), Arbil
Un administrateur de programme (P-4), Amman	Administrateur de programme recruté sur le plan international (P-4), Bagdad
Un spécialiste de l'information (P-2), Amman	Spécialiste de l'information/spécialiste adjoint des affaires humanitaires (P-2), Bagdad
Un fonctionnaire de l'information (P-2), Amman	Spécialiste de l'information/spécialiste adjoint des affaires humanitaires (P-2), Bagdad
Deux attachés de liaison (recrutés sur le plan national), Bassorah	Spécialistes des affaires humanitaires (recrutés sur le plan national), Bagdad
Un administrateur de programme recruté sur le plan international (P-3), Kirkouk	Spécialiste des affaires humanitaires (P-3) au Groupe de l'analyse de l'information, Bagdad
Un assistant administratif (agent local), Bassorah	Assistant à l'information géographique (agent local) au Groupe de l'analyse de l'information, Bagdad
Un attaché de liaison (recruté sur le plan national), Arbil	Groupe de l'analyse de l'information, Bagdad

115. Du fait de l'harmonisation des conditions de service, de la rationalisation des activités et de la meilleure utilisation du personnel, il est proposé de supprimer les postes suivants : 1 spécialiste des affaires humanitaires (P-3) à Bagdad, 1 coordonnateur adjoint de zone (P-3) à Arbil et 1 coordonnateur de zone (P-3) à Nadjaf.

116. En plus des changements susmentionnés qui doivent prendre effet le 1^{er} janvier 2012, la MANUI a également l'intention de réduire considérablement sa présence à Amman après le 1^{er} juillet 2012, 7 postes temporaires, à savoir 1 spécialiste des affaires humanitaires (recruté sur le plan national), 4 assistants de programme (agents locaux), 1 assistant d'information (agent local) et 1 assistant d'administration (agent local), devant être supprimés.

Bureau de l'information

Personnel recruté sur le plan international : suppression de 1 poste temporaire (P-3)

Personnel recruté sur le plan national : suppression de 3 postes temporaires (1 administrateur recruté sur le plan national et 2 agents locaux) et suppression de 1 poste temporaire (agent local) à compter du 1^{er} juillet 2012

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur									Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national				
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total	Service mobile/ Service de sécurité	Services généraux	Total (personnel inter- national)	Adminis- trateurs	Agents locaux	Volontaires des Nations Unies	Total	
Effectifs approuvés pour 2011	–	–	–	1	1	1	3	1	7	–	–	7	8	9	–	24	
Effectifs proposés pour 2012 (1 ^{er} janvier 2012)	–	–	–	1	1	1	2	1	6	–	–	6	7	7	–	20	
Variation	–	–	–	–	–	–	(1)	–	(1)	–	–	(1)	(1)	(2)	–	(4)	
Effectifs proposés pour 2012 (1 ^{er} juillet 2012)	–	–	–	1	1	1	2	1	6	–	–	6	7	6	–	19	
Variation (cumulée)	–	–	–	–	–	–	(1)	–	(1)	–	–	(1)	(1)	(3)	–	(5)	

117. Conformément à la vision stratégique d'ensemble de la Mission et au cadre stratégique intégré de la MANUI et de l'équipe de pays des Nations Unies, le Bureau de l'information appuie le mandat de la MANUI, tel qu'il est énoncé dans les résolutions du Conseil de sécurité. Le cadre stratégique intégré ainsi que le plan de gestion du Représentant spécial ont identifié les communications comme un domaine d'action prioritaire pour promouvoir l'image des Nations Unies en tant que partenaire impartial du peuple irakien et favoriser le dialogue sur les sujets importants qui préoccupent la société irakienne. La tâche principale du Bureau de l'information de la MANUI est de fournir des conseils sur la planification et la mise en œuvre d'activités de communication visant la société irakienne et les parties prenantes extérieures et intérieures de manière à renforcer la compréhension du rôle de la MANUI et des Nations Unies dans le pays et permettre une meilleure compréhension de l'Iraq au sein du système des Nations Unies.

118. De manière plus précise, le Bureau de l'information a notamment pour fonction de promouvoir le rôle de la MANUI pour ce qui est d'aider l'Iraq à parvenir à la réconciliation nationale, à régler les différends concernant les frontières internes, à renforcer les institutions nationales, à dialoguer avec les pays voisins, à défendre les droits de l'homme, à fournir une assistance aux groupes vulnérables et à réformer les systèmes judiciaire et juridique.

119. Le Bureau de l'information jouera un rôle primordial dans la mise en œuvre d'activités d'information et de sensibilisation en Iraq, y compris la commémoration de la Journée des Nations Unies, et soutiendra les services organiques et l'équipe de pays des Nations Unies dans leurs activités de sensibilisation.

120. Pour atteindre les publics visés, c'est-à-dire la population et les médias irakiens, les autorités irakiennes, les médias internationaux, les pays donateurs et le personnel des Nations Unies en poste en Iraq et au Siège de l'Organisation, le Bureau se servira du porte-parole, de ses relations avec les médias et du suivi des médias, du Groupe de la production vidéo et de la photographie, du Groupe de la prospection, du Groupe des publications et du Groupe du site Web.

121. Le Bureau de l'information sera dirigé par 1 chef de l'information/porte-parole (D-1) en poste à Bagdad, secondé par 1 chef de l'information/porte-parole adjoint (P-5) en poste à Arbil.

122. À Bagdad, le Bureau comportera 1 fonctionnaire de l'information (P-4) qui dirigera le Groupe des publications, 3 fonctionnaires de l'information (1 P-3 et 2 administrateurs recrutés sur le plan national), 1 photographe (P-2), 1 assistant d'information (agent local) et 1 assistant linguistique (agent local).

123. À Arbil, le Bureau comprendra 1 fonctionnaire de l'information (administrateur recruté sur le plan national), 1 administrateur de site Web (recruté sur le plan national), 1 assistant d'information (agent local) et 1 assistant linguistique (agent local).

124. À Amman, le Bureau comprendra 1 fonctionnaire de l'information (administrateur recruté sur le plan national), 1 administrateur de site Web (recruté sur le plan national) et 1 assistant d'information (agent local).

125. À Kirkouk, 1 fonctionnaire de l'information (P-3), 1 fonctionnaire de l'information (recruté sur le plan national) et 1 assistant d'information (agent local) appuieront le bureau de la MANUI et seront supervisés par le bureau de Bagdad.

126. À Bassorah, un assistant d'information (agent local) appuiera le bureau de la MANUI et sera supervisé par le bureau de Bagdad.

Modifications du tableau d'effectifs

127. Du fait de la rationalisation des activités et de la meilleure utilisation des ressources humaines et dans le but de parvenir à la structure des effectifs indiquée plus haut, il est proposé d'effectuer les changements suivants :

a) Suppression des postes temporaires suivants : 1 poste de fonctionnaire de l'information (administrateur recruté sur le plan national) à Bassorah, 1 poste d'assistant à la gestion des sites Web (agent local) à Arbil et 1 poste d'assistant à l'information (agent local) à Bagdad;

b) Suppression d'un poste temporaire de producteur vidéo (P-3) à Bagdad;

c) Transfert d'Arbil à Kirkouk de 1 fonctionnaire de l'information (P-3) et d'Amman à Arbil de 1 chef adjoint et porte-parole adjoint (P-5).

128. En plus des changements susmentionnés qui doivent prendre effet au 1^{er} janvier 2012, la MANUI a aussi l'intention de réduire considérablement sa présence à Amman après le 1^{er} juillet 2012. Un assistant à l'information (agent local) devrait être ainsi supprimé.

C. Section de la sécurité

Personnel recruté sur le plan international : suppression de 17 poste temporaires (1 P-5, 1 P-3, 6 P-2 et 9 agents du Service mobile; déclassement de 1 poste temporaire P-2 en poste d'administrateur recruté sur le plan national; création de 4 postes temporaires (1 P-3 et 3 P-2)

Personnel recruté sur le plan national : création de 34 postes temporaires (agents locaux) et reclassement de 1 poste P-2 en administrateur recruté sur le plan national; suppression de 3 postes temporaires (administrateurs recrutés sur le plan national) à compter du 1^{er} juillet 2012

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur									Agents des services généraux et des catégories apparentées		Personnel recruté sur le plan national				
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total	Service mobile/ Service de sécurité	Services généraux	Total (personnel inter- national)	Adminis- trateurs	Volontaires des Nations Unies	Total	
Effectifs approuvés pour 2011	–	–	–	–	1	7	15	16	39	146	–	185	12	122	–	319
Effectifs proposés pour 2012 (1 ^{er} janvier 2012)	–	–	–	–	–	7	15	12	34	137	–	171	11	156	–	338
Variation	–	–	–	–	(1)	–	–	(4)	(5)	(9)	–	(14)	(1)	34	–	19
Effectifs proposés pour 2012 (1 ^{er} juillet 2012)	–	–	–	–	–	7	15	12	34	137	–	171	11	150	–	332
Variation (cumulée)	–	–	–	–	(1)	–	–	(4)	(5)	(9)	–	(14)	(1)	28	–	13

129. La sûreté et la sécurité du personnel des Nations Unies travaillant pour la MANUI et les organismes, fonds et programmes des Nations Unies en Iraq sont gérées pour le compte du responsable désigné par le Conseiller en chef pour la sécurité de la Section de la sécurité en Iraq. Cette stratégie coordonnée et concertée

permet à l'Organisation d'opérer dans les conditions d'extrême insécurité et d'instabilité qui sont celles de l'Iraq et réduit de façon appréciable les risques auxquels sont exposés le personnel, les installations et les programmes des Nations Unies. La planification, l'élaboration, la coordination et l'exécution de mesures de sécurité propres à limiter les risques permettent à la Mission d'accomplir sa mission en Iraq. La Section de la sécurité en Iraq continue de développer et de renforcer sa structure pour contribuer au succès des activités de la MANUI.

130. Compte tenu de la cessation de l'appui fourni par les forces américaines, la Section de la sécurité en Iraq a davantage besoin d'accroître son autonomie. D'importants progrès ont déjà été accomplis dans la mise en œuvre de ces plans, mais l'objectif fixé quant aux effectifs n'a pas encore été atteint en raison des plafonds imposés en la matière, lesquels sont eux-mêmes dictés par l'environnement sécuritaire. Les efforts pour parvenir à une plus grande autonomie se poursuivent conformément à la résolution 1936 (2010) du Conseil de sécurité. Les conditions de sécurité et les éléments qui constituent une menace pour la MANUI ne devraient guère évoluer en 2012.

131. L'ONU doit toujours relever de formidables défis dans le domaine de la sécurité en Iraq. En raison du niveau de risque élevé, il est indispensable que la Section de la sécurité en Iraq renforce ses capacités, notamment en assurant des escortes de protection armées, en concevant et en aménageant des installations à usage de bureaux (ou destinées au logement du personnel) lourdement fortifiées, en assurant un flux constant d'informations et d'analyses sur la sécurité et en acquérant diverses technologies de pointe pour détecter et atténuer les multiples menaces qui pèsent sur le théâtre d'opérations. Les risques élevés qui pèsent sur les opérations des Nations Unies en Iraq devraient se maintenir en 2012 et au-delà. Le retrait des forces américaines exige que la Section de la sécurité en Iraq travaille en coopération avec les forces de sécurité irakiennes. Il existe aussi un besoin critique d'assurer la sécurité du personnel des Nations Unies recruté localement dans chaque province et de commencer à constituer l'élément national de la Section de la sécurité en Iraq. Ce besoin ne peut être satisfait que par une utilisation accrue du personnel recruté localement de la Section dans chaque centre opérationnel des Nations Unies et chaque province irakienne.

132. La Section de la sécurité en Iraq fait partie du système de sécurité intégré des Nations Unies et comprend les principaux éléments suivants :

- a) Le Bureau du Conseiller en chef pour la sécurité : Groupe de la planification stratégique et Bureau administratif du Conseiller en chef pour la sécurité;
- b) Le Bureau du Conseiller en chef adjoint pour la sécurité chargé des opérations : Groupe des plans, Groupe des opérations en cours, Groupe des opérations de sécurité rapprochée, Bureaux de la coordination de la sécurité sur le terrain de Bagdad, de l'aéroport international de Bagdad, d'Arbil, de Kirkouk et de Bassorah, Bureau d'Amman de la Section de la sécurité en Iraq, Bureau de Koweït de la Section de la sécurité en Iraq;
- c) Le Bureau du Conseiller en chef adjoint pour la sécurité chargé du soutien : Groupe de l'administration et des ressources humaines (y compris le sous-groupe de la localisation du personnel, de l'identité et des badges), Groupe de la

logistique et de l'informatique, Groupe de la formation en matière de sécurité, Groupe des enquêtes et Groupe de la sécurité incendie;

d) Le Groupe de l'information et de l'analyse des données sur la sécurité : cellule d'acquisition, cellule de collation et cellule d'analyse.

133. L'organigramme actuel de la Section de la sécurité en Iraq est fondé sur les besoins opérationnels et sur l'évolution des conditions de sécurité, laquelle exige une présence régionale équilibrée. Le noyau de la Section de la sécurité en Iraq, qui comprend le Bureau du Conseiller en chef pour la sécurité, le Service des opérations, le Service d'appui aux opérations et le Groupe de l'information et de l'analyse des données sur la sécurité, restera à Bagdad. Les bureaux d'Amman et de Koweït de la Section de la sécurité en Iraq sont organisés pour satisfaire les besoins particuliers de la présence locale de la MANUI.

134. Au siège de la Mission, la composante de la Section de la sécurité en Iraq est dirigée par le Conseiller en chef pour la sécurité qui a la responsabilité du commandement, du contrôle, de la coordination et de la gestion de tous les moyens de sécurité de la Mission et des organismes, fonds et programmes des Nations Unies. Il fait rapport directement au Représentant spécial qui est le responsable désigné de l'ONU pour les questions de sécurité en Iraq. Il opère aux niveaux stratégique, opérationnel et tactique pour assurer la mise en œuvre des mesures d'atténuation des risques, la planification et l'exécution des missions et la fourniture de conseils techniques en matière de sécurité au responsable désigné et à l'Équipe de coordination du dispositif de sécurité. Il gère toutes les activités relatives au personnel et aux opérations de la composante sécurité de la Mission; il est le principal conseiller en matière de sécurité du responsable désigné et de l'Équipe de coordination du dispositif de sécurité. À Bagdad, il est secondé par un conseiller en chef adjoint pour la sécurité chargé des opérations, un conseiller en chef adjoint pour la sécurité chargé du soutien et un analyste principal de l'information sur la sécurité. Le Groupe de la planification stratégique comprend deux agents responsables de la sécurité (1 P-4 et 1 P-3) qui secondent le Conseiller en chef en matière de planification stratégique. Le Bureau administratif du Conseiller en chef comprend un assistant administratif (agent local).

135. L'environnement opérationnel particulier de l'Iraq a rendu nécessaire la présence de deux conseillers en chef adjoints pour la sécurité, l'un pour les opérations et l'autre pour le soutien. Ces changements opérationnels sont conformes aux documents de validation des emplois repères du groupe professionnel de la sécurité.

136. On trouvera ci-après des renseignements sur les effectifs des différents groupes et sous-groupes du Bureau du Conseiller en chef adjoint pour la sécurité chargé des opérations ainsi qu'une brève description de leurs fonctions :

a) Le Groupe de la planification (Bagdad) assure la planification et la coordination de l'ensemble des activités opérationnelles de la Section de la sécurité en Iraq en coopération étroite avec les responsables de la MANUI et d'autres entités et organismes. Il est dirigé par 1 responsable de la sécurité (P-4), secondé par 3 agents de la sécurité (2 P-3 et 1 agent du Service mobile);

b) Le Groupe des opérations en cours (Bagdad) assure en permanence la gestion et le contrôle des opérations en cours de la Section de la sécurité en Iraq. Il supervise les interventions en cas d'imprévus opérationnels, comme l'évacuation des

blessés et les évacuations sanitaires. Il est le centre de coordination de l'action menée en cas d'incident majeur. Il est également responsable de la localisation du personnel dans toute la zone de la Mission et de la supervision d'ensemble de la sécurité des installations de la MANUI en coordination avec les forces de sécurité irakiennes et l'Unité des gardes des Nations Unies. Il est dirigé par 1 responsable de la sécurité (P-3), secondé par 3 agents de la sécurité (1 P-2 et 2 agents du Service mobile);

c) Le Groupe de la protection rapprochée des opérations (Bagdad) fournit des services de protection rapprochée efficaces et professionnels à tout le personnel des Nations Unies, des institutions spécialisées, des fonds et des programmes afin d'assurer leur sécurité et sûreté personnelles et de sécuriser leur environnement de travail dans toutes les régions de l'Iraq, de la Jordanie et du Koweït. Le Groupe est dirigé par 1 responsable de la sécurité (P-3), secondé par 66 spécialistes de la protection des personnes (Service mobile) répartis en 4 équipes et 12 assistants à la sécurité (agents locaux).

137. Le Bureau de la coordination de la sécurité sur le terrain de Bagdad est responsable des opérations du centre opérationnel de Bagdad; il est dirigé par un responsable de la sécurité (P-4), secondé par 3 agents de la sécurité (1 P-3, 1 agent du Service mobile et 1 administrateur recruté sur le plan national). Deux sous-groupes opérationnels dépendent du Bureau :

a) Le sous-groupe de la sécurité des locaux est chargé d'assurer la sécurité des locaux de cinq complexes de la MANUI : Diwan, Tamimi, villa du Représentant spécial, base de soutien logistique et complexe de l'USAID. Il comprend quatre agents de la sécurité (Service mobile) et 42 assistants à la sécurité (agents locaux);

b) La salle radio est essentiellement chargée de maintenir en permanence les communications radio. Elle compte huit opérateurs radio (agents locaux).

138. Le Bureau de la coordination de la sécurité sur le terrain de l'aéroport international de Bagdad est responsable des opérations au centre opérationnel de l'aéroport international de Bagdad. Il est dirigé par 1 agent de la sécurité (P-3), secondé par 1 agent de la sécurité auxiliaire (P-2). Il comprend cinq sous-groupes :

a) Le sous-groupe des opérations compte deux agents de la sécurité (1 agent du Service mobile et 1 administrateur recruté sur le plan national);

b) L'équipe de la sécurité aérienne est chargée d'assurer la sécurité des opérations aériennes (avions et hélicoptères) des Nations Unies. Ce sous-groupe comprend 12 agents de protection rapprochée (Service mobile);

c) Le sous-groupe de la sécurité des locaux est chargé d'assurer la sécurité des installations des Nations Unies. Il comprend 2 agents de la sécurité (Service mobile) et 6 assistants à la sécurité (agents locaux);

d) Le sous-groupe de la sécurité incendie est chargé d'assurer la sécurité incendie et la formation générale du personnel en matière de sécurité incendie. Il comprend un assistant chargé de la sécurité incendie (agent local);

e) La salle radio est chargée de maintenir en permanence les communications radio. Elle comprend six opérateurs radio (agents locaux).

139. Le Bureau de la coordination de la sécurité sur le terrain d'Arbil est responsable des opérations du centre opérationnel d'Arbil; il est dirigé par

1 responsable de la sécurité (P-4), secondé par 1 assistant administratif (agent local). Cinq sous-groupes en dépendent :

- a) Le sous-groupe des opérations comprend trois agents de la sécurité (1 P-2, 1 agent du Service mobile et un administrateur recruté sur le plan national);
- b) Le sous-groupe de la sécurité des locaux est chargé d'assurer la sécurité des installations des Nations Unies dans sa zone de responsabilité. Il comprend 1 agent de la sécurité (Service mobile) et 14 assistants à la sécurité (agents locaux);
- c) Le sous-groupe de la sécurité incendie est chargé d'assurer la sécurité incendie des locaux et la formation générale du personnel en matière de sécurité incendie. Il comprend un assistant chargé de la sécurité incendie (agent local);
- d) Le sous-groupe de l'information et de l'analyse des données sur la sécurité est chargé de la collecte, de la collation, de l'évaluation et de l'analyse des renseignements sur la sécurité; il comprend 1 agent de la sécurité auxiliaire (P-2) et 1 agent de la sécurité recruté sur le plan national ainsi que 1 assistant à la sécurité (agent local);
- e) La salle radio est chargée d'assurer en permanence les communications radio; ce sous-groupe comprend six opérateurs radio (agents locaux).

140. Le Bureau de la coordination de la sécurité sur le terrain de Kirkouk est responsable des opérations du centre opérationnel de Kirkouk; il est dirigé par 1 agent de la sécurité (P-3), secondé par 1 agent de la sécurité auxiliaire (P-2) et 1 assistant administratif (agent local). Six sous-groupes dépendent du Bureau :

- a) Le sous-groupe des opérations qui comprend 3 agents de la sécurité (1 P-2, 1 agent du Service mobile et 1 administrateur recruté sur le plan national);
- b) L'équipe de protection rapprochée qui comprend 8 agents de protection rapprochée (Service mobile) et 2 assistants à la sécurité (agents locaux);
- c) Le sous-groupe de la sécurité des locaux qui est chargé d'assurer la sécurité des installations des Nations Unies; il comprend 1 agent de la sécurité (Service mobile) et 6 assistants à la sécurité (agents locaux);
- d) Le sous-groupe de la sécurité incendie qui est chargé d'assurer la sécurité incendie des locaux et la formation générale du personnel régional en matière de sécurité incendie. Il comprend un assistant chargé de la sécurité incendie (agent local);
- e) Le sous-groupe de l'information et de l'analyse des données sur la sécurité qui est chargé de la collecte, de la collation, de l'évaluation et de l'analyse des renseignements sur la sécurité; il comprend 1 agent responsable adjoint de la sécurité (P-2), 1 agent de la sécurité (Service mobile), 1 agent de la sécurité (administrateur recruté sur le plan national) et 1 assistant à la sécurité (agent local);
- f) La salle radio qui assure en permanence les communications radio; ce sous-groupe compte six opérateurs radio (agents locaux).

141. Le Bureau de la coordination de la sécurité sur le terrain de Bassorah est responsable des opérations du centre opérationnel de Bassorah; il est dirigé par 1 agent de la sécurité (P-3), secondé par 1 agent de la sécurité auxiliaire (P-2). Deux sous-groupes en dépendent :

a) L'équipe de protection rapprochée qui comprend huit agents de protection rapprochée (Service mobile);

b) Le sous-groupe de l'information et de l'analyse des données sur la sécurité qui est chargé de la collecte, de la collation, de l'évaluation et de l'analyse des renseignements sur la sécurité; il comprend un agent auxiliaire de la sécurité (P-2).

142. Le Bureau de la coordination de la sécurité sur le terrain de l'antenne d'Amman de la Section de la sécurité en Iraq est la base d'appui de la Section pour les fonctions de liaison avec le pays hôte, le responsable désigné de pays et l'Équipe de coordination du dispositif de sécurité. Il est dirigé par 1 agent de la sécurité (P-2), secondé par 3 agents de la sécurité (2 agents du Service mobile et 1 administrateur recruté sur le plan national), 1 assistant administratif (agent local) et 1 assistant à la sécurité (agent local).

143. Le Groupe de l'information et de l'analyse des données sur la sécurité est chargé de la collecte, de la collation, de l'évaluation et de l'analyse des renseignements sur la sécurité; il comprend 1 agent de la sécurité recruté sur le plan national et 5 assistants à la sécurité (agents locaux).

144. Le Bureau de la coordination de la sécurité sur le terrain de l'antenne de Koweït de la Section de la sécurité en Iraq est la base d'appui de la Section pour les fonctions de liaison avec le pays hôte, le responsable désigné de pays et l'Équipe de coordination du dispositif de sécurité. Il est dirigé par 1 agent de la sécurité (P-3), secondé par 1 agent de la sécurité (Service mobile), 2 assistants administratifs (agents locaux) et 3 assistants à la sécurité (agents locaux). Trois sous-groupes en dépendent :

a) Le sous-groupe de la sécurité des locaux qui est chargé d'assurer la sécurité des installations des Nations Unies; il comprend 1 agent de la sécurité (Service mobile) et 13 assistants à la sécurité (agents locaux);

b) La salle radio qui compte quatre opérateurs radio (agents locaux);

c) Le représentant du Conseiller en chef adjoint à la sécurité chargé du soutien qui est responsable de la liaison et de la coordination avec la Section des ressources humaines et la Section de la logistique de la MANUI; cette tâche est assumée par un agent de la sécurité (Service mobile).

145. La fonction de conseiller en chef adjoint pour la sécurité chargé du soutien est assumée par un agent de la sécurité du Département de la sûreté et de la sécurité à Bagdad. On trouvera ci-après des renseignements sur les effectifs des groupes et sous-groupes qui en relèvent ainsi qu'une brève description de leurs fonctions :

a) Le Groupe de l'administration et des ressources humaines est responsable de toutes les fonctions liées à l'administration, y compris les questions d'effectifs de la Section de la sécurité en Iraq, ainsi que du recrutement du personnel de sécurité aux niveaux international et national. Il est dirigé par 1 agent de la sécurité (P-3), secondé par 2 agents de la sécurité (Service mobile) et 1 assistant administratif (agent local). Sous sa supervision, le sous-groupe de la localisation du personnel et des cartes d'accès et d'identité est responsable de la localisation du personnel de l'ensemble de la Mission, des procédures d'habilitation pour les missions et la sécurité ainsi que de la délivrance des cartes d'accès et d'identité pertinentes. Il comprend 4 agents de la sécurité (Service mobile), 1 commis à la sécurité (agent local) et 1 assistant à la sécurité (agent local);

b) Le Groupe de la logistique est chargé de la planification et du suivi des besoins logistiques de la Section de la sécurité en Iraq, ainsi que des achats et des fournitures. Il est dirigé par 1 agent de la sécurité (P-4), secondé par 1 agent responsable adjoint de la sécurité (Service mobile) et 1 assistant administratif (agent local);

c) Le Groupe informatique et projets est responsable de tous les aspects/projets informatiques et du système d'information géographique. Il comprend 1 spécialiste de la gestion de l'information (P-3), 1 agent de la sécurité spécialiste des systèmes d'information géographique (P-3) et 1 agent adjoint de la sécurité spécialiste des systèmes d'information géographique (P-2);

d) Le Groupe de la formation en matière de sécurité est chargé de déterminer les besoins de formation de la Section de la sécurité en Iraq et de l'exécution et de la facilitation des programmes pertinents de formation interne. Celle-ci porte notamment sur la qualification et requalification des équipes de protection rapprochée et des agents de la sécurité au maniement des armes à feu. Le Groupe est dirigé par 1 agent de la sécurité (P-3), secondé par 2 agents de la sécurité (Service mobile) et 1 assistant à la sécurité (agent local);

e) Le Groupe des enquêtes est chargé de l'ouverture et de la conduite des enquêtes en cas de perte, vol ou utilisation illicite de matériel appartenant aux Nations Unies, d'accident de la circulation et de comportement répréhensible du personnel des Nations Unies. Il comprend deux agents de la sécurité (Service mobile);

f) Le Groupe de la sécurité incendie est chargé de maintenir la sécurité incendie des installations des Nations Unies. Ses fonctions impliquent qu'il travaille en collaboration étroite avec les groupes de sécurité incendie des autres lieux d'affectation et assure la formation de l'ensemble du personnel en matière de sécurité incendie. Le groupe comprend 1 spécialiste de la sécurité incendie (P-2), 1 agent de la sécurité (Service mobile) et 1 assistant à la sécurité incendie (agent local).

146. Le Groupe de l'information et de l'analyse des données sur la sécurité est chargé de l'acquisition, de la collation et de l'analyse des renseignements liés à la sécurité du personnel et des moyens de la MANUI. Il échange des informations avec toutes les organisations pertinentes associées aux Nations Unies. Il participe aux discussions, ateliers et réunions d'information interinstitutions sur la sécurité, collecte des renseignements, évalue la situation en matière de sécurité, décide des questions touchant à la sécurité, élabore et diffuse des avertissements relatifs à la sécurité et rédige les informations relatives à la sécurité à l'intention de l'Équipe de coordination du dispositif de sécurité et du reste du personnel des Nations Unies. En outre, il élabore et maintient une base de données sur les incidents de sécurité, établit des rapports quotidiens/hebdomadaires ou à plus longue périodicité sur la situation en matière de sécurité, produit une carte des menaces et des risques auxquels se trouve confrontée la MANUI et participe aux missions d'évaluation des risques. Le Groupe collecte des renseignements par l'intermédiaire de membres qualifiés de son personnel en poste dans les bureaux régionaux de la Section de la sécurité en Iraq. Il est dirigé par 1 spécialiste de l'analyse des informations en matière de sécurité de classe P-4, secondé par 1 analyste des informations sur la sécurité de classe P-3. Les sous-groupes suivants en dépendent :

a) La cellule d'acquisition qui comprend 2 agents de la sécurité du Service mobile, 1 agent de la sécurité recruté sur le plan national et 2 assistants administratifs (agents locaux);

b) La cellule de collation qui comprend 1 agent de la sécurité (Service mobile) et 2 assistants à la sécurité (agents locaux);

c) La cellule d'analyse qui comprend 1 analyste des informations sur la sécurité (P-3) et 4 agents de la sécurité (3 appartenant au Service mobile et 1 administrateur recruté sur le plan national).

147. La MANUI entretient des rapports privilégiés avec le Département de la sûreté et de la sécurité de l'ONU. Elle est appuyée par un coordonnateur des mesures de sécurité sur le terrain (P-4) au Département à New York qui fait partie intégrante de l'équipe de spécialistes chargés du pays. Ce dispositif facilite l'accès immédiat et direct au Secrétaire général adjoint à la sûreté et à la sécurité et aux spécialistes des politiques et doctrines, au Groupe de l'analyse des menaces et des risques, aux spécialistes de la formation et aux autres bureaux régionaux du Département.

148. En sus des postes temporaires existants, 12 spécialistes de la sécurité ont été nommés à la MANUI par le Secrétaire général adjoint à la sûreté et à la sécurité pour conseiller le responsable désigné et l'Équipe de coordination du dispositif de sécurité dans l'exercice de leurs fonctions et pour administrer le programme de sûreté et de sécurité. Ces spécialistes rendent compte au responsable désigné et relèvent techniquement du Département de la sûreté et de la sécurité. Ces 12 postes temporaires sont financés sur le budget ordinaire du Département.

Modifications du tableau d'effectifs

149. Les risques très élevés qui pèsent actuellement sur les opérations des Nations Unies en Iraq devraient se maintenir en 2012 et au-delà. L'objectif principal en matière d'effectifs est de permettre à la Section de la sécurité, malgré la fin du soutien des forces américaines, de mener ses opérations dans de bonnes conditions de sécurité en coopération avec les forces de sécurité irakiennes et au sein des communautés irakiennes. Compte tenu de ces défis et de la rentabilité à long terme et des barrières linguistiques possibles entre la MANUI et les forces de sécurité irakiennes, il est considéré nécessaire de réduire le nombre de postes temporaires d'administrateur recruté sur le plan international et d'allouer 34 postes temporaires supplémentaires d'agent recruté sur le plan national. Sur la base des besoins opérationnels pour 2012 et au-delà, il est proposé de réorganiser comme indiqué ci-après l'effectif autorisé de la Section de la sécurité en Iraq, tel qu'il figure dans le budget approuvé pour 2011.

150. Il est proposé de transférer les postes temporaires suivants :

<i>Affectations actuelles</i>	<i>Affectations proposées</i>
Deux agents de la sécurité (P-3) du Groupe de l'information et de l'analyse des données sur la sécurité, Bagdad	L'un au Bureau de la coordination de la sécurité sur le terrain de Bassorah L'autre au Bureau de la coordination de la sécurité sur le terrain de l'aéroport international de Bagdad

<i>Affectations actuelles</i>	<i>Affectations proposées</i>
Quatre agents de la sécurité (Service mobile), Arbil	Un à la cellule d'acquisition du Groupe de l'information et de l'analyse des données sur la sécurité à Bagdad Un au Groupe des opérations du Bureau de la coordination de la sécurité sur le terrain de Kirkouk Un au Bureau de la coordination de la sécurité sur le terrain de l'antenne de Koweït de la Section de la sécurité en Iraq Un au sous-groupe de la sécurité des locaux du Bureau de la coordination de la sécurité sur le terrain de Koweït
Deux agents de la sécurité (Service mobile) du Groupe des opérations en cours, Bagdad	L'un à Bagdad au sous-groupe de la protection rapprochée (opérations) L'autre au Groupe de l'information et de l'analyse des données sur la sécurité du Bureau de la coordination de la sécurité sur le terrain de Kirkouk
Trois agents de la sécurité (Service mobile) du Service des opérations, Bagdad	Un au Groupe des opérations du Bureau de la coordination de la sécurité sur le terrain de l'aéroport international de Bagdad Deux au sous-groupe de la sécurité des locaux du Bureau de la coordination de la sécurité sur le terrain de l'aéroport international de Bagdad
Huit spécialistes de la protection rapprochée (Service mobile) (1 de l'antenne de Koweït de la Section de la sécurité en Iraq et 7 du sous-groupe de la protection rapprochée d'Arbil)	Sous-groupe de la protection rapprochée du Bureau de la coordination de la sécurité sur le terrain de Bassorah
Un agent de la sécurité (administrateur recruté sur le plan national), Arbil	Cellule d'acquisition du Groupe de l'information et de l'analyse des données sur la sécurité, Bagdad
Trois agents de la sécurité (administrateur recruté sur le plan national) du service des opérations, Bagdad	Un au Groupe de l'information et de l'analyse des données sur la sécurité du Bureau de la coordination de la sécurité sur le terrain d'Arbil Un au groupe des opérations du Bureau de la coordination de la sécurité sur le terrain de Kirkouk

<i>Affectations actuelles</i>	<i>Affectations proposées</i>
	Un au Groupe de l'information et de l'analyse des données sur la sécurité du Bureau de la coordination de la sécurité sur le terrain de Kirkouk
Un assistant à la sécurité (agent local), Amman	Sous-groupe de la sécurité des locaux du Bureau de la coordination de la sécurité sur le terrain, Bagdad
Trois assistants à la sécurité (agents locaux) du Groupe de l'information et de l'analyse des données sur la sécurité, Bagdad	Bureau de la coordination de la sécurité sur le terrain de l'antenne de Koweït de la Section de la sécurité en Iraq
Deux assistants à la sécurité (agents locaux), Bassorah	L'un au sous-groupe de la sécurité des locaux du Bureau de la coordination de la sécurité sur le terrain d'Arbil L'autre à la cellule d'acquisition du Groupe de l'information et de l'analyse des données sur la sécurité, Bagdad
Un assistant administratif (agent local) du Groupe de l'administration et de la logistique, Bagdad	Bureau de la coordination de la sécurité sur le terrain, Kirkouk
Un assistant administratif, Arbil	Groupe de la formation en matière de sécurité, Bagdad
Neuf assistants à la sécurité de la Section de la sécurité en Iraq, Amman	Groupe des opérations, Bagdad
Un agent de la sécurité (P-4) de la Section de la sécurité en Iraq, Amman	Bureau de la coordination de la sécurité sur le terrain, Bagdad
Quatre agents de la sécurité auxiliaires (P-2) (3 du Groupe de l'information et de l'analyse des données sur la sécurité et 1 du Groupe de l'administration et de la logistique), Bagdad	Un au Groupe de l'information et de l'analyse des données sur la sécurité du Bureau de la coordination de la sécurité sur le terrain de Kirkouk Un au Bureau de la coordination de la sécurité sur le terrain de Kirkouk Un au groupe des opérations du Bureau de la coordination de la sécurité sur le terrain d'Arbil Un au Bureau de la coordination de la sécurité sur le terrain d'Amman

151. Il est proposé de transférer les postes temporaires ci-après et d'en changer la dénomination :

<i>Affectations actuelles</i>	<i>Affectations proposées</i>
Un assistant spécial (P-3) du Bureau du Conseiller en chef pour la sécurité, Bagdad	Groupe de l'informatique et des projets du Bureau de la coordination de la sécurité sur le terrain, comme spécialiste de la gestion de l'information (P-3), Bagdad
Un spécialiste de la gestion de l'information sur la sécurité (P-3) du Groupe de l'administration et de la logistique, Bagdad	Groupe de l'informatique et des projets du Bureau de la coordination de la sécurité sur le terrain, comme agent de la sécurité (P-3), Bagdad
Un assistant à la sécurité (Service mobile) du Groupe de la gestion des projets et de l'appui technique, Bagdad	Cellule de collation du Groupe de l'information et de l'analyse des données sur la sécurité, comme agent de la sécurité (Service mobile), Bagdad
Huit agents de la sécurité (6 du Groupe de l'information et de l'analyse des données sur la sécurité et 2 du Groupe des enquêtes), Bagdad	Groupe de la protection rapprochée (opérations) comme spécialistes de la protection rapprochée (Service mobile), Bagdad
Deux spécialistes de la sécurité incendie (Service mobile) du Service des opérations de Bagdad et 6 agents de la sécurité (Service mobile) de l'antenne d'Arbil de la Section de la sécurité en Iraq	Comme spécialistes de la protection rapprochée (Service mobile), Kirkouk
Un agent de la sécurité (Service mobile) du Bureau de la coordination de la sécurité sur le terrain, Bagdad	Groupe de la protection rapprochée (Opérations), comme spécialiste de la protection rapprochée (Service mobile), Bagdad
Deux agents de la sécurité (Service mobile) du Groupe de la gestion des projets et de l'appui technique, Bagdad	Section de la sécurité en Iraq, comme assistants à la sécurité (Service mobile), Amman
Un opérateur radio (agent local), Bassorah	Aéroport international de Bagdad
	Sous-groupe de la sécurité incendie du Bureau de la coordination de la sécurité sur le terrain, comme assistant chargé de la sécurité incendie (agent local)
Un assistant administratif (agent local) et 3 opérateurs radio (agents locaux) de la Section de la sécurité en Iraq Amman	Groupe de l'information et de l'analyse des données sur la sécurité du Bureau de la coordination de la sécurité sur le terrain, comme assistant à la sécurité (agent local), Amman

<i>Affectations actuelles</i>	<i>Affectations proposées</i>
Un assistant administratif (agent local) du Groupe de l'information et de l'analyse des données sur la sécurité Bagdad	Groupe de l'information et de l'analyse des données sur la sécurité du Bureau de la coordination de la sécurité sur le terrain, comme assistant à la sécurité (Service mobile), Arbil
Un assistant à la gestion en matière de sécurité (agent local) du Groupe de l'administration et de la logistique Bagdad	Groupe de la protection rapprochée (Opérations), comme assistant à la sécurité (agent local), Bagdad
Un agent de la sécurité (P-3) du Service des opérations, Bagdad	Groupe de l'information et de l'analyse des données sur la sécurité, comme analyste des informations sur la sécurité (P-3), Bagdad
Un agent de la sécurité (P-4) du Service des opérations, Bagdad	Groupe de l'information et de l'analyse des données sur la sécurité, comme spécialiste de l'analyse des informations en matière de sécurité (P-4), Bagdad
Un agent de la sécurité (P-3) spécialiste de la sensibilisation du personnel aux questions de sécurité, Amman	Groupe de l'information et de l'analyse des données sur la sécurité, comme analyste des informations sur la sécurité (P-3), Bagdad

152. Compte tenu de l'augmentation des besoins en matière de sécurité en Iraq, il est proposé de créer les postes temporaires suivants :

- a) Un assistant à la sécurité incendie (agent local) au Groupe de la sécurité incendie de Bagdad;
- b) Un assistant à la sécurité incendie (agent local) au sous-groupe de la sécurité incendie du Bureau de coordination de la sécurité sur le terrain d'Arbil;
- c) Un assistant à la sécurité incendie (agent local) au sous-groupe de la sécurité incendie du Bureau de la coordination de la sécurité sur le terrain de Kirkouk;
- d) Cinq assistants à la sécurité (agents locaux) au sous-groupe de la sécurité des locaux du Bureau de la coordination de la sécurité sur le terrain de Kirkouk;
- e) Un assistant à la sécurité (agent local) au sous-groupe de l'analyse de l'information sur la sécurité du Bureau de la coordination de la sécurité sur le terrain de Kirkouk;
- f) Deux assistants à la sécurité (agents locaux) dans l'équipe de protection rapprochée du Bureau de la coordination de la sécurité sur le terrain de Kirkouk;
- g) Un assistant à la sécurité (agent local) au Groupe de la logistique de Bagdad;
- h) Deux assistants à la sécurité (agents locaux) au Groupe de l'information et de l'analyse des données sur la sécurité de Bagdad;

- i) Un assistant à la sécurité (agent local) au Groupe de l'administration et des ressources humaines de Bagdad;
- j) Six assistants à la sécurité (agents locaux) au sous-groupe de la sécurité des locaux du Bureau de la coordination de la sécurité sur le terrain de l'aéroport international de Bagdad;
- k) Six opérateurs radio (agents locaux) à la salle radio du Bureau de la coordination de la sécurité sur le terrain de l'aéroport international de Bagdad;
- l) Six opérateurs radio (agents locaux) à la salle radio du Bureau de la coordination de la sécurité sur le terrain de Kirkouk;
- m) Un commis à la sécurité (agent local) au Groupe de l'administration et des ressources humaines de Bagdad;
- n) Un agent de la sécurité auxiliaire (P-2) au Bureau de la coordination de la sécurité sur le terrain de l'aéroport international de Bagdad;
- o) Un agent de la sécurité auxiliaire au sous-groupe de l'analyse de l'information sur la sécurité du Bureau de la coordination de la sécurité sur le terrain de Bassorah;
- p) Un agent de la sécurité (P-2) au Groupe de l'informatique et des projets du Bureau de la coordination de la sécurité sur le terrain de Bagdad;
- q) Un agent de la sécurité (P-3) au Bureau de la coordination de la sécurité sur le terrain de Kirkouk.

153. Du fait de la rationalisation des activités et de la meilleure utilisation des ressources humaines, il est proposé de supprimer les 12 postes temporaires suivants : 1 chef de la sécurité (P-5) à Bagdad, 2 spécialistes de la protection rapprochée (Service mobile) à Amman, 3 agents de la sécurité (Service mobile) à Bagdad, 4 agents de la sécurité (Service mobile) à Bassorah et 2 agents de la sécurité (administrateurs recrutés sur le plan national) à Arbil.

154. Il est proposé en outre de supprimer 6 postes temporaires d'agents de la sécurité auxiliaires (P-2) : 3 au Service des opérations de Bagdad, 1 à Koweït, 1 à Mossoul et 1 à Nadjaf. Du fait de l'harmonisation des conditions de service, de la rationalisation des activités et de la meilleure utilisation du personnel, il est également proposé de supprimer un poste temporaire d'agent de la sécurité (P-3) à Amman.

155. Il est proposé par ailleurs de reclasser un poste temporaire d'agent de la sécurité auxiliaire (P-2) du Service des opérations de Bagdad comme agent de la sécurité (administrateur recruté sur le plan national) au Service des opérations du Bureau de la coordination de la sécurité sur le terrain de l'aéroport international de Bagdad.

156. En outre, comme la MANUI a l'intention de réduire considérablement sa présence à Amman au-delà du 1^{er} juillet 2012, six postes temporaires d'assistant à la sécurité (agents locaux) seront supprimés.

D. Bureau du Chef de l'appui à la Mission

Personnel recruté sur le plan international : suppression de 3 postes temporaires (1 P-3 et 2 agents du Service mobile) et reclassement de 1 poste temporaire d'agent du Service mobile en agent local

Personnel recruté sur le plan national : reclassement de 1 poste temporaire d'agent du Service mobile en agent local et suppression d'un poste temporaire d'agent local à compter du 1^{er} juillet 2012

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national					Total
	SGASSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/ Service de sécurité	Services généraux	Total (personnel inter- national)	Adminis- trateurs	Agents locaux	Volontaires des Nations Unies			
Effectifs approuvés pour 2011	–	–	–	1	1	4	4	–	10	5	–	15	1	6	–	22	
Effectifs proposés pour 2012 (1 ^{er} janvier 2012)	–	–	–	1	1	4	3	–	9	2	–	11	1	7	–	19	
Variation	–	–	–	–	–	–	(1)	–	(1)	(3)	–	(4)	–	1	–	(3)	
Effectifs proposés pour 2012 (1 ^{er} juillet 2012)	–	–	–	1	1	4	3	–	9	2	–	11	1	6	–	18	
Variation (cumulée)	–	–	–	–	–	–	(1)	–	(1)	(3)	–	(4)	–	–	–	(4)	

157. La composante appui à la Mission fournit à la MANUI des services administratifs et logistiques. Le Chef de l'appui à la Mission (D-1) est chargé de gérer les ressources humaines et financières approuvées par l'Assemblée générale de sorte que la Mission puisse exécuter le mandat que lui a confié le Conseil de sécurité. Il est également responsable de la mise en œuvre du projet de siège intégré des Nations Unies à Bagdad. À la tête de l'administration, il donne des avis au Représentant spécial du Secrétaire général sur diverses questions administratives, donne effet aux politiques et procédures administratives et assure les contrôles internes voulus. Le Chef de l'appui à la Mission veille également à ce que la MANUI réalise l'objectif d'autonomie rendu nécessaire par le départ des forces américaines en Iraq. Le Chef des services administratifs, le Chef des services techniques, le Chef du service médical et le Responsable principal de projets rendent compte directement au Chef de l'appui à la Mission, tout comme le Chef du Groupe du budget et les fonctionnaires d'administration en poste à Amman, à Bagdad, à Arbil, à Bassorah, à Kirkouk et à l'aéroport international de Bagdad.

158. À Bagdad, le Bureau du Chef de l'appui à la Mission assume la direction d'ensemble des activités de la Mission en veillant à ce que les opérations soient menées dans les quatre pays intéressés de manière cohérente, efficace et rationnelle. Il fait en sorte que les services organiques bénéficient de l'appui optimal qui permettra à la Mission de réaliser les objectifs prescrits par le Conseil de sécurité. Le Bureau se tient également en rapport avec diverses parties, dont les forces américaines en Iraq, les gouvernements des pays hôtes et les organismes, fonds et programmes des Nations Unies. Il est appuyé par 1 fonctionnaire d'administration (P-4) et 2 assistants administratifs (1 agent du Service mobile et 1 agent local). Le Responsable principal de projets (P-5) sera chargé de la supervision des travaux de construction du siège intégré des Nations Unies à Bagdad et rendra compte directement au Chef de l'appui à la Mission. Il sera secondé par 1 ingénieur (administrateur recruté sur le plan national) et 1 assistant administratif (agent local).

159. Le Chef de l'appui à la Mission est représenté dans chaque bureau régional par un fonctionnaire d'administration et un ou deux assistants administratifs :

a) Amman : 1 fonctionnaire d'administration (P-4) et 1 assistant administratif (agent local);

b) Bassorah : 1 fonctionnaire d'administration (P-3) et 1 assistant administratif (agent local);

c) Arbil : 1 fonctionnaire d'administration (P-4) et 2 assistants administratifs (agents locaux); et

d) Kirkouk : 1 fonctionnaire d'administration (P-3) et 1 assistant administratif (agent local).

160. Le bureau de l'aéroport international de Bagdad sert de point de transit pour le personnel et les contingents qui arrivent en Iraq ou en partent. Il abrite principalement les composantes Contrôle des mouvements et opérations aériennes de la Mission, ainsi que les équipages des appareils. Un fonctionnaire d'administration (P-3) rendra compte directement au Chef de l'appui à la Mission et veillera à ce que le complexe soit géré de manière efficace et rationnelle.

161. Au fil des années, le bureau d'Arbil a pris une importance croissante en tant que centre d'opérations pour gérer les activités dans le nord de l'Iraq et tant ses effectifs que la taille de son complexe ont augmenté. En dehors de l'augmentation considérable du personnel de l'équipe de pays des Nations Unies, le Bureau compte actuellement 42 membres de l'Unité de gardes de l'ONU et ce chiffre devrait encore augmenter. Les gardes seront hébergés dans le bâtiment prévu pour l'Unité de gardes de l'ONU lequel est en cours d'agrandissement.

162. Le Bureau régional de Kirkouk déménagera de son emplacement provisoire actuel à un emplacement intérimaire réaménagé.

163. À Bassorah, la MANUI attend le résultat des négociations entre la MANUI, le Gouvernement des États-Unis, y compris son ministère de la défense, et le Gouvernement iraquien pour déterminer la taille de l'implantation et les types d'installations qui seront disponibles à la suite du transfert de responsabilités de l'Équipe de reconstruction de province. Un complexe indépendant à usage de bureaux et à usage résidentiel a été construit, lequel peut recevoir 16 administrateurs recrutés sur le plan international et 72 gardes des Nations Unies.

164. À Koweït, le Groupe du budget et du fonds d'affectation spéciale est responsable de l'application des politiques et procédures budgétaires et de celles relatives au fonds d'affectation spéciale, ainsi que du suivi de l'exécution du budget approuvé et de l'utilisation du fonds d'affectation spéciale et de l'établissement de divers rapports et du budget de la Mission. Le Groupe sera dirigé par le Chef du budget (P-4), qui relèvera directement du Chef de l'appui à la Mission et sera secondé par un fonctionnaire du budget (agent du Service mobile)

Modifications du tableau d'effectifs

165. Pour parvenir à la structure susmentionnée, il est proposé d'apporter aux effectifs de la Mission les changements ci-après.

166. Avec la mise en œuvre, à compter du 1^{er} juillet 2011, des réformes concernant les ressources humaines, le Bureau du Chef de l'appui à la Mission devra assumer un volume de travail accru relatif aux ressources humaines, lequel nécessite de nombreuses tâches routinières d'un bout à l'autre de l'année.

167. Du fait de l'harmonisation des conditions de service, de la rationalisation des activités et de la meilleure utilisation du personnel, il est proposé de supprimer 1 poste temporaire de fonctionnaire du budget (P-3) à Koweït et 2 postes temporaires d'assistants administratifs (Service mobile) (l'un à Bagdad et l'autre à Kirkouk).

168. Il est également proposé de transférer un poste temporaire d'assistant administratif (agent du Service mobile) de Bassorah à Bagdad et de le reclasser comme poste d'assistant administratif (agent local).

169. Outre les changements susmentionnés qui doivent prendre effet le 1^{er} janvier 2012, la MANUI a l'intention de réduire considérablement sa présence à Amman après le 1^{er} juillet 2012; il est ainsi prévu de supprimer un poste temporaire d'assistant administratif (agent local).

Bureau du Chef des services administratifs

Personnel recruté sur le plan international : suppression de 1 poste temporaire d'agent du Service mobile à compter du 1^{er} juillet 2012

Personnel recruté sur le plan national : pas de changement

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national				Total
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/ Service de sécurité	Services généraux	Total (personnel inter- national)	Adminis- trateurs	Agents locaux	Volontaires des Nations Unies	
Effectifs approuvés pour 2011	–	–	–	–	1	1	–	–	2	3	–	5	1	2	–	8
Effectifs proposés pour 2012	–	–	–	–	1	1	–	–	2	2	–	4	1	2	–	7
Variation	–	–	–	–	–	-	–	–	–	(1)	–	(1)	–	–	–	(1)

170. Le Bureau du Chef des services administratifs assure la coordination avec le Bureau du Chef des services techniques et avec tous les chefs de section pour la mise en œuvre des plans d'appui à la Mission. Il incombe également au Chef des services administratifs (P-5) de suivre l'exécution des programmes de travail de la Section des services administratifs et de coordonner l'application des recommandations d'audit. Le Chef des services administratifs rend compte au Chef de l'appui à la mission; il supervise les activités de la Section des ressources humaines, de la Section des finances, de la Section des achats et de la Section des services généraux.

171. À Koweït, le Chef des services administratifs sera secondé par 1 fonctionnaire d'administration (Service mobile), 2 assistants administratifs (1 agent du Service mobile et 1 agent local), 1 attaché de liaison (administrateur recruté sur le plan national) et 1 assistant de liaison (agent local).

172. Le Groupe de la gestion des marchés à Koweït sera dirigé par un chef de la gestion des marchés de classe P-4.

Modifications du tableau d'effectifs

173. Du fait de l'harmonisation des conditions de service, de la rationalisation des activités et de la meilleure utilisation du personnel, il est proposé de supprimer un poste temporaire d'assistant à la gestion des marchés (Service mobile) à Koweït.

Section des ressources humaines

Personnel recruté sur le plan international : reclassement de 1 poste temporaire d'agent du Service mobile en poste temporaire d'agent local et suppression de 2 postes temporaires d'agent du Service mobile à compter du 1^{er} juillet 2012

Personnel recruté sur le plan national : reclassement d'un poste temporaire d'agent du Service mobile en poste temporaire d'agent local

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur							Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national					Total
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/Service de sécurité	Services généraux	Total (personnel international)	Administrateurs	Agents locaux	Volontaires des Nations Unies	
Effectifs approuvés pour 2011	–	–	–	–	–	1	2	–	3	9	–	12	–	18	–	30
Effectifs proposés pour 2012 (1 ^{er} janvier 2012)	–	–	–	–	–	1	2	–	3	8	–	11	–	19	–	30
Variation	–	–	–	–	–	–	–	–	–	(1)	–	(1)	–	1	–	–

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national				Total
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/ Service de sécurité	Services généraux	Total (personnel inter- national)	Adminis- trateurs	Agents locaux	Volontaires des Nations Unies	
Effectifs proposés pour 2012 (1 ^{er} juillet 2012)	–	–	–	–	–	1	2	–	3	6	–	9	–	19	–	28
Variation (cumulée)	–	–	–	–	–	–	–	–	–	(3)	–	(3)	–	1	–	(2)

174. Avec le retrait des forces multinationales d'Iraq, on prévoit que la présence de la MANUI en Iraq augmentera. Joint au fait que la MANUI englobe des lieux d'affectation où les familles sont autorisées et d'autres où elles ne le sont pas, cela aura pour résultat d'accroître les responsabilités de la Section des ressources humaines. La Section sera chargée de la planification stratégique des effectifs, de la gestion intégrée des ressources humaines de la Mission, notamment du recrutement, de la sélection et de l'intégration des membres du personnel. Elle aura également le pouvoir de nommer et la responsabilité d'administrer les fonctionnaires recrutés sur le plan international, ce qui inclut l'administration des prestations auxquelles le personnel a droit conformément aux pouvoirs qui lui ont été délégués en matière de gestion des ressources humaines, ainsi que les membres des familles de fonctionnaires se rendant et s'installant dans les lieux d'affectation de la MANUI où les familles sont autorisées. En outre, la Section sera chargée du recrutement et de l'administration du personnel recruté sur le plan national, notamment les administrateurs, et du recrutement des consultants internationaux et des vacataires conformément aux pouvoirs qui lui sont délégués dans ces domaines. Elle gèrera le tableau d'effectifs de la Mission au moyen du système Nucleus ainsi que la mise en œuvre, la gestion et le contrôle du plan d'action ressources humaines dans la Mission.

175. Le Chef de la Section des ressources humaines (P-4) en poste à Koweït conseille et appuie le Chef des Services administratifs sur toutes les questions touchant aux ressources humaines, exerce les pouvoirs qui lui sont délégués comme indiqué plus haut, ordonnance tous les paiements liés au personnel et assure la direction d'ensemble de la Section. Il est également membre d'office des jurys locaux d'attribution des indemnités de fonction, de révision et de recrutement. Le Chef de la Section des ressources humaines est secondé par un assistant chargé des ressources humaines (agent local).

176. Le Groupe des bases de données et des archives est responsable des bases de données sur les ressources humaines (IMIS, e-PAS, Nucleus, système Inspira de gestion des aptitudes) et de la gestion et du maintien des dossiers concernant les ressources humaines et des archives. Le Groupe joue également le rôle de centre de coordination pour le Plan d'action Ressources humaines et la gestion du tableau de bord correspondant et appuie le Groupe des présences. Il comprend trois assistants chargés des ressources humaines (1 agent du Service mobile et 2 agents locaux).

177. Le Groupe du Recrutement de la Section des ressources humaines, implanté à Koweït, est chargé d'assurer le suivi des postes vacants et la sélection et la nomination du personnel recruté sur le plan international et sur le plan national en

coordination avec le Chef de la Section des ressources humaines et les divers groupes d'Amman, de Bagdad et d'Arbil. Il est dirigé par 1 spécialiste des ressources humaines (P-3), épaulé par 4 assistants chargés des ressources humaines (1 agent du Service mobile et 3 agents locaux).

178. Le Groupe du personnel recruté sur le plan international administre l'ensemble des prestations, des avantages et des indemnités conformément aux pouvoirs qui lui sont délégués, oriente les nouvelles recrues et s'occupe des questions administratives dans le cadre des pouvoirs qui lui sont délégués sous la direction d'ensemble du Département de l'appui aux missions. Il assure aussi la coordination avec le Groupe du recrutement pour le suivi des postes vacants, le recrutement et l'affectation du personnel et l'orientation des nouvelles recrues. Il est dirigé par 1 spécialiste des ressources humaines (P-3), épaulé par 3 assistants chargés des ressources humaines (2 agents du Service mobile et 1 agent local).

179. Le Groupe du personnel recruté sur le plan national administre cette catégorie de personnel et les prestations auxquelles il a droit, y compris en ce qui concerne le versement des traitements, indemnités et autres prestations, tient les dossiers personnels et joue le rôle de point de coordination pour les fonctionnaires recrutés sur le plan national de l'ancien Bureau du Coordonnateur des opérations humanitaires des Nations Unies en Iraq qui ont été blessés et tient leurs dossiers. Il assure aussi la coordination avec le Groupe du recrutement pour les questions relatives au recrutement, à l'affectation et à l'orientation des nouvelles recrues. Il est dirigé par 1 spécialiste des ressources humaines (Service mobile), secondé par 3 assistants chargés des ressources humaines (1 agent du Service mobile et 2 agents locaux).

180. Le Groupe des présences s'occupe de toutes les demandes de congés (annuels, de maladie, de maternité/paternité, spéciaux, etc.) du personnel. Il tient aussi les états de présence de l'ensemble de la Mission pour le personnel recruté sur les plans international et national et établit et ordonnance les droits à indemnités, heures supplémentaires et sursalaires de nuit pour le personnel recruté sur le plan national. Il est dirigé par 1 assistant chargé des ressources humaines (Service mobile), épaulé par 4 assistants chargés des ressources humaines (agents locaux).

181. Le Bureau des ressources humaines d'Amman est doté de deux assistants chargés des ressources humaines (agents locaux) qui sont chargés de l'accueil et de l'orientation des membres du personnel nouvellement arrivés.

182. Le Bureau des ressources humaines de Bagdad sera dirigé par 1 assistant chargé des ressources humaines appartenant au Service mobile, secondé par 2 assistants chargés des ressources humaines (agents locaux).

183. Le Bureau des ressources humaines d'Arbil sera dirigé par 1 spécialiste des ressources humaines (Service mobile), secondé par 1 assistant chargé des ressources humaines (agent local).

Modifications du tableau d'effectifs

184. Avec le départ des forces américaines en Iraq, on prévoit que la MANUI accroîtra sa présence en Iraq en 2012. À compter du 1^{er} juillet 2011, le nombre de fonctionnaires en poste en Iraq a commencé à augmenter. Koweït et Amman devraient être désignés comme des lieux d'affectation où les familles sont autorisées, ce qui augmentera inévitablement la charge de travail du Bureau des

ressources humaines de Koweït. La Section des ressources humaines devra traiter les demandes de voyages pour l'installation des membres des familles des fonctionnaires actuels, lesquels sont plus de 250. On prévoit aussi une augmentation des services d'appui aux fonctionnaires en ce qui concerne l'administration des prestations s'appliquant aux membres des familles installées à Koweït et Amman. Cela inclut les voyages autorisés par les Nations Unies et la délivrance des certificats de famille. Les activités liées aux ressources humaines augmenteront donc énormément à Koweït. Il sera nécessaire de rationaliser la présence des ressources humaines en Iraq afin d'assurer des services efficaces et harmonieux au nombre accru de fonctionnaires en poste dans le pays.

185. Il est proposé de reclasser un poste d'assistant chargé des ressources humaines (Service mobile) comme poste de spécialiste des ressources humaines (Service mobile) et de le transférer de Koweït à Arbil.

186. Il est également proposé de reclasser un poste d'assistant chargé des ressources humaines (Service mobile) comme poste d'assistant chargé des ressources humaines (agent local) à Koweït.

187. En plus des changements susmentionnés qui doivent prendre effet à compter du 1^{er} janvier 2012, la MANUI prévoit de réduire considérablement sa présence à Amman après le 1^{er} juillet 2012. Elle prévoit ainsi de supprimer deux postes temporaires d'assistant chargé des ressources humaines (Service mobile).

Section de la formation du renforcement des capacités

Personnel recruté sur le plan international : pas de changement

Personnel recruté sur le plan national : suppression de 1 poste temporaire d'agent local à compter du 1^{er} juillet 2012

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national			Volontaires des Nations Unies	Total
	SGASSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/ Service de sécurité	Services généraux	Total (personnel inter- national)	Adminis- trateurs	Agents locaux			
Effectifs approuvés pour 2011	–	–	–	–	–	1	–	–	1	2	–	3	–	3	–	6
Effectifs proposés pour 2012 (1 ^{er} janvier 2012)	–	–	–	–	–	1	–	–	1	2	–	3	–	3	–	6
Variation	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Effectifs proposés pour 2012 (1 ^{er} juillet 2012)	–	–	–	–	–	1	–	–	1	2	–	3	–	2	–	5
Variation (cumulée)	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	(1)	–	(1)

188. La Section de la formation et du renforcement des capacités est chargée de mettre en œuvre la politique de formation et de perfectionnement du personnel en élaborant des programmes et des formations destinés à répondre aux besoins de perfectionnement professionnel des fonctionnaires de la MANUI et à les doter des compétences, connaissances et aptitudes qui leur permettront d'aider la Mission à s'acquitter de son mandat. La Section administre également les cours de formation à l'intention des nouveaux fonctionnaires et membres des unités de gardes de l'ONU et dispense des cours de langues dans certains lieux d'affectation.

189. Le responsable de la formation (P-4), en poste à Amman, est secondé par 1 coordonnateur de la formation (Service mobile) et 2 assistants à la formation (1 agent du Service mobile et 1 agent local).

190. Chacun des bureaux de formation de Bagdad et de Koweït est doté d'un assistant à la formation (agent local).

Modifications du tableau d'effectifs

191. Comme la MANUI a l'intention de réduire considérablement sa présence à Amman après le 1^{er} juillet 2012, il est prévu d'y supprimer un poste temporaire d'assistant à la formation (agent local).

Section des finances

Personnel recruté sur le plan international : transformation de 1 poste P-3 en poste d'agent du Service mobile et de 1 poste du Service mobile en poste d'agent recruté sur le plan local

Personnel recruté sur le plan national : transformation de 1 poste d'agent du Service mobile en poste d'agent recruté sur le plan local; suppression de 1 poste d'agent recruté sur le plan local avec effet au 1^{er} juillet 2012

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national			Volontaires des Nations Unies	Total
	SGASSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/ Service de sécurité	Services généraux	Total (personnel interna- tional)	Adminis- trateurs	Agents locaux			
Effectifs approuvés pour 2011	–	–	–	–	–	1	2	–	3	7	–	10	–	13	–	23
Effectifs proposés pour 2012 (1 ^{er} janvier 2012)	–	–	–	–	–	1	1	–	2	7	–	9	–	14	–	23
Variation	–	–	–	–	–	–	(1)	–	(1)	–	–	(1)	–	1	–	–

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur							Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national			Volontaires des Nations Unies	Total	
	SG	ASSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/ Service de sécurité	Services généraux	Total (personnel internation- al)	Adminis- trateurs			Agents locaux
Effectifs proposés pour 2012 (1 ^{er} juillet 2012)	–	–	–	–	–	1	1	–	2	7	–	9	–	13	–	22
Variation (cumulée)	–	–	–	–	–	–	(1)	–	(1)	–	–	(1)	–	–	–	(1)

192. La Section des finances gère l'ensemble des activités financières de la Mission et en garantit la conformité avec le Règlement financier et les règles de gestion financière de l'ONU. Elle examine et contrôle également les activités liées aux avances, afin de veiller à ce que les avances de caisse et les fonds de caisse soient utilisés à bon escient. Elle veille en outre à ce que la comptabilisation des opérations, l'établissement des rapports et les contrôles internes soient précis et complets, vérifie la concordance entre les comptes bancaires et les comptes du grand livre, approuve et effectue, en vertu des pouvoirs qui lui ont été délégués par le Sous-Secrétaire général et Contrôleur, les versements auxquels la Mission doit procéder pour régler promptement les factures des fournisseurs, traite les bordereaux de remboursement de frais de voyage des fonctionnaires et gère les états de paie du personnel.

193. Le Chef de la Section des finances (P-4), en poste à Koweït, dirige la Section et prête conseils et appui au Chef des services administratifs et au Chef de l'appui à la Mission pour toutes les questions financières. Il préside également divers comités, notamment le Comité local de contrôle du matériel et le Comité local d'examen des réclamations. Le Chef de la Section des finances est épaulé par un assistant (finances) (agent local), qui s'occupe des tâches financières, et par un assistant administratif (agent local), qui organise toutes les réunions et y assiste, établit les procès-verbaux et tient les dossiers du bureau du Chef de la Section des finances.

194. La Section des finances a son siège à Koweït et des bureaux à Amman, Bagdad et Arbil.

195. Le bureau du Chef de la Section des finances est actuellement appuyé par le Groupe des états de paie, le Groupe de la comptabilité, le Groupe de la caisse et le Groupe du règlement des fournisseurs :

a) Le Groupe des états de paie traite les salaires et les prestations dus au personnel recruté sur le plan national, l'ordre mensuel de paiement et les indemnités dues au personnel recruté sur le plan international. Il est dirigé par 1 fonctionnaire des finances (Service mobile), épaulé par 5 assistants (finances) (1 agent du Service mobile et 4 agents locaux);

b) Le Groupe de la comptabilité est chargé d'enregistrer les avis d'allocation de crédit dans les comptes budgétaires secondaires et les documents d'engagement de dépenses et d'établir les états financiers mensuels et les états de rapprochement bancaires mensuels. Il est dirigé par 1 assistant (finances) (Service

mobile), épaulé par 3 assistants (finances) (1 agent du Service mobile et 2 agents locaux);

c) Le Groupe de la caisse s'occupe de tous les décaissements, y compris les transactions en liquide ou par chèque, ainsi que de la transmission des instructions de paiement aux banques et aux bureaux régionaux. Il est dirigé par 1 assistant (finances) (Service mobile), épaulé par 1 assistant (finances) (agent local);

d) Le Groupe du règlement des fournisseurs s'occupe du rapprochement des factures et du traitement des paiements destinés aux fournisseurs de biens et services de la Mission. Il est également chargé de l'apurement et de la liquidation des soldes et des commandes dans le système Mercury de gestion des achats. Le Groupe est dirigé par 1 assistant (finances) (Service mobile), épaulé par 5 assistants (finances) (1 agent du Service mobile et 4 agents locaux);

e) À Amman, le sous-groupe des finances s'occupe de tous les paiements aux fournisseurs, des avances de caisse et des autres paiements associés. Il est appuyé par un assistant (finances) (agent local), qui relève du Groupe du règlement des fournisseurs à Koweït;

f) À Arbil, le sous-groupe des finances s'occupe de tous les paiements aux fournisseurs, des avances de caisse et des autres paiements associés. Il est appuyé par un assistant (finances) (agent local), qui relève du Groupe du règlement des fournisseurs à Koweït.

196. Le Bureau de la Section des finances à Bagdad coordonne l'ensemble des activités financières. Il est doté d'un chef adjoint (P-3), épaulé par un assistant (finances) (agent local).

Modification du tableau d'effectifs

197. Il est proposé d'apporter les changements suivants aux effectifs de la Mission, de façon à obtenir la structure susmentionnée.

198. Il est prévu de transférer et de réaffecter un assistant (finances) (agent local) du Bureau des finances à Koweït au sous-groupe à Bagdad pour s'occuper du compte d'avances temporaires, de la réception des factures et des documents justificatifs, ainsi que du paiement des salaires au personnel localement recruté, et pour appuyer le Bureau de la Section des finances à Bagdad.

199. Il est proposé de transformer un poste de fonctionnaire des finances (P-3) du Groupe des états de paie en poste de fonctionnaire des finances (Service mobile) à Koweït.

200. Il est également proposé de transformer un poste d'assistant administratif (Service mobile) au Bureau du Chef de la Section des finances à Koweït en poste d'assistant (finances) (agent local).

201. Outre les changements susmentionnés, qui devraient prendre effet le 1^{er} janvier 2012, la MANUI envisage de réduire sensiblement sa présence à Amman après le 1^{er} juillet 2012. Il est ainsi prévu de supprimer un poste d'assistant (finances) (agent local).

Section des Services généraux

Personnel recruté sur le plan international : transformation de 1 poste du Service mobile en poste d'agent local

Personnel recruté sur le plan national : transformation de 1 poste d'agent du Service mobile en poste d'agent local et suppression de 4 postes d'agent local avec effet au 1^{er} juillet 2012

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national			Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA	SSG D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/ Service de sécurité	Services généraux	Total (personnel internation- al)	Adminis- trateurs	Agents locaux			
Effectifs approuvés pour 2011	–	–	–	–	–	1	1	–	2	21	–	23	–	39	–	62
Effectifs proposés pour 2012 (1 ^{er} janvier 2012)	–	–	–	–	–	1	1	–	2	20	–	22	–	40	–	62
Variation	–	–	–	–	–	–	–	–	–	(1)	–	(1)	–	1	–	–
Effectifs proposés pour 2012 (1 ^{er} juillet 2012)	–	–	–	–	–	1	1	–	2	20	–	22	–	36	–	58
Variation (cumulée)	–	–	–	–	–	–	–	–	–	(1)	–	(1)	–	(3)	–	(4)

202. La Section des services généraux est chargée d'offrir toute une gamme de services à l'appui des opérations administratives de la Mission. Elle s'occupe notamment de l'organisation des voyages, du courrier, de la valise diplomatique, de la gestion des dossiers et des archives, de la réception et de l'inspection des marchandises, du contrôle du matériel et des stocks, des réclamations, de la cession du matériel et de la gestion des installations.

203. Le Chef de la Section des services généraux (P-4), en poste à Koweït, est chargé d'assurer la supervision des activités susmentionnées et de donner des conseils d'expert en la matière; il bénéficiera du soutien d'un assistant administratif (agent local). Il sera appuyé à Koweït par un fonctionnaire des services généraux (Service mobile), à Kirkouk par 1 assistant chargé des services généraux (Service mobile), à Arbil par 1 assistant chargé des services généraux (agent local) et à Amman par 1 assistant chargé des services généraux (Service mobile) et 1 assistant administratif (agent local).

204. Le fonctionnaire des services généraux (Service mobile) assumera la responsabilité générale de la fonction gestion du matériel, qui fait intervenir le Groupe de la réception et de l'inspection du matériel, le Groupe du contrôle du matériel et des stocks, le Groupe de la cession du matériel et le Groupe de l'examen des réclamations et du contrôle du matériel.

205. Le Groupe de la réception et de l'inspection du matériel sera dirigé par 1 fonctionnaire chargé de la réception et de l'inspection (Service mobile), basé à Koweït, épaulé par 1 assistant à la réception et à l'inspection (Service mobile) à Koweït, 1 assistant à la réception et à l'inspection (agent local) à Amman, 1 assistant à la réception et à l'inspection (agent local) à Arbil et 3 assistants à la réception et à l'inspection (1 agent du Service mobile et 2 agents locaux) à Bagdad.

206. Le Groupe de contrôle du matériel et des stocks sera dirigé par 1 fonctionnaire chargé du matériel et de la gestion des stocks (Service mobile), qui sera épaulé par 3 assistants au contrôle du matériel et à la gestion des stocks (agents locaux) à Koweït, 2 assistants au contrôle du matériel et à la gestion des stocks (1 agent du Service mobile et 1 agent local) à Bagdad, 1 assistant au contrôle du matériel et à la gestion des stocks (agent local) à Amman et 1 assistant au contrôle du matériel et à la gestion des stocks (agent local) à Arbil.

207. Le Groupe de la cession du matériel à Koweït sera appuyé par deux assistants à la cession du matériel (1 agent du Service mobile et 1 agent local).

208. Le Groupe de l'examen des réclamations et du contrôle du matériel sera dirigé par 1 fonctionnaire chargé des réclamations (P-3), épaulé par 2 assistants chargés des réclamations (agents locaux) à Koweït et 1 assistant chargé des réclamations (agent local) à Bagdad.

209. Le Groupe des voyages et des visas, basé à Koweït, sera dirigé par 1 chef (Service mobile), épaulé par 3 assistants chargés des voyages et des visas (1 agent du Service mobile et 2 agents locaux) et 1 assistant de liaison (agent local). À Amman, le Groupe sera appuyé par deux assistants chargés des voyages (1 agent du Service mobile et 1 agent local).

210. Le Groupe du courrier, de la valise diplomatique, des archives et des dossiers sera dirigé par 1 chef de Groupe (Service mobile), basé à Bagdad, et appuyé par 2 assistants chargés du courrier, de la valise diplomatique, des archives et des dossiers (agents locaux) à Koweït et 1 assistant chargé du courrier, de la valise diplomatique des archives et des dossiers (agent local) à Arbil.

211. Le Groupe de la gestion des installations sera dirigé par 1 assistant (gestion des installations) (Service mobile), qui sera basé à Bagdad et sera épaulé par 12 assistants (gestion des installations) (1 agent du Service mobile et 11 agents locaux) à Bagdad, 2 assistants (1 agent du Service mobile et 1 agent local) à Koweït, 1 assistant (Service mobile) à Arbil, 1 assistant (Service mobile) à l'aéroport international de Bagdad, 1 assistant (Service mobile) à Basra et 1 assistant (Service mobile) à Kirkouk.

Modification du tableau d'effectifs

212. L'actuel Groupe du courrier et de la valise diplomatique intégrera la fonction Archives et dossiers, dont il assurera l'orientation et la coordination à l'échelle de la Mission, conformément aux directives de l'Organisation. Il est proposé de transformer le poste de fonctionnaire chargé du courrier et de la valise diplomatique (Service mobile) à Bagdad en poste de fonctionnaire chargé du courrier, de la valise diplomatique, des archives et des dossiers (Service mobile), le poste d'assistant chargé du courrier et de la valise diplomatique (agent local) à Koweït en poste d'assistant chargé du courrier, de la valise diplomatique, des archives et des dossiers (agent local), le poste d'assistant d'enregistrement (agent local) à Koweït en poste

d'assistant chargé du courrier, de la valise diplomatique, des archives et des dossiers (agent local), et le poste d'assistant chargé du courrier et de la valise diplomatique (agent local) à Arbil en poste d'assistant chargé du courrier, de la valise diplomatique, des archives et des dossiers (agent local).

213. À la suite d'un examen approfondi de la charge de travail, l'on envisage de réaffecter le Chef de la Section des services généraux (P-4) de Bagdad à Koweït, 1 assistant chargé des services généraux (Service mobile) d'Arbil à Kirkouk et 1 assistant administratif (agent local) de Bagdad à Koweït.

214. Après l'adoption de mesures visant à harmoniser les conditions de service, à rationaliser les activités et à utiliser efficacement le personnel, il est également proposé de transformer un poste d'assistant au contrôle du matériel et à la gestion des stocks (Service mobile) en poste d'assistant au contrôle du matériel et à la gestion des stocks (agent local) à Koweït.

215. Outre les changements susmentionnés, qui devraient prendre effet le 1^{er} janvier 2012, la MANUI envisage de réduire sensiblement sa présence à Amman après le 1^{er} juillet 2012. Il est ainsi prévu de supprimer quatre postes d'agent local (1 assistant chargé des voyages, 1 assistant à la réception et à l'inspection, 1 assistant au contrôle du matériel et à la gestion des stocks et 1 assistant administratif).

Section des achats

Personnel recruté sur le plan international : suppression de 1 poste P-3

Personnel recruté sur le plan national : suppression de 1 poste d'agent local, avec effet au 1^{er} juillet 2012

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national				Total
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/Service de sécurité	Services généraux	Total (personnel international)	Administrateurs	Agents locaux	Volontaires des Nations Unies	
Effectifs approuvés pour 2011	–	–	–	–	–	1	2	–	3	8	–	11	–	15	–	26
Effectifs proposés pour 2012 (1 ^{er} janvier 2012)	–	–	–	–	–	1	1	–	2	8	–	10	–	15	–	25
Variation	–	–	–	–	–	–	(1)	–	(1)	–	–	(1)	–	–	–	(1)
Effectifs proposés pour 2012 (1 ^{er} juillet 2012)	–	–	–	–	–	1	1	–	2	8	–	10	–	14	–	24
Variation (cumulée)	–	–	–	–	–	–	(1)	–	(1)	–	–	(1)	–	(1)	–	(2)

216. La Section des achats veille à ce que l'acquisition de biens et services et leur fourniture à la Mission en Iraq, en Jordanie, au Koweït et en République islamique d'Iran soient coordonnées, efficaces, économiques et conformes aux Règlement

financier et règles de gestion financière, au Manuel des achats et aux normes éthiques de l'ONU. Il est proposé de déléguer à un nombre suffisant de fonctionnaires qualifiés la possibilité d'effectuer des achats dans chaque site de la Mission jusqu'à concurrence d'un plafond fixé en fonction de leur grade, les marchés et achats supérieurs à ce plafond étant traités au Bureau de la Section des achats proprement dite, à Koweït.

217. Le chef de la Section des achats (P-4), qui sera basé à Koweït, s'assurera, par voie de délégation et par le biais de visites régulières, que les achats sont correctement effectués auprès des fournisseurs locaux ou internationaux, sont conformes aux procédures d'achat établies ainsi qu'aux Règlement financier et règles de gestion financière et au Manuel des achats de l'ONU.

218. La Section des achats, dont le bureau principal est établi à Koweït, comporte quatre groupes : le Groupe des achats, le Groupe des marchés, le Groupe de l'appui aux achats et le Groupe de l'examen des fournisseurs :

a) Le Groupe des achats assure le traitement de toutes les demandes de biens concernant le Koweït et de tous les achats de biens destinés aux bureaux régionaux de la MANUI, qui dépassent la limite de la délégation de pouvoir accordée aux antennes régionales du Groupe des achats. Il s'occupe des appels d'offres et des dossiers du Comité local des marchés et du Comité des marchés du Siège, de la passation des commandes ainsi que du suivi et du contrôle des prestations des fournisseurs. Il est dirigé par 1 fonctionnaire chargé des achats (Service mobile) et appuyé par 4 assistants aux achats (agents locaux);

b) Le Groupe des marchés s'occupe, pour Koweït et les bureaux régionaux de la MANUI, des contrats relatifs à la fourniture régulière de biens et de services, à des projets complexes et à la vente des biens de l'Organisation sortis de l'inventaire et dont la valeur dépasse la limite de la délégation de pouvoir accordée aux antennes régionales du Groupe des achats. Il s'occupe également des appels d'offres et des dossiers du Comité local des marchés et du Comité des marchés du Siège, de la passation des marchés et des commandes, du règlement des différends contractuels avec les fournisseurs, ainsi que de l'administration centralisée de tous les contrats conclus avec la Section et de l'établissement des rapports y relatifs. Le Groupe des marchés est dirigé par 1 fonctionnaire chargé des achats (P-3) et appuyé par 5 assistants aux achats (2 agents du Service mobile et 3 agents locaux);

c) Le Groupe de l'appui aux achats assure le suivi de la passation des commandes, confirme la réception des biens, coordonne les dossiers du Comité local des marchés et le règlement des bons de commande en souffrance, met en œuvre les procédures d'achat dans le système Mercury, gère le système de classement des bons de commande, archive les anciens dossiers de commande, établit des statistiques relatives aux achats, assure le suivi et la distribution de la correspondance et des autres documents opérationnels et administratifs et fournit un appui administratif à la Section des achats. Le Groupe est composé de 1 fonctionnaire chargé des achats (Service mobile) et de 3 assistants aux achats (1 agent du Service mobile et 2 agents locaux);

d) Le Groupe de l'examen des fournisseurs est chargé des tâches suivantes : gérer la base de données des fournisseurs et le système de classement des fournisseurs; analyser les demandes d'inscription des fournisseurs auprès de la MANUI et s'assurer de la stabilité et de la solvabilité financières des entreprises en

faisant appel à des sources indépendantes telles que l'agence Dun and Bradstreet; mettre à jour le registre fournisseurs Mercury et les dossiers des fournisseurs en tenant compte de la classification des différents produits et en consignand des informations fiables sur les coordonnées et les prestations des fournisseurs; et représenter la principale entité du Comité local d'examen des fournisseurs chargé, par voie de délégation, de formuler des recommandations relatives à la suspension ou au retrait de fournisseurs de la base de données. Le Groupe est composé de 1 fonctionnaire chargé de l'examen des fournisseurs (Service mobile) et de 1 assistant aux achats (agent local).

219. Le Groupe des achats à Amman s'occupe, en coordination avec la Section des achats à Koweït, de toutes les opérations d'achat de biens, de passation de contrats de services et de vente de biens de l'Organisation sortis de l'inventaire, à l'appui des opérations menées en Jordanie. Il est également chargé de la passation de contrats de formation, de l'administration courante des contrats, du règlement des différends, de l'amendement des contrats et du contrôle de la fourniture des biens et services destinés au bureau. Il est composé de 1 fonctionnaire chargé des achats (Service mobile) et de 1 assistant aux achats (agent local).

220. Le Groupe des achats à Bagdad est chargé des tâches suivantes : s'occuper de toutes les opérations d'achat de biens, de passation de contrats de services et de vente de biens de l'Organisation sortis de l'inventaire, en appui au siège de la MANUI à Bagdad (zone internationale et aéroport international de Bagdad) et aux bureaux régionaux de la MANUI dans le centre de l'Iraq; administrer tous les contrats et les amendements aux contrats, régler les différends contractuels; contrôler la fourniture des biens et services au siège de la MANUI et dans les bureaux régionaux, dans le centre de l'Iraq; harmoniser les exonérations de taxes et les habilitations de sécurité pour tous les prestataires de services et les fournisseurs de la MANUI; fournir un appui administratif au Chef de la section des achats; organiser chaque année des séminaires à l'intention des entreprises, en coordination avec le Groupe de l'examen des fournisseurs à Koweït et la Chambre de commerce locale. Du fait de la complexité accrue des procédures et de l'augmentation de la charge de travail, un assistant aux achats (Service mobile) de Koweït, qui coordonne les activités de tous les groupes régionaux des achats en Iraq, supervise le Groupe des achats de Bagdad par délégation de pouvoir du Chef de la section des achats et dans le cadre de cycles de mission de 28 jours. Le Groupe comprend également trois assistants aux achats (agents locaux).

221. Le Groupe des achats à Arbil doit s'acquitter des tâches suivantes : s'occuper de toutes les opérations d'achat de biens, de passation de contrats de services et de vente de biens de l'Organisation sortis de l'inventaire, en appui au siège régional de la MANUI à Arbil et aux bureaux régionaux de la MANUI dans le nord de l'Iraq; administrer tous les contrats et les amendements aux contrats, régler les différends contractuels; contrôler la fourniture des biens et services au siège de la MANUI, au bureau de la MANUI à Arbil et aux bureaux régionaux de la Mission, dans le nord de l'Iraq; harmoniser les exonérations de taxes et les habilitations de sécurité pour tous les prestataires de services et les fournisseurs qui traitent avec la MANUI; fournir un appui administratif au Chef de la section des achats; organiser chaque année des séminaires à l'intention des entreprises, en coordination avec le Groupe de l'examen des fournisseurs à Koweït et la chambre de commerce locale. Un assistant aux achats (Service mobile) de Koweït, qui coordonne les activités de tous les groupes régionaux des achats en Iraq, supervise le Groupe des achats d'Arbil par délégation

de pouvoir du Chef de la section des achats et dans le cadre de cycles de mission de 28 jours. Le Groupe comprend également un assistant aux achats (agent local).

Modification du tableau d'effectifs

222. Il sera procédé au transfert d'un assistant aux achats (agent local) du Groupe des marchés à Koweït au Groupe des achats à Bagdad en vue de faire face à l'accroissement sensible de la charge de travail lié à l'application des recommandations de l'Équipe de planification du Département de l'appui aux missions concernant les services relatifs aux systèmes de survie, à la sécurité et à l'appui logistique qu'assurent actuellement les forces multinationales en Iraq.

223. Après l'adoption de mesures visant à harmoniser les conditions de service, à rationaliser les activités et à utiliser efficacement le personnel, il est proposé de supprimer un poste P-3 à Koweït.

224. Outre les changements susmentionnés, qui devraient prendre effet le 1^{er} janvier 2012, la MANUI envisage de réduire sensiblement sa présence à Amman après le 1^{er} juillet 2012. Il est ainsi prévu de supprimer un poste d'assistant aux achats (agent local).

Section des services médicaux

Personnel recruté sur le plan international : création de 2 postes (P-3);
reclassement de 1 poste d'agent
du Service mobile
et suppression de 1 poste d'agent
du Service mobile au 1^{er} juillet 2012

Personnel recruté sur le plan national : création de 1 poste d'agent local et
reclassement de 1 poste d'agent du
Service mobile en poste d'agent local

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national				
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/ Service de sécurité	Services généraux	Total (personnel interna- tional)	Adminis- trateurs	Agents locaux	Volontaires des Nations Unies	Total
Effectifs approuvés pour 2011	–	–	–	–	1	2	2	–	5	6	–	11	–	2	–	13
Effectifs proposés pour 2012	–	–	–	–	1	2	4	–	7	4	–	11	–	4	–	15
Variation	–	–	–	–	–	–	2	–	2	(2)	–	–	–	2	–	2

225. La Section des services médicaux est responsable de la santé, du suivi médical et du bien-être du personnel civil. Elle est chargée de la coordination et de la prestation de services médicaux, des soins de santé et du traitement médical préventif pour l'ensemble du personnel de la MANUI. Elle coordonne également l'évacuation des malades et des blessés, à l'intérieur et à l'extérieur de la zone d'opérations de la Mission, et établit des plans d'action pour les cas d'urgence.

226. À Bagdad, la Section sera placée sous la direction d'un médecin-chef (P-5), épaulé par 2 médecins (1 P-4 et 1 P-3), 1 aide-soignant (Service mobile), 1 infirmier (Service mobile) et 2 infirmiers (agents locaux).

227. À Arbil, la Section sera appuyée par 1 médecin (P-3), 1 infirmier/aide-soignant (Service mobile) et 1 infirmier/technicien de laboratoire (agent local).

228. À Kirkouk, la Section sera appuyée par 1 médecin (P-3), 1 infirmier/aide-soignant (Service mobile) et 1 infirmier (agent local).

229. À Basra, la Section sera appuyée par un conseiller du personnel (Service mobile) et les services médicaux seront assurés par l'Unité de gardes de l'ONU.

230. Le Conseiller du personnel (P-4), qui rendra compte au médecin-chef, sera épaulé à Bagdad par un conseiller du personnel (P-3).

Modifications du tableau d'effectifs

231. Pour remplacer les services actuellement fournis par les forces des États-Unis en Iraq à différents niveaux (évacuations sanitaires primaires et secondaires, hospitalisations et médicaments) après qu'elles auront quitté le pays, la Section des services médicaux de la MANUI doit mettre à niveau et développer les capacités dont elle dispose et en mettre de nouvelles en œuvre dans le nouveau bureau de Kirkouk. La MANUI devra créer dans ce bureau un dispensaire de niveau 1 qui s'occupera du suivi médical des plus de 150 agents qui y seront affectés. Pour cela, un médecin, des aides-soignants et des infirmiers devront être présents en permanence, y compris les week-ends, dans ce dispensaire, afin que l'équipe médicale puisse se déployer pour des évacuations terrestres ou aériennes et des escortes médicales tout en restant en mesure d'assurer les services de base au bureau de Kirkouk.

232. La présence d'aides-soignants et d'infirmiers expérimentés dans le domaine des soins d'urgence et formés à ces soins sera nécessaire à Kirkouk et à Arbil. Un aide-soignant qualifié serait spécialisé dans les soins préhospitaliers en cas de traumatisme et les infirmiers pourraient se charger des tâches plus liées aux soins dispensés en milieu hospitalier. Ces prestations médicales ne pourraient être fournies par le personnel national car il n'y a pas de personnel national formé comme il convient et ayant le niveau et les compétences requis et parce que le personnel national ne serait pas disponible les week-ends et que les services doivent être assurés 24 heures sur 24 et sept jours sur sept. Il est donc proposé de créer un poste de médecin (P-3) à Kirkouk, et un autre (P-3) à Arbil. À Basra, les soins médicaux seront dispensés par l'Unité de gardes de l'ONU.

233. Après examen approfondi du tableau d'effectifs, il est proposé de transférer un poste d'assistant du conseiller du personnel (Service mobile) de Basra à Bagdad et de le transformer en poste d'infirmier/aide-soignant (Service mobile).

234. Il est prévu de transférer un médecin (P-4) d'Arbil à Bagdad.

235. À la suite de l'harmonisation des conditions d'emploi, de la rationalisation des tâches et de l'amélioration de la productivité, il est aussi proposé, à Bagdad, de supprimer un poste de physiothérapeute (Service mobile) et de reclasser un poste d'infirmier/aide-soignant (Service mobile) en poste d'infirmier (agent local).

Bureau du Chef des services techniques

Personnel recruté sur le plan international : suppression de 1 poste (Service mobile) et reclassement de 2 postes du Service mobile en postes d'agent local

Personnel recruté sur le plan national : reclassement de 2 postes du Service mobile en postes d'agent local

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur									Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national				Total
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service de sécurité	Services généraux	Total (personnel international)	Adminis- trateurs	Agents locaux	Volontaires des Nations Unies		
Effectifs approuvés pour 2011	–	–	–	–	1	2	2	–	5	3	–	8	–	2	–	10	
Effectifs proposés pour 2012	–	–	–	–	1	2	2	–	5	–	–	5	–	4	–	9	
Variation	–	–	–	–	–	–	–	–	2	(3)	–	(3)	–	2	–	(1)	

236. Les sections d'appui technique prêtent à la MANUI des services fonctionnels et sûrs en matière de logement, de communication, d'information, de mobilité et de bon fonctionnement, de manière à faciliter l'exécution de son mandat. Le Chef des services techniques (P-5) est chargé de la gestion quotidienne du Centre d'opérations logistiques, de la Section des communications et de l'informatique, de la Section du génie et des bâtiments, de la Section des transports, de la Section des approvisionnements et des services et du Service des aéroports. Il est épaulé par 1 assistant administratif (agent local) à Bagdad et par 1 chef adjoint des services techniques (P-4) et 1 assistant administratif (agent local) à Koweït. Le Chef adjoint des services techniques assure également, par roulement avec le Chef, la coordination des services d'appui technique.

237. Le Centre d'opérations logistiques est responsable de la planification et de la coordination de toutes les activités des services techniques, y compris le passage à l'autonomie, la préparation des interventions d'urgence et l'administration de l'appui logistique reçu des forces des États-Unis en Iraq. En outre, il est chargé de la planification courante, de la coordination et de la conduite des opérations de soutien pour l'ensemble des bureaux de la MANUI. La Mission est donc dotée d'une fonction de planification, de coordination et de communication qui assure l'appréciation actualisée de la situation et garantit une coordination transparente de l'appui à ses divers sites. Le Centre est dirigé par le Chef de la logistique (P-4), épaulé par un assistant administratif (agent local). Il sera composé du Groupe de la planification logistique, doté de 1 fonctionnaire chargé de la logistique (P-3), et du Groupe des opérations en cours, doté de 1 fonctionnaire chargé de la logistique (P-3) et de 1 assistant à la logistique (agent local).

Modifications du tableau d'effectifs

238. Il est proposé de supprimer un poste d'assistant à la logistique (Service mobile) à Bagdad et de reclasser deux postes d'assistant à la logistique et d'assistant administratif en postes d'agent local (1 à Bagdad et 1 à Koweït).

Section des communications et de l'informatique

Personnel recruté sur le plan international : suppression de 1 poste (P-3) et reclassement de 2 postes du Service mobile en postes d'agent local

Personnel recruté sur le plan national : reclassement de 2 postes du Service mobile en postes d'agent local et suppression de 10 postes d'agent local au 1^{er} juillet 2012

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national			Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/Service de sécurité	Services généraux	Total (personnel international)	Administrateurs	Agents locaux		
Effectifs approuvés pour 2011	–	–	–	–	–	1	3	1	5	23	–	28	–	51	–	79
Effectifs proposés pour 2012 (1 ^{er} janvier 2012)	–	–	–	–	–	1	2	1	4	21	–	25	–	53	–	78
Variation	–	–	–	–	–	–	(1)	–	–	(2)	–	(3)	–	2	–	(1)
Effectifs proposés pour 2012 (1 ^{er} juillet 2012)	–	–	–	–	–	1	2	1	4	21	–	25	–	43	–	68
Variation (cumulée)	–	–	–	–	–	–	(1)	–	–	(2)	–	(3)	–	(8)	–	(11)

239. La Section des communications et de l'informatique est chargée de concevoir, de mettre en place et d'entretenir l'infrastructure et les systèmes informatiques et de communication dans la zone de la Mission. Elle gère de nombreux techniciens et une grande quantité de matériel de valeur. Elle est également responsable de la gestion des diverses applications utilisés par la Mission, du système de courrier électronique, de la formation et du dépannage des usagers, des services de visioconférence et du matériel de communication. La Section sera dirigée par le Chef (P-4), en poste à Bagdad, appuyé par 1 chef des opérations (P-3), 2 spécialistes des systèmes informatiques (Service mobile), 1 spécialiste des systèmes informatiques (adjoint de 1^{re} classe) (P-2), 4 assistants informaticiens (Service mobile), 1 spécialiste de la sécurité des données et de la reprise après sinistre (Service mobile), 2 techniciens des télécommunications (Service mobile), 8 techniciens en informatique (agents locaux), 5 techniciens des transmissions (agents locaux) et 1 assistant à la gestion des avoirs (agent local).

240. Le Bureau de la Section des communications et de l'informatique à Koweït sera doté de 1 informaticien (P-3), de 3 techniciens des télécommunications (Service mobile), de 3 assistants informaticiens (Service mobile), de 1 responsable de la gestion des avoirs (Service mobile), de 1 assistant à la gestion des avoirs (Service mobile), de 8 techniciens en informatique (agents locaux), de 4 techniciens des transmissions (agents locaux), de 1 préposé à la facturation téléphonique (agent local) et de 1 assistant à la gestion des avoirs (agent local).

241. Le bureau de la Section des communications et de l'informatique à Amman sera doté de 1 assistant informaticien (Service mobile), de 1 technicien des télécommunications (Service mobile), de 5 techniciens en informatique (agents locaux), de 1 technicien des transmissions (agent local) et de 1 assistant à la gestion des avoirs (agent local).

242. Le bureau de la Section des communications et de l'informatique à Basra sera doté de 2 techniciens des transmissions (agents locaux) et de 3 techniciens en informatique (agents locaux).

243. Le bureau de la Section des communications et de l'informatique à Arbil sera doté de 1 informaticien (Service mobile), de 1 technicien des télécommunications (Service mobile), de 3 techniciens des transmissions (agents locaux) et de 4 techniciens en informatique (agents locaux).

244. Le bureau de la Section des communications et de l'informatique à Kirkouk, sera appuyé par 1 technicien des transmissions (agent local) et 5 techniciens en informatique (agents locaux).

245. Afin d'harmoniser les titres fonctionnels, il est proposé d'en modifier certains pour répondre à la demande de gestionnaires/cadres dans le domaine des technologies de l'information et des communications, de techniciens, d'ingénieurs et de spécialistes de projet. Les modifications proposées permettront de mieux répondre à l'évolution de la mission en Iraq tout en respectant les titres fonctionnels génériques de la Division du personnel du Département de l'appui aux missions.

246. Il est proposé de transformer le poste d'assistant entrepôts à Koweït en poste d'assistant (gestion des avoirs) (Service mobile).

247. Il est proposé que les 13 postes de standardiste (agent local) actuels (3 à Amman, 4 à Bagdad, 1 à Basra, 2 à Arbil, 1 à Kirkouk et 2 à Koweït) soient désignés en postes de technicien informatique (agent local) pour faire face à la demande de compétences techniques permettant d'assurer l'appui aux usagers, principalement pour les cinq principaux bureaux en Iraq, mais aussi pour les bureaux d'appui au Koweït, en Jordanie et à Téhéran (Iran). Les standardistes, formés depuis plus de deux ans, sont actuellement tous des analystes « services d'assistance » certifiés. Toutefois, avec une formation supplémentaire et des mesures de renforcement des capacités, la MANUI envisage que ses agents de ce niveau assurent aux clients des services à plus forte valeur ajoutée. Au lieu de créer des postes plus élevés, la Section continuera d'investir pour rendre son personnel apte à répondre aux nouveaux besoins de la Mission dans le domaine des technologies de l'information et des communications.

248. Il est proposé de transformer un poste de préposé à la facturation des appels téléphoniques (Service mobile) en poste de technicien des télécommunications (Service mobile) pour appuyer les projets d'ingénierie des télécommunications tels

que réseaux étendus, transmissions vocales via Internet, lignes louées et autres nouvelles technologies comme la radio numérique.

249. Il est proposé de transformer un poste d'assistant à la gestion des avoirs (agent local) en poste d'assistant informatique (agent local) et de le transférer d'Amman à Koweït. Le volume de travail en matière de gestion des avoirs va diminuer à Amman puisque le matériel informatique et connexe ainsi que les biens durables seront expédiés directement aux bureaux en Iraq. L'assistant informatique (agent local) se chargera de l'appui aux clients au Koweït et assurera un service d'assistance à distance pour les clients déjà déployés en Iraq.

250. Il est proposé de transformer un poste d'assistant au Centre des transmissions (Service mobile) à Bagdad en un poste d'assistant informatique (Service mobile). De même, il est proposé de transformer un poste d'assistant au Centre des transmissions (Service mobile) en poste d'assistant informatique (Service mobile) et de le transférer de Koweït à Bagdad pour faire face aux besoins croissants de la Mission en la matière. Le personnel existant sera formé de manière à pouvoir répondre comme il convient aux besoins techniques dans le domaine informatique de niveau 2.

251. Il est proposé de transformer six postes d'assistant aux télécommunications (Service mobile) (1 à Amman, 2 à Bagdad, 1 à Arbil et 2 à Koweït) en postes de technicien des télécommunications (Service mobile).

252. Il est proposé de transformer un poste d'assistant administratif (agent local) en poste de technicien des transmissions (agent local) à Koweït.

253. On estime que l'augmentation des activités opérationnelles en 2012, principalement à Bagdad, Kirkouk et Basra, nécessitera un accroissement du nombre d'unités de gardes de l'ONU et autres agents de sécurité. Compte tenu des projets de réduction des effectifs à Amman et de la mise en place par la Mission de services « postmarché » pour la MANUI et la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (Bureau conjoint d'appui de Koweït) à Koweït, la Section s'efforcera de redéployer des postes existants pour faire face à l'accroissement des activités des bureaux en Iraq et au Koweït.

254. Il est proposé de transformer un poste de spécialiste des systèmes informatiques (systèmes et applications Web) (P-3) en poste de spécialiste des systèmes informatiques et de le transférer d'Amman à Koweït pour combler le vide critique créé par la suppression du poste de fonctionnaire chargé de la planification et du soutien logistique.

255. Comme suite à l'harmonisation des conditions d'emploi, à la rationalisation des activités et à l'utilisation plus efficace du personnel, il est proposé :

a) De supprimer un poste de fonctionnaire chargé de la planification et du soutien logistique (P-3) à Koweït;

b) De transformer un poste d'assistant à la gestion des documents et à la formation (Service mobile) à Koweït en poste d'assistant informatique (agent local);

c) De transformer un poste d'assistant au Centre des transmissions (Service mobile) en poste d'assistant informatique (agent local) à Kirkouk.

256. Outre les changements ci-dessus qui prendraient effet le 1^{er} janvier 2012, la MANUI a l'intention de réduire considérablement sa présence à Amman après le

1^{er} juillet 2012; 10 postes d'agent local (1 assistant à la gestion des avoirs, 2 techniciens des transmissions, 4 assistants informatique et 3 techniciens en informatique) devraient être supprimés.

Section du génie et des bâtiments

Personnel recruté sur le plan international : pas de changement

Personnel recruté sur le plan national : suppression de 4 postes de temporaire (agent local), avec effet au 1^{er} juillet 2012

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national				
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/Service de sécurité	Services généraux	Total (personnel international)	Administrateurs	Agents locaux	Volontaires des Nations Unies	Total
Effectifs approuvés pour 2011	–	–	–	–	–	2	4	–	6	5	–	11	1	52	–	64
Effectifs proposés pour 2012 (1 ^{er} janvier 2012)	–	–	–	–	–	2	4	–	6	5	–	11	1	52	–	64
Variation	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Effectifs proposés pour 2012 (1 ^{er} juillet 2012)	–	–	–	–	–	2	4	–	6	5	–	11	1	48	–	60
Variation	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	(4)	–	(4)

257. La Section du génie et des bâtiments est chargée d'assurer, de manière efficace et efficiente, la planification, la gestion, la rénovation, l'entretien et l'exploitation des locaux. Elle sera dirigée à Bagdad par un chef du génie (P-4), qui planifiera et exécutera les projets de construction et de rénovation des bâtiments et installations, supervisera l'exécution des travaux de génie civil réalisés par des entrepreneurs extérieurs, organisera l'entretien des locaux de bureaux et des logements, procédera à des contrôles, établira des procédures et administrera les stocks et les fournitures nécessaires aux travaux, pourvoira à la construction et à l'installation des infrastructures, y compris au fonctionnement des installations de purification, localisera des fournisseurs d'eau et de services d'embouteillage et supervisera, le cas échéant, la remise en état des aéroports, la rénovation des locaux de bureaux fournis par le Gouvernement et l'aménagement de sites propices à l'installation de bureaux et de logements.

258. À Bagdad, le Chef du génie est épaulé par 1 ingénieur (travaux) (P-4) et 1 assistant administratif (agent local). Il est également appuyé par 3 ingénieurs (1 P-3 et 2 agents du Service mobile), 1 fonctionnaire chargé des bâtiments (administrateur recruté sur le plan national), 3 électriciens (agents locaux), 5 techniciens adjoints (agents locaux), 1 assistant à la gestion des bâtiments (agent local), 2 plombiers/menusiers (agents locaux), 2 mécaniciens (groupes électrogènes)

(agents locaux), 3 assistants génie (agents locaux), 1 opérateur de générateurs (agent local), 2 maçons/menusiers (agents locaux), 3 techniciens chauffage, ventilation et climatisation (agents locaux) et 1 architecte assistant (agent local).

259. À l'aéroport international de Bagdad, un ingénieur (P-3) est chargé de l'entretien global des installations de la MANUI. Il sera épaulé par trois techniciens adjoints (agents locaux).

260. À Koweït, un responsable de la gestion du matériel (Service mobile) sera épaulé par 2 ingénieurs assistants (agents locaux), 1 technicien chauffagiste (agent local), 2 électriciens (agents locaux) et 1 menuisier/plombier/chauffagiste (agent local), pour l'entretien courant des installations et les petits travaux de réparation.

261. À Amman, l'entretien général des installations de la MANUI sera assuré par 1 ingénieur (P-3), qui sera épaulé par 1 menuisier/plombier (agent local), 1 ingénieur assistant (agent local), 1 électricien (agent local) et 1 assistant à la gestion des bâtiments (agent local).

262. Le bureau d'Arbil, qui apportera son appui au bureau de Kirkouk, sera doté de 1 ingénieur (P-3), de 2 ingénieurs civils (Service mobile), de 1 mécanicien (groupes électrogènes) (agent local), de 1 maçon/menusier (agent local), de 3 ingénieurs assistants (agents locaux), de 1 menuisier/plombier/factotum (agent local), de 1 électricien (agent local), de 5 techniciens adjoints (agents locaux), de 1 assistant à la gestion des bâtiments (agent local) et de 1 chauffagiste (agent local).

Modifications du tableau d'effectifs

263. À l'issue de l'examen des besoins de la Mission en effectifs, il est proposé de procéder aux modifications suivantes :

a) Un poste d'ingénieur (P-3) serait transféré d'Amman à Bassorah pour appuyer le bureau régional de la MANUI;

b) À Amman, un poste de menuisier/plombier serait converti en poste de plombier (agent local) pour répondre aux besoins en matière de distribution de l'eau et de collecte des déchets;

c) Un poste de technicien adjoint (agent local) serait converti en poste de plombier et transféré de l'aéroport international de Bagdad à la ville de Bagdad, pour répondre aux besoins en matière de distribution de l'eau et de collecte des déchets;

d) À Bagdad, deux postes de technicien adjoint (agent local) seraient transformés en postes de plombier pour répondre aux besoins en matière de distribution de l'eau et de collecte des déchets;

e) Un poste de technicien adjoint (agent local) serait converti en poste de plombier et transféré de l'aéroport international de Bagdad à la ville de Bagdad, pour répondre aux besoins en matière de distribution de l'eau et de collecte des déchets;

f) Un poste de technicien adjoint (agent local) serait converti en poste de plombier et transféré de Bagdad à Arbil, pour répondre aux besoins en matière de distribution de l'eau et de collecte des déchets;

g) À Koweït, un poste de menuisier/plombier/factotum (agent local) serait converti en poste de plombier pour répondre aux besoins en matière de distribution de l'eau et de collecte des déchets;

h) À Arbil, un poste de menuisier/plombier/factotum (agent local) serait converti en poste de plombier pour répondre aux besoins en matière de distribution de l'eau et de collecte des déchets;

i) Deux postes de technicien adjoint (agent local) seraient transformés en postes d'agent chargé des terrains pour assurer l'aménagement et l'entretien des terrains dans l'enceinte de la MANUI et dans la région bordant le Tigre;

j) À Bagdad, un poste d'architecte assistant (agent local) serait converti en poste d'électricien pour assurer l'alimentation des installations de la MANUI dont le réseau électrique est vaste, la fonction englobant la gestion de l'ensemble du matériel relatif au réseau électrique, notamment l'équilibrage des charges et l'alimentation de secours;

k) Un poste d'électricien (agent local) serait transféré de Koweït à Bagdad et affecté au réseau électrique, la fonction englobant la gestion de l'ensemble du matériel relatif au réseau électrique, notamment l'équilibrage des charges et l'alimentation de secours;

l) À Bagdad, deux postes de menuisier/plombier (agent local) seraient transformés en postes de charpentier pour assurer les besoins des installations de la MANUI, ce qui englobe les bâtiments (en dur et en préfabriqué), la protection des dispositifs de sécurité et le mobilier (assemblage et réparations);

m) À Arbil, un poste de maçon/menuisier serait converti en poste de menuisier affecté aux installations de la MANUI, ce qui englobe les bâtiments (en dur et en préfabriqué), les dispositifs de sécurité, le mobilier (assemblage et réparations), etc.;

n) À Bagdad, un poste de mécanicien (groupes électrogènes) (agent local) serait converti en poste de technicien chauffagiste (agent local) pour la maintenance des 160 climatiseurs installés dans les locaux de la MANUI;

o) Un poste de technicien chauffagiste (agent local) serait transféré de Koweït à Bagdad pour la maintenance des 160 climatiseurs installés dans les locaux de la MANUI;

p) Un poste de technicien adjoint (agent local) serait transféré de l'aéroport international de Bagdad à la ville de Bagdad et converti en poste de technicien chauffagiste pour la maintenance des 160 climatiseurs installés dans les locaux de la MANUI;

q) Un poste d'assistant génie (agent local) serait transféré d'Arbil à Bagdad et converti en poste d'opérateur de groupes électrogènes pour assurer l'entretien quotidien préventif et les réparations des groupes de différentes puissances (allant de 5 kVA à 1 000 kVA) installés dans les locaux de la MANUI à Bagdad;

r) Il est proposé de convertir un poste de technicien adjoint (agent local) en poste de responsable adjoint de la gestion des biens à Bagdad où se trouve le quartier général de la MANUI et la plus grande partie du personnel. Le quartier général est la principale destination du matériel de génie, dont la réception, la sortie

et l'inspection doivent être attestées par l'établissement de pièces justificatives appropriées;

s) Un poste d'assistant génie (agent local) serait transféré de Koweït à l'aéroport international de Bagdad et converti en poste d'assistant à la gestion des bâtiments chargé de fournir des services d'ingénierie en appui des activités du pôle de transport de la MANUI;

t) Un poste de technicien adjoint (agent local) serait transféré d'Arbil à Bassorah et converti en poste d'assistant à la gestion des bâtiments chargé de fournir des services d'ingénierie en appui des activités du bureau régional de la MANUI;

u) Un poste de technicien adjoint (agent local) serait transféré d'Arbil à Kirkouk et converti en poste d'assistant à la gestion des bâtiments chargé de fournir des services d'ingénierie en appui des activités du bureau régional de la MANUI;

v) À Bagdad, deux postes de technicien adjoint seraient transformés en postes de magasinier (agent local) pour fournir les effectifs nécessaires à la réception, à la sortie et à l'inspection du matériel de génie;

w) Un poste d'ingénieur civil serait transféré d'Arbil à Kirkouk pour fournir des services de génie en appui aux activités du bureau régional de la MANUI.

264. Outre les modifications susmentionnées devant prendre effet le 1^{er} janvier 2012, la MANUI prévoit de réduire considérablement sa présence à Amman après le 1^{er} juillet 2012. Il est prévu de supprimer quatre postes d'agent local au total (1 plombier, 1 électricien, 1 assistant à la gestion des bâtiments et 1 assistant génie).

Section des transports

Personnel recruté sur le plan international : pas de changement

Personnel recruté sur le plan national : suppression de 11 postes d'agent local, avec effet au 1^{er} juillet 2012

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national			Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total partiel	Service mobile/Service de sécurité	Services généraux	Total (personnel international)	Administrateurs	Agents locaux		
Effectifs approuvés pour 2011	–	–	–	–	–	1	1	–	2	9	–	11	–	66	–	77
Effectifs proposés pour 2012 (1 ^{er} janvier 2012)	–	–	–	–	–	1	1	–	2	9	–	11	–	66	–	77
Variation	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Effectifs proposés pour 2012 (1 ^{er} janvier 2012)	–	–	–	–	–	1	1	–	2	9	–	11	–	55	–	66
Variation	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	(11)	–	(11)

265. La section des transports de la MANUI est chargée d'assurer une mobilité opérationnelle efficace et économique en appui au mandat de la Mission. À cette fin, on a déployé des véhicules conformes aux normes minimales de sécurité opérationnelle en Iraq et des véhicules non blindés au Koweït et à Amman. L'efficacité optimale du déploiement en Iraq repose sur la variété des véhicules utilisés en fonction des besoins opérationnels et logistiques. Par exemple, des véhicules de type militaire renforcés contre les mines sont employés pour des opérations militaires ou des opérations relatives à la sécurité. Pour le transport de passagers entre la zone internationale et l'aéroport international de Bagdad, on utilise des autocars blindés (de type Hippo). La mise en place de véhicules blindés sur les différents sites répond au critère de base suivant : les véhicules doivent être déployés en appui de 5 à 6 missions dans la zone rouge de Bagdad, de 3 missions à Arbil et de 1 mission dans chaque cas à Kirkouk et à Bassorah. Chaque mission dans la zone rouge exige le déploiement d'au moins neuf véhicules conformes aux normes minimales de sécurité opérationnelle. Les véhicules requis pour les opérations dans la zone rouge/orange doivent comporter un niveau de protection satisfaisant, des capacités motrices supérieures, une carrosserie plus large, un espace suffisant pour accueillir le matériel de contre-mesures électroniques et de transmissions qui permette aussi à une garde rapprochée équipée d'armes, de munitions et de ravitaillement de base d'opérer facilement et de manière efficace à partir de ces véhicules. Le matériel déployé assure également le transport des membres du commandement et de la conduite des opérations de l'Unité de gardes de l'ONU à Bagdad, Arbil, Bassorah et à l'aéroport international de Bagdad.

266. À Bagdad, le Groupe des transports fournit des moyens et des services de transport terrestre à l'ensemble des membres du personnel, aux contingents, aux équipes des missions opérationnelles de la MANUI en zone rouge, aux membres des institutions et de l'équipe de pays des Nations Unies en vertu d'un accord sur les services communs. En appui du mandat, la Section des transports a déployé 165 véhicules, tandis que l'équipe de pays et les institutions des Nations Unies en ont mis à disposition 46. À Bagdad, les opérations seront dirigées par 1 chef de la section des transports (P-4) secondé par 2 fonctionnaires chargés des transports (Service mobile), 2 répartiteurs (agents locaux), 9 chauffeurs (2 agents du Service mobile et 7 agents locaux), 8 opérateurs de véhicules lourds (agents locaux) et 12 mécaniciens auto (1 agent du Service mobile et 11 agents locaux).

267. À Arbil, le Groupe des transports fournit des moyens et des services de transport terrestre à l'ensemble des membres du personnel, aux contingents, aux équipes des missions opérationnelles de la MANUI en zone rouge, aux membres des institutions et de l'équipe de pays des Nations Unies en vertu d'un accord sur les services communs. Les opérations de transport y seront dirigées par 1 fonctionnaire chargé des transports (Service mobile), 1 assistant aux transports (Service mobile), 4 chauffeurs (agents locaux) et 1 mécanicien auto (agent local).

268. Le Groupe des transports de Bassorah fournira des services d'appui intégrés à la MANUI, aux institutions et à l'équipe de pays des Nations Unies et aux contingents. Il disposera de 30 véhicules de tous types pour appuyer les opérations et bénéficiera de l'appui d'un mécanicien auto (agent local).

269. Le Groupe des transports de Kirkouk fournira des services d'appui intégrés à la MANUI, aux institutions et à l'équipe de pays des Nations Unies et aux contingents. Il disposera de 30 véhicules de tous types pour appuyer les opérations

et bénéficiera de l'appui de 1 chauffeur (agent local) et de 2 mécaniciens auto (agents locaux).

270. La base logistique de la MANUI se trouve à Koweït. Tous les véhicules et autres matériels y sont reçus avant d'être acheminés vers Bagdad, l'aéroport international de Bagdad, Kirkouk, Arbil, Bassorah et Amman. Le Groupe des transports, qui est chargé de fournir des services de transport relatifs à l'administration et aux opérations du bureau de la MANUI à Koweït, dispose d'une flotte de 53 véhicules. Outre ces derniers, le Groupe a la charge de plusieurs autres véhicules en transit. Le Groupe bénéficiera de l'appui de 2 fonctionnaires chargés des transports (1 P-3 et 1 agent du Service mobile), de 6 mécaniciens auto (1 agent du Service mobile et 5 agents locaux), de 1 assistant administratif (agent local), de 2 assistants aux transports (agents locaux), de 3 chauffeurs (agents locaux), de 2 répartiteurs (agents locaux) et de 2 opérateurs de véhicules lourds (agents locaux).

271. Le Groupe des transports d'Amman, qui dispose d'une flotte de 37 véhicules, sera appuyé par deux chauffeurs (agents locaux).

Modifications du tableau d'effectifs

272. La MANUI ayant l'intention de réduire considérablement sa présence à Amman après le 1^{er} juillet 2012, il est prévu de supprimer 11 emplois d'agent local au total (2 répartiteurs, 7 chauffeurs, 1 opérateur de véhicules lourds et 1 assistant aux transports).

Section de l'approvisionnement et des services

Personnel recruté sur le plan international : pas de changement

Personnel recruté sur le plan national : suppression de 2 postes d'agent local, avec effet au 1^{er} juillet 2012

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national		Volontaires des Nations Unies	
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total	Service mobile/ Service de sécurité	Services généraux	Total (personnel inter-national)	Adminis- trateurs	Agents locaux	Total général
Effectifs approuvés pour 2011	–	–	–	–	–	1	2	–	3	9	–	12	–	19	31
Effectifs proposés pour 2012 (1 ^{er} janvier 2012)	–	–	–	–	–	1	2	–	3	9	–	12	–	19	31
Variation	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Effectifs proposés pour 2012 (1 ^{er} juillet 2012)	–	–	–	–	–	1	2	–	3	9	–	12	–	17	29
Variation	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	(2)	(2)

273. La Section de l'approvisionnement et des services sera chargée de la totalité de l'approvisionnement en fournitures générales, de la gestion du matériel appartenant aux contingents, de la fourniture de systèmes de survie (hébergement, restauration, eau en bouteille) et de carburant à l'appui de la Mission. Elle sera chargée de prévoir l'ensemble des besoins en approvisionnement, d'élaborer les budgets, de gérer les demandes, de préparer les contrats et les marchés, d'assurer la réception, l'entreposage, la gestion des stocks, la livraison et la distribution des articles et du matériel requis par les divers sites de la MANUI.

274. La Section sera dirigée au Koweït par le Chef des approvisionnements (P-4) secondé par un assistant administratif (agent local). Elle sera composée d'un groupe de l'approvisionnement, du budget et des services contractuels, ainsi que d'un groupe de l'approvisionnement général. Le Groupe de l'approvisionnement, du budget et des services contractuels, qui sera basé à Koweït, sera composé de 1 gestionnaire de contrats (P-3), de 1 assistant à l'administration des contrats (Service mobile), de 1 superviseur des contrats de fourniture de carburant (Service mobile) et de 2 assistants à l'administration des contrats (agents locaux); le Groupe supervisera toutes les opérations d'approvisionnement, de planification, de prévision et de budgétisation.

275. Le Groupe de l'approvisionnement, du budget et des services contractuels sera également chargé de la planification budgétaire, de la gestion des demandes, du traitement des factures, de leur administration et de leur vérification, concernant les approvisionnements auprès de fournisseurs spécialisés et les contrats de services, les contrats relatifs aux systèmes de survie, les contrats et les accords de fourniture de carburant (environ 30 contrats au total).

276. Le Groupe de l'approvisionnement général sera dirigé à Bagdad par un fonctionnaire chargé des fournitures (P-3), qui assurera la réception, l'entreposage, la gestion des stocks, la remise et la distribution de tous les articles et matériels nécessaires aux divers sites de la MANUI. Le principal entrepôt d'approvisionnement pourrait être transféré de Koweït à Bagdad compte tenu du développement de la Mission. Il comporte 1 assistant aux entrepôts (Service mobile), 1 gestionnaire des stocks (Service mobile) et 3 assistants aux fournitures (agents locaux).

277. La Section de l'approvisionnement et des services disposera également de cellules d'approvisionnement relevant du Chef du Groupe de l'approvisionnement général dans chacun des quartiers généraux de la Mission à Koweït, Bagdad et Amman, et dans les bureaux régionaux d'Arbil, de Bassorah, de l'aéroport international de Bagdad et de Kirkouk. Ces cellules seront chargées de toutes les fonctions de la Section de l'approvisionnement dans leur région où elles assumeront les tâches de planification de l'approvisionnement, de gestion du matériel appartenant aux contingents, d'administration des contrats et d'approvisionnement général. La cellule de Bagdad sera composée de 1 assistant aux fournitures (Service mobile), de 1 assistant à la gestion des carburants (agent local), de 1 assistant chargé de la gestion des stocks (agent local) et de 5 assistants aux fournitures (agents locaux).

278. La cellule d'approvisionnement d'Arbil sera composée de quatre assistants aux fournitures (2 agents du Service mobile et 2 agents locaux).

279. La cellule d'approvisionnement d'Amman sera composée de trois assistants aux fournitures (1 agent du Service mobile et 2 agents locaux).

280. La cellule d'approvisionnement de Kirkouk sera composée d'un assistant aux fournitures (agent local).

281. La cellule d'approvisionnement de Bassorah sera composée d'un assistant aux fournitures (agent local).

282. Le Groupe de l'approvisionnement, du budget et des services contractuels disposera d'une cellule des services contractuels relevant du Chef de la Section de l'approvisionnement et des services à Bagdad. Cette cellule sera chargée de toutes les fonctions du Groupe des services contractuels propres à la restauration et disposera d'un superviseur des contrats de restauration (Service mobile).

Modifications du tableau d'effectifs

283. Compte tenu de la relation étroite entre les activités d'achat et la gestion des stocks, et pour aller sensiblement plus loin dans la réduction des stocks, il est proposé de convertir un poste d'assistant aux fournitures (agent local) en poste d'assistant à la gestion des stocks à Koweït, et un poste d'assistant aux fournitures (Service mobile) à Koweït en poste de gestionnaire des stocks (Service mobile).

284. Outre les modifications susmentionnées, qui devraient prendre effet au 1^{er} janvier 2012, la MANUI a l'intention de réduire considérablement sa présence à Amman après le 1^{er} juillet 2012. Il est ainsi prévu de supprimer deux postes d'assistant aux fournitures (agents locaux).

Services aériens

Personnel recruté sur le plan international : suppression de 1 poste d'agent du Service mobile et transformation de 1 poste d'agent du Service mobile en poste d'agent local

Personnel recruté sur le plan national : transformation de 1 poste d'agent du Service mobile en poste d'agent local

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Agents des services généraux et des catégories apparentées			Personnel recruté sur le plan national			Volontaires des Nations Unies	
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total	Service mobile/Service de sécurité	Services généraux	Total (personnel inter-national)	Adminis- trateurs	Agents locaux	Nations Unies	Total général
Effectifs approuvés pour 2011	–	–	–	–	–	1	2	1	4	24	–	28	–	17	–	45
Effectifs proposés pour 2012	–	–	–	–	–	1	2	1	4	22	–	26	–	18	–	44
Variation	–	–	–	–	–	–	–	–	–	(2)	–	(2)	–	1	–	(1)

285. Le Manuel des transports aériens du Département de l'appui aux missions donne des indications précises sur les fonctions, les rôles et les tâches devant être accomplis par la Section des transports aériens au quartier général de la Mission, dans les bureaux de zone et dans les lieux qui sont ou seront régulièrement

fréquentés par les appareils de la Mission. Le plan d'aménagement de l'effectif décrit ci-après tient compte des règles et politiques du Département en vigueur, tout en répondant aux besoins spécifiques de la MANUI. Il s'agit notamment de veiller à ce que les fonctions de contrôle des mouvements restent intégrées aux opérations aériennes au sein de la Section des transports aériens, même si ces fonctions sont gérées par un spécialiste (hors classe) du contrôle des mouvements.

286. À Bagdad, le bureau de liaison pour les transports aériens, qui se trouve au quartier général de la Mission, continuera de disposer de l'appui de quatre assistants au contrôle des mouvements (2 agents du Service mobile et 2 agents locaux).

287. À l'aéroport international de Bagdad, le Centre opérationnel pour les mouvements aériens continuera d'être opérationnel sept jours par semaine et 18 heures par jour. La gestion quotidienne de toutes les opérations de transport aérien et de contrôle des mouvements de la Mission dans la zone de la Mission sera assurée par 1 fonctionnaire chargé des opérations aériennes (Service mobile) et 1 fonctionnaire de l'organisation des mouvements et transports (Service mobile). Le fonctionnement du Centre, qui assure notamment le suivi de tous les vols effectués par les appareils de la Mission, sera confié à trois assistants aux opérations aériennes (2 agents du Service mobile et 1 agent local). Les fonctions de contrôle des mouvements continueront d'être assurées par deux assistants au contrôle des mouvements (Service mobile).

288. Le Groupe de l'appui aux opérations aériennes de l'aéroport international de Bagdad disposera de l'appui de 6 assistants au contrôle des mouvements (4 agents du Service mobile et 2 agents locaux) et de 2 assistants aux opérations aériennes (Service mobile).

289. Au Koweït, le Chef des transports aériens (P-4) continuera d'être assisté de 1 chef adjoint et de 1 fonctionnaire de l'organisation des mouvements et transports (P-3).

290. Le Groupe de la conformité technique et de l'assurance qualité continuera de disposer de l'appui de deux fonctionnaires chargés des opérations aériennes (1 P-3 et 1 P-2).

291. Le Groupe du budget et de l'administration continuera d'être supervisé par 1 assistant budget et administration (Service mobile) et de disposer de l'appui de 3 assistants budget et administration (agents locaux).

292. Toute l'activité de planification afférente aux opérations aériennes au contrôle des mouvements nécessaires au sein de la Mission et entre les missions continuera d'être assurée par un bureau central de réservation. Un sous-groupe du bureau central de réservation est chargé de planifier et d'appuyer toutes les opérations de fret dans la zone de la Mission. Les opérations du bureau et les opérations de fret seront assurées par 1 assistant aux opérations aériennes (Service mobile) et 9 assistants au contrôle des mouvements (3 agents du Service mobile et 6 agents locaux).

293. À Amman, le fonctionnement d'un groupe de l'appui aux opérations aériennes sera assuré par trois assistants au contrôle des mouvements (1 agent du Service mobile et 2 agents locaux).

294. À Bassorah, le fonctionnement du Groupe de l'appui aux opérations aériennes sera assuré par deux assistants aux opérations aériennes (agents locaux).

295. À Arbil, le fonctionnement du Groupe de l'appui aux opérations aériennes sera assuré par 1 assistant aux opérations aériennes (Service mobile) et 2 assistants au contrôle des mouvements (agents locaux).

296. À Kirkouk, le Groupe de l'appui aux opérations aériennes disposera de l'appui de 1 assistant aux opérations aériennes (Service mobile) et de 1 assistant au contrôle des mouvements (agent local).

Modifications du tableau d'effectifs

297. Il est proposé de supprimer 1 poste d'assistant aux opérations aériennes (Service mobile) et de convertir 1 poste d'assistant aux opérations aériennes (Service mobile) en poste d'assistant aux opérations aériennes (agent local) à l'aéroport international de Bagdad.

IV. Analyse des prévisions de dépenses

Tableau 4
Prévisions de dépenses détaillées

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépense	1 ^{er} janvier-31 décembre 2011			Prévisions de dépenses pour 2012		Variation 2011-2012	
	Crédits ouverts	Montant estimatif des dépenses	Écart : économie (dépassement)	Dépenses non renouvelables 2012	Dépenses non renouvelables	Budget approuvé pour 2011	Variation
	(1)	(2)	(3) = (1) - (2)	(4)	(5)	(6)	(7) = (4) - (6)
I. Militaires et personnel de police							
Observateurs militaires	2 844,0	2 569,9	274,1	1 151,5	—	1 500,4	(348,9)
Contingents	22 622,7	22 900,9	(278,2)	21 727,0	—	12 516,8	9 210,2
Personnel de la police civile	416,3	279,8	136,5	434,4	—	416,3	18,1
Total partiel I	25 883,0	25 750,6	132,4	23 312,9	—	14 433,5	8 879,4
II. Personnel civil							
Personnel recruté sur le plan international	103 233,6	115 021,4	(11 787,8)	50 285,4	—	54 428,0	(4 142,6)
Personnel recruté sur le plan national	35 047,2	38 174,3	(3 127,1)	17 141,7	—	17 823,9	(682,2)
Total partiel II	138 280,8	153 195,7	(14 914,9)	67 427,1	—	72 251,9	(4 824,8)
III. Dépenses opérationnelles							
Consultants et experts	1 058,0	1 136,3	(78,3)	501,8	—	553,8	(52,0)
Voyages	9 828,9	9 777,1	51,8	2 589,5	—	5 774,1	(3 184,6)
Installations et infrastructures	42 926,1	43 142,6	(216,5)	23 453,4	—	21 931,0	1 522,4
Transports terrestres	11 405,6	11 938,1	(532,5)	2 296,7	—	8 972,6	(6 675,9)
Transports aériens	66 307,3	44 602,8	21 704,5	25 604,5	—	46 562,9	(20 958,4)
Communications	16 255,7	18 345,4	(2 089,7)	6 011,7	—	8 719,6	(2 707,9)
Informatique	8 529,6	9 147,1	(617,5)	2 471,6	—	4 319,6	(1 848,0)
Santé	660,6	764,2	(103,6)	1 686,3	—	426,0	1 260,3

Catégorie de dépense	1 ^{er} janvier-31 décembre 2011			Prévisions de dépenses pour 2012		Variation 2011-2012	
	Crédits ouverts	Montant estimatif des dépenses	Écart : économie (dépassement)	Dépenses non renouvelables 2012		Budget approuvé pour 2011	Variation
	(1)	(2)	(3) = (1) – (2)	(4)	(5)	(6)	(7) = (4) – (6)
Matériel spécial	46,0	28,0	18,0	0,0	–	48,4	(48,4)
Fournitures, services et matériel divers	31 462,6	28 163,7	3 298,9	16 434,6	–	15 073,9	1 360,7
Projets à effet rapide	950,0	1 000,0	(50,0)	1 000,0	–	1 000,0	0,0
Total partiel III	189 430,4	168 045,3	21 385,1	82 050,1	–	113 381,9	(31 331,8)
Total	353 594,2	346 991,6	6 602,6	172 790,1	–	200 067,3	(27 277,2)

A. Militaires et personnel de police

(14 433 500 dollars)

	Crédits ouverts pour 2010-2011	Montant estimatif des dépenses pour 2010-2011	Écart : économie (dépassement)	Total pour 2012	Total pour 2011	Variation 2011-2012
Observateurs militaires	2 844,0	2 569,9	274,0	1 151,5	1 500,4	(348,9)

298. Le montant demandé (1 151 500 dollars) correspond aux dépenses à engager pour déployer dans la zone de la Mission 13 officiers de liaison ayant droit à l'indemnité de subsistance (480 100 dollars) aux taux standard habituels, à savoir 115 dollars pour Bagdad et 106 dollars pour le reste de l'Iraq les 30 premiers jours et, au-delà, 106 dollars pour toutes les régions. Ce montant couvre également l'indemnité d'habillement (2 600 dollars); qui est de 200 dollars par personne et par an, les dépenses afférentes à 13 voyages (chiffre estimatif) au titre du déploiement ou du rapatriement – soit 65 000 dollars à raison de 5 000 dollars par aller-retour (chiffre estimatif) – et les indemnités en cas de décès ou d'invalidité au taux applicable pour un effectif total inférieur à 100 (40 000 dollars). Le montant demandé comprend 563 800 dollars qui doivent servir à financer les services d'appui logistique et systèmes de survie (rations, eau, logement), dont le coût a été estimé sur la base d'un taux journalier de 148 dollars pour Bagdad (logement compris), 44 dollars pour Arbil et 118 dollars pour Bassorah, l'aéroport international de Bagdad et Kirkouk. Le taux de vacance de postes appliqué au calcul des prévisions de dépenses pour 2012 est de 5 %.

299. La baisse des dépenses prévues en 2012 a pour principale cause la diminution du nombre moyen de conseillers militaires qui seront déployés. En effet, ce nombre devrait être en 2012 de 12,4 (soit 13 postes auxquels est appliqué un abattement pour délais de déploiement de 5 %) contre 13,5 en 2011 (16 postes assortis d'un abattement de 15 %). Il faut ajouter à cette baisse celle du montant de l'allocation journalière : les prévisions pour 2011 avaient été établies en considérant que les conseillers militaires seraient intégrés pendant six mois à la force multinationale en Iraq pour un coût, au taux plein, de 684,22 dollars par jour pour l'hébergement et les

repas, mais il est envisagé qu'en 2012, la MANUI assure le gîte et le couvert aux conseillers militaires. C'est pourquoi le taux journalier de 116 dollars par personne a été retenu aux fins de l'établissement du budget.

300. La baisse des prévisions de dépenses pour 2010-2011 tenait essentiellement aux économies réalisées en raison de l'absence de décaissement au titre des indemnités en cas de décès ou d'invalidité au cours de la période. Le fait que le nombre de conseillers militaires déployés a été inférieur aux prévisions en 2011 a également contribué à ce que les prévisions de dépenses soient revues à la baisse.

	<i>Crédits ouverts pour 2010-2011</i>	<i>Montant estimatif des dépenses pour 2010-2011</i>	<i>Écart : économie (dépassement)</i>	<i>Total pour 2012</i>	<i>Total pour 2011</i>	<i>Variation 2011-2012</i>
Contingents	22 622,7	22 900,9	(278,2)	21 727,0	12 516,8	9 210,3

301. Le montant demandé (21 727 000 dollars) doit couvrir le remboursement aux gouvernements au taux standard du coût afférent à un effectif total moyen de 450 gardes de 1 028 dollars par personne et par mois pour tous les soldats, auquel il faut ajouter le montant supplémentaire pour les spécialistes des unités d'infanterie (10 % de l'effectif), qui est de 303 dollars par personne et par mois (soit un total de 5 273 600 dollars); les voyages (déploiement, relève et rapatriement de personnel militaire) au coût unitaire moyen de 4 000 dollars pour 900 allers simples (3 420 000 dollars); les indemnités journalières (199 700 dollars) au taux de 1,28 dollar par jour; les indemnités de permission (66 200 dollars) pour sept jours au taux de 10,5 dollars par jour payables tous les six mois; les indemnités en cas de décès ou d'invalidité (171 300 dollars) et le coût des systèmes de survie et des services d'appui logistique (12 596 200 dollars). On estime que 450 gardes des Nations Unies seront déployés en 2012. Les prévisions ont été établies sur la base d'un taux de vacance de postes de 5 %.

302. L'augmentation des prévisions de dépenses pour 2012 s'explique essentiellement par une augmentation de l'effectif moyen déployé. En effet il est prévu que l'effectif moyen en 2012, soit de 434 gardes (450 gardes des Nations Unies avec application d'un abattement pour délais de déploiement de 5 %) contre 280 gardes en 2011 (400 gardes avec application d'un abattement pour délais de déploiement de 30 %).

303. Les dépassements de crédit estimés pour 2010-2011 découlent principalement de l'augmentation du coût des rations (systèmes de survie) (repas, eau en bouteille, combustible et évacuation des déchets, blanchisserie non comprise). Ainsi, pour l'aéroport international de Bagdad, ce coût avait été estimé à 82 dollars par personne aux fins de l'établissement du budget mais le coût réel a été supérieur aux prévisions. De plus, les dépenses au titre de l'indemnisation en cas de décès ou d'invalidité ont aussi dépassé les prévisions. Ces dépassements sont en partie compensés par le fait que l'effectif déployé a été inférieur aux prévisions pour 2011 puisqu'il a été de 223 entre janvier et juin et de 278 entre juillet et décembre alors que le chiffre inscrit au budget pour 2011 était de 280 (autrement dit, 400 postes de garde des Nations Unies avec application d'un abattement pour délais de déploiement de 30 %).

	Crédits ouverts pour 2010-2011	Montant estimatif des dépenses pour 2010-2011	Écart : économie (dépassement)	Total pour 2012	Total pour 2011	Variation 2011-2012
Personnel de la police civile	416,3	279,8	136,4	434,4	416,3	18,1

304. Le montant de 434 000 dollars devrait servir à financer les dépenses afférentes au déploiement dans la zone de la Mission de six conseillers de police civile ayant droit à l'indemnité de subsistance au taux standard de 115 dollars pour les 30 premiers jours et de 106 dollars au-delà (167 000 dollars) ainsi qu'à l'indemnité d'habillement de 200 dollars par an (800 dollars), le coût de quatre allers-retours (chiffre estimatif) au titre du déploiement – soit 12 000 dollars à raison de 3 000 dollars par voyage (chiffre estimatif) –, les indemnités en cas de décès ou d'invalidité au taux applicable pour un effectif total inférieur à 100 (40 000 dollars) et le coût des services d'appui logistique et systèmes de survie (rations, eau, logement); estimé à 140 dollars par personne et par jour (214 600 dollars). Le taux de vacance de postes appliqué au calcul des prévisions de dépenses pour 2012 est de 30 %.

305. L'augmentation des prévisions de dépenses pour 2012 s'explique essentiellement par une légère hausse de l'effectif moyen déployé. L'abattement pour délais de déploiement de 40 %, appliqué en 2011 à l'effectif approuvé de six conseillers de police civile a été réduit à 30 % en 2012, ce qui a passé le nombre moyen de mois-hommes de 43 en 2011 à 50 en 2012.

306. Le montant estimatif du solde inutilisé en 2010-2011 tient principalement au fait que le nombre de conseillers de police civile déployés a été inférieur aux prévisions, le déploiement prévu en janvier 2011 n'ayant commencé qu'en avril. L'absence de versement d'indemnité en cas de décès ou d'invalidité a aussi contribué à ce que les dépenses réelles soient inférieures aux prévisions.

B. Personnel civil

(72 399 800 dollars)

	Crédits ouverts pour 2010-2011	Montant estimatif des dépenses pour 2010-2011	Écart : économie (dépassement)	Total pour 2012	Total pour 2011	Variation 2011-2012
Personnel recruté sur le plan international	103 233,6	115 021,4	(11 787,8)	50 285,4	54 428,0	(4 142,6)

307. Le montant demandé (50 285 400 dollars) devrait servir à financer les traitements (32 858 800 dollars), les dépenses communes de personnel (12 569 800 dollars) et les primes de risque, au taux établi de 1 365 dollars par mois pour un effectif de 363 personnes (4 756 800 dollars). Le taux de vacance de postes appliqué au calcul des prévisions de dépenses pour 2011 est de 20 %.

308. La baisse du montant demandé pour 2012 découle essentiellement de la réduction des effectifs, qui passeront de 509 en 2011 à 459 au 1^{er} janvier 2012 et

457 au 1^{er} juillet 2012, et de la reclassification de postes internationaux en postes à pourvoir par du personnel recruté sur le plan national. La différence entre les prévisions de dépenses relatives au personnel international pour 2011 et 2012 est accrue par la suppression, au 1^{er} juillet 2011, de l'indemnité transitoire et de l'indemnité de subsistance. Cette baisse est en partie annulée par l'augmentation du coefficient d'ajustement de l'indemnité de poste de 43 % à 45 % et la réduction du taux de vacance de postes, qui est passé de 25 % en 2011 à 20 % en 2012. De plus, une augmentation des dépenses est prévue également au titre des primes de risque en raison de l'augmentation – de 193 en 2011 à 222 en 2012 – du nombre de membres du personnel affectés en Iraq.

309. Les dépassements de crédit estimés pour 2010-2011 s'expliquent surtout par des taux de vacance de postes inférieurs aux prévisions puisque ces derniers ont été de 24 % en 2010 alors qu'ils avaient été estimés à 35 % dans le budget. Pareillement, le budget pour 2011 a été établi sur la base d'un taux de 25 % qui devrait, dans les faits, se limiter à 16 %. De surcroît, le coût de l'harmonisation des conditions d'emploi, entrée en vigueur au 1^{er} juillet 2011, a aussi contribué à accroître les dépenses communes de personnel, qui comprennent l'indemnité de poste et les frais d'installation des membres du personnel dans leur nouveau lieu d'affectation.

	Crédits ouverts pour 2010-2011	Montant estimatif des dépenses pour 2010-2011	Écart : économie (dépassement)	Total pour 2012	Total pour 2011	Variation 2011-2012
Personnel recruté sur le plan national	35 047,2	38 174,3	(3 127,1)	17 141,7	17 823,9	(682,2)

310. Le montant demandé (17 141 700 dollars) devrait servir à financer les traitements (11 333 200 dollars) et les dépenses communes de personnel (4 088 100 dollars) pour un effectif de 631 personnes recrutées sur le plan national (99 administrateurs et 532 agents locaux) entre janvier et juin 2012 et de 582 personnes (98 administrateurs et 484 agents locaux) entre juillet et décembre 2012, ainsi que la prime de risque à hauteur de 406 dollars par mois (1 680 400 dollars) pour 358 personnes et les heures supplémentaires (40 000 dollars, chiffre estimatif). Les prévisions de dépenses pour 2012 ont été établies sur la base d'un taux de vacance de postes de 35 % pour les administrateurs recrutés sur le plan national et de 20 % pour les agents locaux.

311. La diminution du montant demandé pour 2012 s'explique principalement par la baisse des effectifs due à la fermeture du bureau d'Amman et du nombre d'administrateurs recrutés sur le plan national, qui doit passer de 124 en 2011 à 99 au premier semestre 2012, puis 98 au second semestre. Elle est partiellement annulée par la hausse du nombre d'agents locaux, dont l'effectif doit passer de 501 en 2011 à 532 au premier semestre 2012 avant de redescendre à 484, cette baisse devant se poursuivre en 2012 dans la perspective du retrait qui aura lieu à la fin de l'année.

312. L'augmentation du montant demandé pour 2010-2011 est due à un taux de vacance de postes inférieur aux prévisions. Ce taux a en effet été de 19 % en 2010 alors qu'il avait été estimé à 25 % dans le budget. Pour 2011, il devrait être de 22 % contre les 27 % prévus lors de l'établissement du budget.

C. Dépenses opérationnelles

(120 895 700 dollars)

	Crédits ouverts pour 2010-2011	Montant estimatif des dépenses pour 2010-2011	Écart : économie (dépassement)	Total 2012	Total 2011	Variation 2011-2012
Consultants et experts	1 058,0	1 136,3	(78,3)	501,8	553,8	(52,0)

313. Le montant demandé (501 800 dollars) doit couvrir les dépenses afférentes aux services de consultants nécessaires dans les domaines suivants : a) les travaux de recherche et d'analyse dans des domaines prioritaires intégrés pour promouvoir la planification du développement socioéconomique (1 consultant recruté sur le plan international pour 4 mois) (45 000 dollars); b) la planification des ressources environnementales, l'élaboration de politiques et des activités de formation pour promouvoir la gestion des ressources et prévenir les conflits liés à l'exploitation des ressources (1 consultant recruté sur le plan international pour 4 mois) (45 000 dollars); c) les affaires constitutionnelles (1 consultant recruté sur le plan international pour 2 mois) (24 000 dollars); d) les frontières litigieuses (1 consultant recruté sur le plan international pour 4 mois) (42 000 dollars); e) la coexistence nationale et le règlement des conflits (1 consultant recruté sur le plan international pour 4 mois) (42 000 dollars); f) la coopération régionale (1 consultant recruté sur le plan international pour 3 mois) (33 000 dollars); g) les mesures de confiance entre Arabes et Kurdes concernant les différends fonciers (1 consultant recruté sur le plan international pour 3 mois) (33 000 dollars); h) les mesures de confiance entre Arabes et Kurdes concernant le droit à recevoir un enseignement dans sa langue et les programmes d'enseignement correspondants (1 consultant recruté sur le plan international pour 3 mois) (33 000 dollars); i) les mesures de confiance entre Arabes et Kurdes concernant les minorités (1 consultant recruté sur le plan international pour 3 mois) (33 000 dollars); et j) les mesures de confiance entre Arabes et Kurdes concernant les questions de recensement et de composition démographique (1 consultant recruté sur le plan international pour 3 mois) (33 000 dollars). Le montant demandé doit servir également à financer les dépenses afférentes aux services d'un consultant en formation (138 800 dollars).

314. Les dépassements de crédits de l'exercice 2010-2011 tiennent principalement à la nécessité de recruter des consultants pour les questions touchant au camp d'Achraf pour étudier l'appui fourni par la MANUI au développement de relations entre l'Iraq et les autres pays de la région, qui n'avait pas été intégrée dans les ressources de la Mission pour l'exercice 2010-2011.

	Crédits ouverts pour 2010-2011	Montant estimatif des dépenses pour 2010-2011	Écart : économie (dépassement)	Total 2012	Total 2011	Variation 2011-2012
Voyages	9 828,9	9 777,1	51,8	2 589,5	5 774,1	(3 184,6)

315. Le montant demandé (2 589 500 dollars) doit couvrir les frais de voyage (billets d'avion, indemnité journalière de subsistance et faux frais au départ et à l'arrivée) des responsables de la Mission appelés à participer à des réunions et à des consultations à New York, en Europe et dans les capitales du Moyen-Orient (123 200 dollars); des chefs de section (administration et appui technique) appelés à participer à des conférences et ateliers annuels (145 200 dollars); des fonctionnaires du Département de la sûreté et de la sécurité qui doivent se rendre à Amman pour aider à évaluer les conditions de sécurité des nouveaux sites (33 100 dollars); du Chef du personnel appelé à participer à des ateliers et à rencontrer des groupes professionnels (92 600 dollars); des voyages des fonctionnaires à partir des bureaux du personnel du Chef de l'appui à la Mission (87 600 dollars), du Chef des services administratifs (64 400 dollars) et du Chef des services techniques (79 500 dollars). Des ressources sont également prévues pour financer les voyages en Iraq dans la zone de la Mission (561 300 dollars), à Koweït (552 000 dollars), à Amman (65 300 dollars) et à Téhéran (15 100 dollars).

316. Un montant de 770 200 dollars a été également demandé pour financer les voyages à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) ou dans d'autres lieux de formation où l'on donne des cours dans tous les domaines administratifs et dans des domaines d'activité tels que la médiation, les affaires humanitaires et les droits de l'homme.

317. La diminution en 2012 s'explique principalement par la baisse des dépenses prévues au titre des indemnités journalières de subsistance pour les agents affectés à titre provisoire en Iraq, du fait que la majorité des fonctionnaires y seront déjà installés.

318. Le montant des économies réalisées en 2010-2011 s'explique par des dépenses afférentes aux voyages inférieures aux prévisions, et aussi par le fait que les formations ont été administrées en interne ou en ligne.

	<i>Crédits ouverts pour 2010-2011</i>	<i>Montant estimatif des dépenses pour 2010-2011</i>	<i>Écart : économie (dépassement)</i>	<i>Total 2012</i>	<i>Total 2011</i>	<i>Variation 2011-2012</i>
Installations et infrastructures	42 926,1	43 142,6	(216,5)	24 453,4	23 400,0	1 311,4

319. Le crédit demandé (24 453 400 dollars) doit servir à financer des conteneurs réfrigérés (86 300 dollars), le remplacement de cinq groupes électrogènes (143 800 dollars), l'achat de matériel d'hébergement, de literie, de mobilier de base pour les locaux de l'aéroport international de Bagdad et les deux nouveaux sites à Bassorah et à Kirkouk (61 900 dollars); de mobilier de bureau (18 300 dollars); et de matériel de bureau tels qu'un coffre, des photocopieuses, des projecteurs numériques, des déchiqueteuses, des plastifieuses (56 100 dollars); du matériel de sécurité tel que des barrières antivéhicule amovibles, des torches électriques, des chargeurs pour fusées éclairantes, des détecteurs de métaux portatifs, un système de vidéosurveillance en circuit fermé, un système de haut-parleurs, des trousse de détection d'explosifs, des trousse médicales de diagnostic rapide, du matériel d'enquêtes sur les accidents routiers, des cartes d'identification consommables, des munitions d'entraînement (399 000 dollars); du matériel de lutte contre les incendies

tels que des produits extincteurs, des coffres antifeu et un détecteur d'incendie (389 300 dollars).

320. Le montant demandé doit également couvrir la location de locaux à Amman, à Téhéran, à Bassorah, à Arbil et à Kirkouk et des installations de conférence pour toute la Mission (902 100 dollars) les locaux à Bagdad et à Koweït étant fournis à titre gracieux; les services collectifs de distribution d'eau et d'électricité (403 200 dollars); les services d'entretien pour la plomberie, les systèmes électriques, de climatisation et de chauffage, les groupes électrogènes, les systèmes d'analyse et de purification de l'eau, un système de barrières antivéhicule, un système de gestion des eaux usées et de distribution d'eau, la mise en place de services d'entretien préventif et de réparation des bâtiments ainsi que de services pénitentiaires (4 075 900 dollars); des services et du personnel de sécurité, y compris des arrangements concernant 58 agents de la sécurité pour 6 mois au bureau d'Amman, 37 agents de la sécurité pour 12 mois au bureau de Koweït, des équipes cynophiles de détection d'explosifs pour tous les bâtiments de la Mission (1 494 000 dollars); des services d'aménagement et de rénovation pour les locaux loués à Amman, Bassorah et Kirkouk, la remise en état du conduit d'écoulement des eaux de pluie de l'école Diwan à Bagdad, l'amélioration de l'infrastructure à Bagdad, l'aménagement et la rénovation de la partie agrandie de l'aéroport international de Bagdad et l'amélioration des infrastructures internes à Arbil (7 millions de dollars); des services de construction pour la défense des périmètres et l'installation d'un système interne d'éclairage à l'énergie solaire à Bagdad et à Arbil, des paresoleils supplémentaires pour protéger les contre-mesures électroniques à Bagdad, Bassorah, Arbil et Kirkouk, des espaces couverts polyvalents et des travaux de terrassement à Arbil (1 351 000 dollars); des pièces de rechange et des fournitures pour climatiseurs, un système de barrières antivéhicule, un système de traitement des eaux usées (103 500 dollars); des fournitures d'entretien telles que du matériel électrique, des matériaux de construction, de charpenterie et de plomberie, de la peinture, des vernis, des produits chimiques, du matériel de protection (342 000 dollars); des fournitures pour la défense des périmètres, y compris des murets en béton pour la construction d'un mur d'enceinte sur les sites de Kirkouk et de Bassorah, comme l'exigent l'évaluation des risques pour la sécurité et les normes minimales de sécurité opérationnelle (1,2 million de dollars); du carburant pour groupe électrogène à raison de 5 776 000 litres environ à 0,79 dollar le litre (5 247 000 dollars); et des fournitures sanitaires et articles de nettoyage (180 000 dollars).

321. Le montant demandé pour 2012 est plus élevé en raison principalement des services d'entretien, des services collectifs de distribution, des travaux d'aménagement et de rénovation qui ont été nécessaires dans les locaux de Kirkouk, de Bassorah et dans l'ancien complexe de l'United States Agency for International Development (USAID). Des crédits supplémentaires ont été demandés au titre de l'aménagement et de la rénovation des logements loués à Kirkouk et à Bassorah, du fait que la Mission recourra davantage à des logements locatifs au lieu de construire ses propres camps, comme cela avait été prévu à l'origine en 2011. Bien que la rénovation de l'ancien complexe de l'USAID ait été financée au moyen de ressources extrabudgétaires, son entretien et sa réparation sont inscrits au budget de 2012. Un montant plus élevé pour des services d'entretien a été demandé pour les trois nouveaux sites, à savoir Kirkouk, Bassorah et l'ancien complexe de l'USAID. De plus, sept groupes électrogènes à forte capacité doivent être opérationnels 24 heures sur 24 dans l'ancien complexe de l'USAID, d'où la nécessité de prévoir

davantage de carburant. Cela est partiellement compensé par des dépenses moindres que prévu au titre de la construction – du fait de la location plutôt que de la construction de locaux dans les nouveaux centres de Bassorah et de Kirkouk – et la sécurité, étant donné que les services d'escorte privée qui sont inscrits au budget de 2011 seront assurés par les gardes de l'ONU et des services de garde rapprochée.

322. Les dépassements des crédits de l'exercice 2010-2011 tiennent essentiellement au coût d'aménagement des locaux de l'ancien complexe de l'USAID et aux dépenses opérationnelles. L'aménagement étant achevé, la Mission a dû procéder à l'achat de matériel d'hébergement, de mobilier de bureau, de matériel de bureau et de matériel de sécurité et de sûreté pour équiper l'ancien complexe de l'USAID. Il a fallu également des services d'entretien supplémentaires pour les groupes électrogènes, les avertisseurs d'incendie, les systèmes de haut-parleurs, le traitement de l'eau et les systèmes électriques et de plomberie. Du fait que le complexe de l'USAID n'est pas raccordé au réseau électrique national, la nécessité d'avoir des groupes électrogènes fonctionnant 24 heures sur 24 a entraîné des dépenses plus importantes que prévu en achat de carburant. Les dépassements sont en partie compensés par les économies réalisées au titre des services de sécurité et de sûreté, ainsi que de la construction et du matériel de défense des périmètres, du fait du retard encouru dans l'agrandissement des bureaux de Bassorah et de Kirkouk. Le retard a également permis de réaliser quelques économies au titre du matériel de défense des périmètres.

	<i>Crédits ouverts pour 2010-2011</i>	<i>Montant estimatif des dépenses pour 2010-2011</i>	<i>Écart : économie (dépassement)</i>	<i>Total 2012</i>	<i>Total 2011</i>	<i>Variation 2011-2012</i>
Transports terrestres	11 405,6	11 938,1	(532,5)	2 296,7	8 972,6	(6 675,9)

323. Le montant de 2 296 700 dollars doit permettre le financement des éléments suivants : 5 véhicules blindés spéciaux, 1 minibus, 1 chariot élévateur de 15 tonnes, 1 chariot élévateur léger à moyen, 1 véhicule utilitaire (1 053 900 dollars); du matériel d'atelier pour les centres existants et les deux nouveaux centres à Bassorah et à Kirkouk (78 800 dollars); la location de grues et de dépanneuses (40 200 dollars); des services d'entretien et de réparation des véhicules, y compris ceux à Amman et à Koweït (255 300 dollars); l'assurance responsabilité pour 377 véhicules (354 véhicules routiers, 13 véhicules non autopropulsés et 10 engins motorisés) (196 100 dollars); l'achat de pièces de rechange et de fournitures pour les véhicules de la Mission à Bagdad, Arbil et Koweït, le remplacement du vitrage blindé des véhicules déployés en Iraq (277 800 dollars); et l'achat de carburants et lubrifiants (394 600 dollars) à raison de 480 000 litres à 0,745 dollar le litre, y compris un supplément de 10 % pour le carburant et les lubrifiants.

324. La diminution globale du montant des prévisions de dépenses pour 2012 s'explique essentiellement par des achats moins importants que prévu s'agissant de véhicules divers – les véhicules de sécurité incendie et de sauvetage rapide et les ambulances blindées et les autocars et blindés de capacité moyenne inscrits au budget de 2011 ayant été exclus des estimations pour 2012 – et par la diminution du nombre de véhicules blindés nécessaires pour les missions spéciales. Il y a eu aussi une réduction des ressources nécessaires pour l'achat de pièces de rechange, de nouveaux

véhicules de la flotte de la MANUI ayant remplacé ceux mis au rebut. Ces baisses sont partiellement contrebalancées par une hausse des dépenses prévues au titre du matériel d'atelier, de la location supplémentaire de grues à Bagdad en vue du déplacement et du transfert de murs pare-éclats en T en béton et de conteneurs de 12 mètres, et au titre des réparations et de l'entretien des services de lavage de voiture à Kirkouk et à Bassorah, ainsi que pour l'entretien des véhicules blindés spéciaux.

325. Les dépassements de crédits de l'exercice 2010-2011 s'expliquent par l'augmentation du coût des ambulances blindées et des dépenses plus élevées que prévu au titre de la location de véhicules au cours de la visite du Représentant spécial à New York et à Washington. Le nombre plus important de véhicules dont dispose la Mission, associé à des coûts plus élevés que prévu, a entraîné des dépenses supplémentaires en 2010-2011, qui ont été partiellement neutralisées par une baisse de la demande en carburant, en lubrifiants et en services de réparation et d'entretien, du fait du retard accusé dans l'agrandissement prévu des complexes de Bassorah et de Kirkouk.

	<i>Crédits ouverts pour 2010-2011</i>	<i>Montant estimatif des dépenses pour 2010-2011</i>	<i>Écart : économie (dépassement)</i>	<i>Total 2012</i>	<i>Total 2011</i>	<i>Variation 2011-2012</i>
Transports aériens	66 307,3	44 602,8	21 704,5	25 604,5	46 562,9	(20 958,4)

326. Le montant demandé (25 604 500 dollars) doit couvrir l'acquisition de 12 conteneurs d'aéroport et de 6 120 fusées éclairantes pour avions et hélicoptères, de conteneurs d'aéroport, d'équipement de sécurité, de matériel de sauvetage et de lutte contre les incendies et de surveillance (490 700 dollars); les droits de navigation aérienne (14 000 dollars); des droits d'atterrissage et de manutention au sol (388 000 dollars); les indemnités de subsistance des équipages (10 500 dollars); le coût du carburant pour la flotte d'avions et d'hélicoptères dont on prévoit qu'elle consommera 1 496 000 litres de carburant à raison de 1,05 dollar le litre (1 570 800 dollars); et l'assurance responsabilité pour un avion et deux hélicoptères (26 100 dollars).

327. Le montant demandé couvre également les frais annuels d'affrètement et d'exploitation d'un avion Learjet (6 994 800 dollars) et les coûts garantis connexes (déploiement et peinture de l'appareil) à raison de 2 000 heures de vol, ainsi que les frais d'affrètement et d'exploitation de deux hélicoptères loués à des sociétés et les coûts garantis connexes d'usage à raison de 3 837 dollars par heure de vol pour un total de 1 200 heures pour les hélicoptères (16 109 600 dollars).

328. Le montant demandé pour 2012 est moins élevé que prévu, en raison principalement du retrait d'un avion et de deux hélicoptères de la flotte de la Mission. Un total de 2 avions et de 4 avions avaient été budgétisés en 2011, contre 1 avion et 2 hélicoptères en 2012. Les réductions dans la flotte aérienne de la Mission s'expliquent par l'arrivée et l'exploitation d'un avion des Services aériens d'aide humanitaire des Nations Unies au sein de la Mission.

329. Le montant prévu du solde inutilisé de 2010-2011 résulte de l'arrivée tardive au sein de la Mission d'un avion et de deux hélicoptères en raison de la difficulté de trouver un fournisseur qualifié qui réponde aux exigences de la MANUI. Les économies réalisées à la suite du déploiement tardif de ces appareils ont entraîné

une réduction sur le plan de l'achat de fusées éclairantes et de carburant, des redevances de navigation aérienne, de l'assurance-responsabilité et des frais de location et d'exploitation.

	<i>Crédits ouverts pour 2010-2011</i>	<i>Montant estimatif des dépenses pour 2010-2011</i>	<i>Écart : économie (dépassement)</i>	<i>Total 2012</i>	<i>Total 2011</i>	<i>Variation 2011-2012</i>
Communications	16 255,7	18 345,4	(2 089,7)	6 011,7	8 719,6	(1 597,5)

330. Le crédit demandé (6 011 700 dollars) correspond au remplacement et à l'acquisition de matériel de communications pour des faisceaux hertziens, de multiplexeurs de commutateurs de redondance pour satellite et au remplacement d'émetteurs-récepteurs à fréquences décimétriques, d'un modulateur satellite, de transmetteurs satellitaires, d'amplificateurs de signal satellite à faible bruit, d'un satellite géostationnaire, de postes récepteurs portatifs, de postes récepteurs mobiles avec options de système de positionnement universel (GPS), de récepteurs GPS de poche pour les services de sécurité en Iraq, compte tenu du retrait prévu des forces des États-Unis en Iraq (605 100 dollars), ainsi qu'aux coûts des communications par réseaux commerciaux, aux frais de la télécopie et de connexion à Internet, de téléphonie et du raccordement à Internet par satellite, à la location de répéteurs de satellite, à la location de lignes reliées à la Base logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie), à la connectivité avec Valence (Espagne) et du système de suivi des véhicules (4 045 600 dollars); aux services d'appui en matière de communications, aux Services avancés de CISCO, aux services de mâts d'antenne, aux Services avancés de Motorola, aux frais de vidéoconférence (940 000 dollars) et au coût des pièces de rechange pour le matériel de communications et biens consommables connexes (291 800 dollars). Le montant demandé permettra aussi de couvrir le coût des services d'information (la production de supports promotionnels, des activités de sensibilisation et l'annonce d'un concours vidéo) (129 200 dollars).

331. Les dépenses prévues pour 2012 sont inférieures essentiellement du fait de l'exclusion des contre-mesures électroniques au titre du matériel des communications, la majeure partie des besoins ayant été satisfaite en 2011, et du nombre moins important que prévu d'émetteurs-récepteurs à ondes métriques, d'unités externes Eclipse, de pylônes de transmission amovibles, grâce aux stocks constitués en 2011. Cela est partiellement contrebalancé par une augmentation des dépenses afférentes aux communications par réseaux commerciaux du fait des dépenses à prévoir pour le terminal du réseau mondial à large bande, les services de connexion par Internet avec Valence (Base logistique des Nations Unies) et Téhéran; les services d'appui aux transmissions pour la Mission qui a entrepris une refonte majeure de son réseau de téléphonie sur IP, en vue de passer de l'analogique à un raccordement au réseau sur ondes métriques et de moderniser son réseau émetteur pour des besoins essentiels sur les plans des activités opérationnelles et de la sécurité en Iraq.

332. Les dépassements de crédits de l'exercice 2010-2011 reflètent principalement les achats de matériel de contre-mesures électroniques pour les véhicules et le matériel supplémentaires nécessaires aux activités de sensibilisation et d'information de la Mission et les imprévus tels que la connexion avec Valence (Base logistique des Nations Unies).

	<i>Crédits ouverts pour 2010-2011</i>	<i>Montant estimatif des dépenses pour 2010-2011</i>	<i>Écart : économie (dépassement)</i>	<i>Total 2012</i>	<i>Total 2011</i>	<i>Variation 2011-2012</i>
Informatique	8 259,6	9 147,1	(617,5)	2 471,6	4 319,6	(1 848,0)

333. Le montant demandé (2 471 600 dollars) doit couvrir le remplacement des ordinateurs de bureau, des ordinateurs client léger, des imprimantes laser couleur multifonctions, une mémoire de stockage de taille moyenne, des serveurs remplacements, deux systèmes d'alimentation sans interruption, des commutateurs réseau, des routeurs de réseau, des serveurs pour un contrôle, des points d'accès et des pièces de réseau sans fil, des éléments de coupe-feu, de stockage et de sauvegarde (1 006 300 dollars); le renouvellement des licences de logiciels existants (508 300 dollars); des services centraux de dépannage informatique et de stockage des données (371 800 dollars); le coût des licences et des honoraires liés aux logiciels à raison d'une cotisation annuelle de 310 dollars par poste de travail pour 226 ordinateurs de bureau et 961 ordinateurs portatifs (284 900 dollars); et l'achat de pièces de rechange et de biens consommables informatiques (300 300 dollars).

334. La baisse des ressources demandées pour 2012 tient principalement à une diminution des dépenses au titre de l'achat de logiciels, de pièces de rechange et de fournitures, grâce en partie aux stocks de 2011 et au non-renouvellement de certaines licences de logiciels. La baisse est compensée en partie par l'augmentation des dépenses moins importantes que prévu au titre des services informatiques, avec l'augmentation du nombre d'ordinateurs, passé de 1 018 en 2011 à 1 187 en 2012.

335. Les dépassements de crédits de l'exercice 2010-2011 s'expliquent par la nécessité d'acheter du matériel supplémentaire pour renforcer le réseau en ondes métriques en Iraq, partiellement annulés par des dépenses moins importantes que prévu au titre des licences, des honoraires et de la location de logiciels, du fait du retard dans l'agrandissement des bureaux de Bassorah et de Kirkouk.

	<i>Crédits ouverts pour 2010-2011</i>	<i>Montant estimatif des dépenses pour 2010-2011</i>	<i>Écart : économie (dépassement)</i>	<i>Total 2012</i>	<i>Total 2011</i>	<i>Variation 2011-2012</i>
Matériel médical	660,6	764,2	(103,6)	1 686,3	426,0	1 260,3

336. Le montant demandé (1 686 300) dollars doit couvrir l'achat de divers articles à usage médical pour deux nouveaux centres de soins de niveau I à Bassorah et à Kirkouk, y compris des trousse médicales de diagnostic rapide, des lits d'hôpitaux, des ventilateurs d'urgence, des congélateurs de sang, du matériel de démarrage pour les centres de soins de niveau I, du matériel de laboratoire standard, des chariots pour les salles d'urgence, des civières, des défibrillateurs, des compresseurs d'oxygène, des matériels d'équipement mobiles pour soigner un grand nombre de victimes, un incinérateur pour les produits sanguins (566 500 dollars); le coût de la prestation de services médicaux et des évacuations médicales, y compris par voie aérienne (286 900 dollars); l'achat de médicaments et d'articles médicaux consommables (829 600 dollars); et le remboursement du matériel appartenant aux contingents au taux standard (3 300 dollars).

337. L'augmentation des prévisions de dépenses en 2012 s'explique par la création de deux nouveaux dispensaires de niveau I à Bassorah et à Kirkouk.

338. Les dépassements de crédits de l'exercice 2010-2011 s'expliquent principalement par des dépenses supérieures aux prévisions au titre de l'achat de matériel médical et de trousse médicales supplémentaires pour la Mission et en raison du coût plus élevé des services médicaux. Cette augmentation est partiellement annulée par des dépenses moins importantes que prévu sur le plan des médicaments et des articles consommables.

	Crédits ouverts pour 2010-2011	Montant estimatif des dépenses pour 2010-2011	Écart : économie (dépassement)	Total 2012	Total 2011	Variation 2011-2012
Matériel spécial	46,0	28,0	18,0	–	48,4	(48,0)

339. Le montant prévu du solde inutilisé de 2010-2011 s'explique par le report du déploiement des gardes des Nations Unies à l'aéroport international de Bagdad et du retard pris dans l'agrandissement des bureaux de Bassorah et de Kirkouk.

	Crédits ouverts pour 2010-2011	Montant estimatif des dépenses pour 2010-2011	Écart : économie (dépassement)	Total 2012	Total 2011	Variation 2011-2012
Fournitures, services et matériel divers	31 462,6	28 163,7	3 298,9	16 434,6	15 073,9	1 446,5

340. Le montant demandé (16 434 600 dollars) doit couvrir :

- a) Le matériel de culture physique pour Bassorah, Kirkouk, l'aéroport international de Bagdad et le complexe de l'USAID (85 900 dollars);
- b) Les frais de détente et de loisirs (33 900 dollars) pour 434 gardes des Nations Unies à raison de 6,50 dollars par personne par mois;
- c) L'abonnement à des journaux locaux à Koweït, Amman, Bagdad et Arbil ou à des journaux en ligne; l'abonnement à des agences de presse, à des cartes satellite (130 000 dollars); l'impression et la production de cartes de visite, de publications sur le stress et des questions y afférentes, de brochures et de dépliants (136 000 dollars);
- d) L'achat d'uniformes pour 125 membres du personnel de sécurité à raison de 550 dollars par personne, pour 50 membres de la garde rapprochée en matière de sécurité à raison de 250 dollars par personne, d'uniformes pour 13 observateurs militaires et de 434 membres des contingents militaires à raison de 20 dollars par personne, payables tous les six mois (114 000 dollars);
- e) Les équipements de protection, y compris les gilets de protection (6 900 dollars).

341. Le montant comprend également les honoraires, les fournitures et le coût des services liés aux divers cours de formation :

a) Les stages de sensibilisation du personnel aux questions de sécurité (1 236 000 dollars);

b) La formation aux questions de sécurité (32 000 dollars);

c) Les formations techniques et administratives concernant l'aviation, l'informatique, les achats, les transports et les ressources humaines (135 500 dollars);

d) La formation dans des domaines tels que le droit international humanitaire et les politiques y relatives, les droits de l'homme, la protection des civils, la constitution et l'organisation des équipes, la sensibilisation, les enquêtes, la surveillance et l'établissement de rapports sur les violations des droits de l'homme (58 500 dollars).

342. Le montant couvre également l'hospitalité (25 000 dollars); l'assurance générale (80 000 dollars); les frais bancaires (50 000 dollars); les frais divers (9 700 dollars); les dépenses au titre du fret (815 000 dollars) et des services divers, notamment de nettoyage et de gardiennage (1 429 000 dollars), l'entretien du matériel de culture physique (45 000 dollars), les services de blanchissage (135 000 dollars), les services d'assainissement (117 400 dollars), le ramassage des ordures (142 600 dollars), les services de courrier (70 000 dollars) et services divers (122 000 dollars). Le montant comprend également les coûts des services d'appui logistique et des systèmes de survie destinés au personnel civil (11 425 200 dollars), y compris les repas, l'hébergement et l'eau en bouteille dans les complexes de la MANUI.

343. Le montant demandé pour 2012 est plus élevé pour les raisons suivantes :

a) L'augmentation du coût des systèmes de survie, due à l'accroissement du nombre de fonctionnaires recrutés sur le plan international, passé de 193 en 2011 à 222 en 2012;

b) Le coût plus élevé du stage de sensibilisation du personnel aux questions de sécurité du fait que la Mission a un nouveau contrat plus onéreux, en raison de l'inclusion des coûts de mobilisation et de démobilisation;

c) D'autres services comme le nettoyage, l'assainissement et le ramassage des ordures, dus à la création de deux nouveaux complexes à Bassorah et à Kirkouk;

d) Les coûts de fret et les frais d'expédition pour l'aménagement de nouveaux locaux à Bassorah et à Kirkouk.

344. Cette augmentation est partiellement contrebalancée par la baisse des montants demandés pour financer d'autres équipements, la Mission prévoyant de recycler et de continuer d'utiliser des éléments achetés en 2011 pour la mise en place d'une salle de gymnastique et pour les équipements de protection personnelle tels que les gilets pare-balles et les casques achetés en 2011.

345. Le montant prévu du solde inutilisé de 2010-2011 s'explique principalement par des dépenses moins importantes que prévu au titre des rations, du fait qu'il y aura en Iraq moins d'agents recrutés sur le plan international. L'effectif maximum autorisé était de 193 personnes, mais l'effectif moyen a été moins nombreux. Cela signifie que les dépenses également seront moins importantes que prévu pour les vêtements protecteurs des civils, la production de supports promotionnels, l'assurance générale, les frais bancaires et le règlement des réclamations. Les économies prévues sont partiellement annulées par des dépenses plus importantes que prévu au titre des abonnements pour des cartes satellite prépayées pour le

complexe de l'USAID, des coûts de formation plus élevés, la responsabilité de la gestion du stage de sensibilisation du personnel aux questions de sécurité étant transférée de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) à la Mission, à compter d'octobre 2011.

	<i>Crédits ouverts pour 2010-2011</i>	<i>Montant estimatif des dépenses pour 2010-2011 (dépassement)</i>	<i>Écart : économie (dépassement)</i>	<i>Total 2012</i>	<i>Total 2011</i>	<i>Variation 2011-2012</i>
Projets à effet rapide	950,0	1 000,0	(50,0)	1 000,0	1 000,0	–

346. Le montant demandé (1 million de dollars) reflète le financement d'un total de 40 projets à effet rapide portant sur les initiatives suivantes : 12 d'atténuation des conflits et de protection (300 000 dollars); 4 de sensibilisation des populations à l'environnement (100 000 dollars); 10 d'intégration sociale (250 000 dollars); et 14 de services essentiels (350 000 dollars). Chaque projet est estimé à 25 000 dollars et doit être mis en œuvre au niveau des collectivités locales et dans la mesure du possible par le biais d'organisations non gouvernementales, d'institutions nationales ou de sous-traitants. La Mission a supervisé avec succès le décaissement des subventions pour 40 projets à effet rapide en 2011. Les enseignements tirés de cette expérience sont qu'au vu du montant limité disponible, les subventions avaient plus d'effet lorsqu'elles servaient à appuyer des initiatives portant sur le renforcement des capacités. Il est impératif que les questions soulevées au cours des troubles sociaux en 2011 continuent d'être prises en compte par le Gouvernement irakien et l'ONU. La Mission propose donc de s'intéresser au premier chef à des initiatives qui renforcent les capacités des secteurs vulnérables de la population pour plaider en faveur de leurs besoins et de leurs droits de façon constructive, l'accent étant mis sur l'inclusion et la participation. On trouvera ci-après une description des quatre domaines thématiques et des objectifs visés :

a) Initiatives d'atténuation des conflits et de protection qui visent à appuyer les populations vulnérables qui sont marginalisées, font l'objet de discrimination ou encore les victimes des conflits (femmes, minorités, déplacés, réfugiés et autres personnes vulnérables);

b) Des initiatives de sensibilisation du public à l'environnement fondées sur le fait que l'accès aux ressources naturelles étant une source tant de revenus que de conflits, il est important de sensibiliser les populations à l'incidence de la croissance sur l'environnement et donc à la croissance et au bien-être futurs;

c) Initiative d'intégration sociale, qui sont principalement axées sur l'intégration des déplacés, des réfugiés et des rapatriés et sur la nécessité pour les collectivités d'être tolérantes et d'avoir un accès équitable aux services, aux logements et aux perspectives économiques, ainsi que sur l'amélioration du statut des minorités, de leur acceptation au sein de la communauté et de leur qualité de vie, au moyen d'activités génératrices de petits revenus, une formation à la tolérance et des activités orientées vers les jeunes qui encouragent la tolérance, la cohésion sociale et la paix;

d) Des initiatives relatives à la fourniture de services essentiels fondées sur le fait que l'absence de services essentiels a été l'une des principales questions

soulevées durant les troubles sociaux, du fait de la faible capacité du Gouvernement iraquien de fournir des services dans toutes les régions du pays de façon équitable et durable; par conséquent, les initiatives locales à petite échelle qui appuieront des services essentiels seront financées au moyens des projets à effet rapide.

347. Il est essentiel, tandis que les programmes de plus grande envergure recueillent un financement et de l'élan, que des gains soient rapidement obtenus pour encourager la population à continuer de faire confiance à l'ONU dans les efforts qu'elle déploie de bonne foi. Dans le même temps, ces efforts n'empêchent en rien le Gouvernement iraquien de régler ces questions aux niveaux central et local, de façon approfondie et durable. Les projets à effet rapide peuvent servir à introduire des initiatives plus vastes et à donner des moyens d'action aux collectivités pour qu'elles puissent satisfaire leurs besoins et forger des partenariats plus solides avec les chefs communautaires et les autorités locales, ainsi qu'au sein de la population en général.

V. État d'avancement du projet de construction d'un complexe intégré à Bagdad

348. En décembre 2010, le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires s'est dit préoccupé par les retards freinant la construction du complexe intégré de la MANUI et a dit qu'il comptait que des informations supplémentaires sur ce problème et des propositions détaillées dégagées à partir de l'analyse des options à l'étude seraient fournies dès que possible (voir A/65/602, par. 221).

Construction du complexe intégré

349. Un compte rendu de l'état d'avancement de la construction prévu du complexe intégré figurait dans le rapport du Secrétaire général sur la MANUI daté du 25 octobre 2010 (A/65/328/Add.5, sect. V). Il y était signalé que la conception du projet avait pris énormément de retard.

350. Depuis 2010, tout a été fait pour coopérer avec l'entreprise contractante afin de concevoir un plan complet du complexe. Or, malgré ces efforts pour redresser la situation, les choses n'ont pas avancé. En novembre 2010, comme suite aux consultations avec le groupe de travail parallèle au Groupe consultatif de haut niveau créé en réponse aux préoccupations de l'Assemblée générale sur les questions de bonne gestion et de contrôle, il a été recommandé de résilier le contrat car, depuis le 19 juillet 2010, l'entreprise contractante était en défaillance. Après avoir consulté le Bureau des affaires juridiques du Secrétariat et la MANUI, la Division des achats a estimé que le cabinet d'architectes-conseils n'avait pas rempli ses obligations contractuelles selon la norme minimale acceptable dans un délai raisonnable. Le 4 janvier 2011, ayant manqué à plusieurs reprises de présenter un plan détaillé à l'ONU, le cabinet d'architectes-conseils a été informé que le contrat avait officiellement expiré le 8 juillet 2010. Il a été prié de remettre à l'ONU les documents et pièces se rapportant au projet.

Autre option

351. Une autre option a été envisagée dès que les difficultés sérieuses ont surgi avec le cabinet d'architectes-conseils, comme il en a été rendu compte dans le premier

rapport sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 2010-2011 (A/65/589). Les responsables de la MANUI ont appris alors que le complexe de l'USAID, qui jouxtait le complexe actuel du Diwan de la MANUI, serait libéré au deuxième semestre 2011. Comme il contenait déjà des locaux à usage de bureaux et d'habitation, il a été considéré comme une option viable. En inspectant les lieux de plus près, la MANUI a constaté que les locaux de l'USAID avaient été conçus pour répondre à des besoins à court terme mais que, d'un point de vue stratégique à long terme, ils étaient intéressants en termes de coûts, de temps et de sécurité. Tout en continuant à coopérer avec le cabinet d'architectes-conseils, la MANUI a étudié la possibilité d'ajouter au complexe actuel celui de l'USAID.

352. À partir de janvier 2011, la MANUI s'est concentrée sur cette dernière option et a élaboré en ce sens un plan complet prévoyant de regrouper les complexes du Diwan et de l'USAID en un ensemble intégré de l'ONU à Bagdad satisfaisant aux conditions opérationnelles et de sécurité requises.

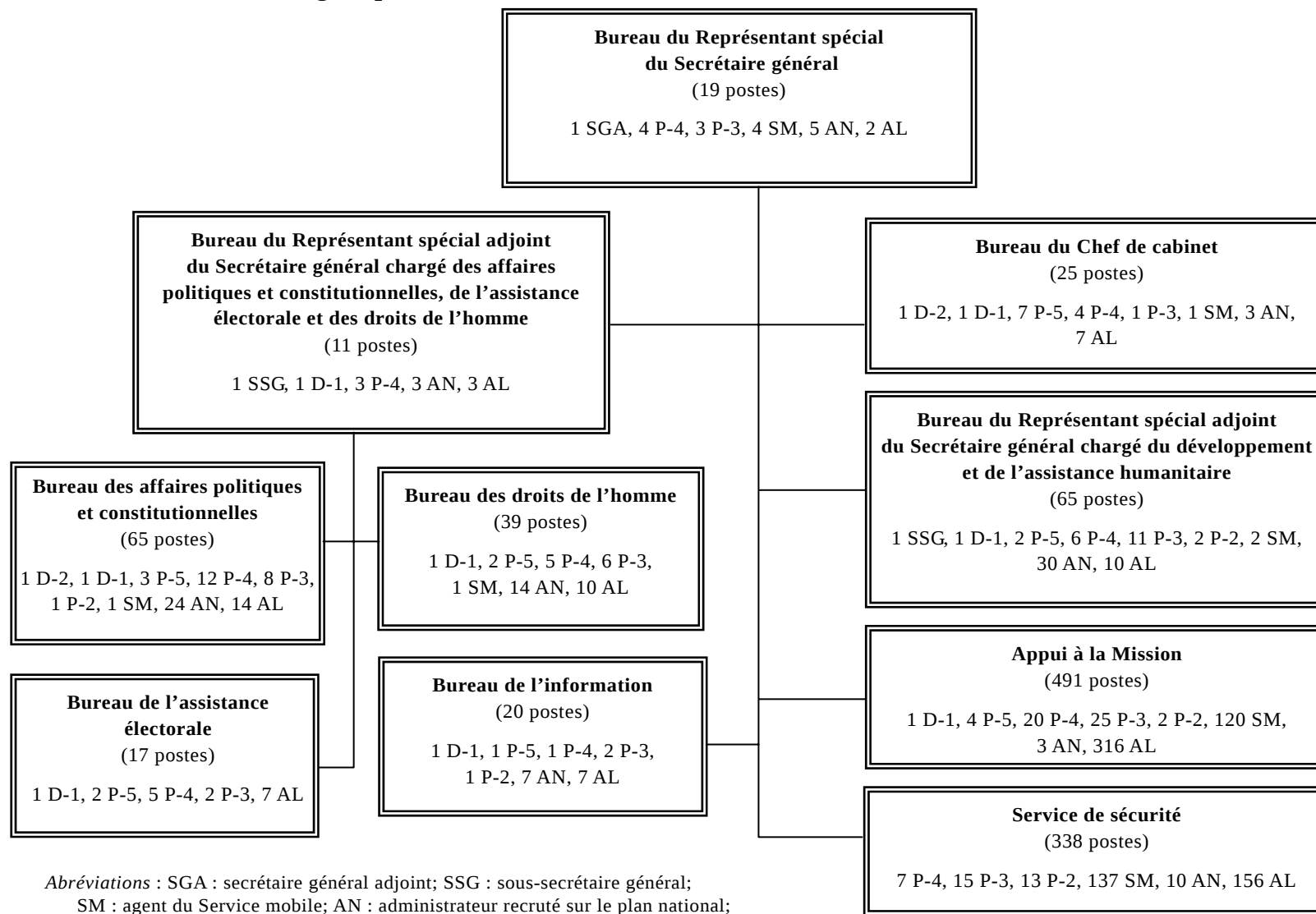
353. Le 30 juin 2011, le complexe de l'USAID a été officiellement libéré et le 2 juillet, le Gouvernement irakien a provisoirement remis la clef à la MANUI. Le 7 juillet, il a officiellement confirmé par note verbale que l'ancien complexe serait le futur complexe intégré de l'ONU en Iraq. En échange, la MANUI devra restituer le terrain qui lui a été attribué pour la construction du nouveau complexe. Au 15 juillet 2011, la Mission a transféré dans les nouveaux locaux 112 agents recrutés sur le plan international.

354. Le montant proposé pour 2012 ne comprend que les coûts liés à l'exploitation et à l'entretien du complexe élargi et non les coûts des travaux de rénovation et d'aménagement des locaux de l'USAID. Il convient de noter également que la MANUI a racheté à l'USAID, avec les ressources de la Mission pour 2011, divers biens durables (mobilier et matériel de bureau et d'habitation) d'un montant de 1,4 million de dollars.

Annexe I

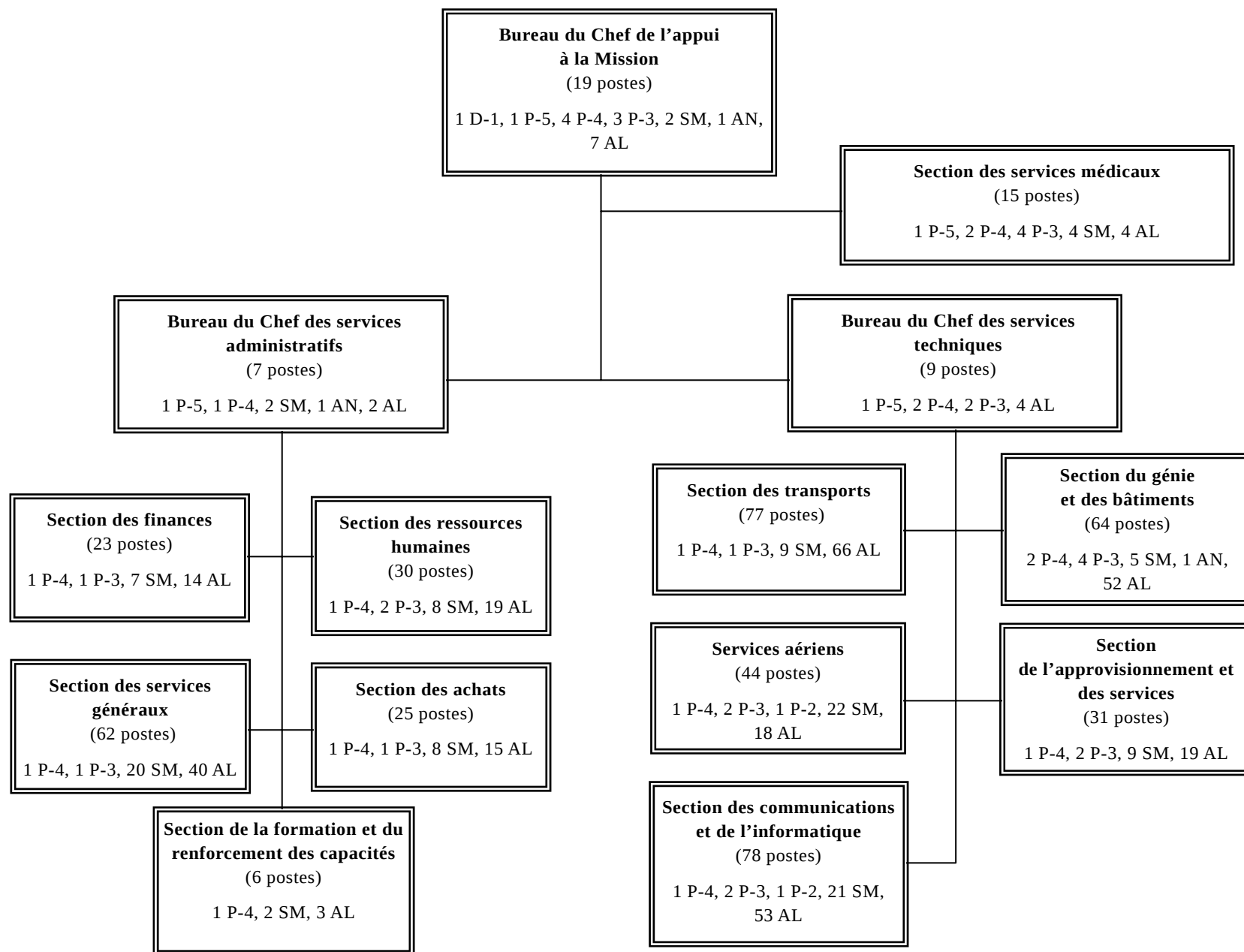
Organigramme de 2012

A. Services organiques



Abréviations : SGA : secrétaire général adjoint; SSG : sous-secrétaire général;
SM : agent du Service mobile; AN : administrateur recruté sur le plan national;
AL : agent local.

B. Services administratifs



Annexe II

État récapitulatif de la suite donnée aux recommandations formulées par les organes de contrôle interne ou externe et par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

Résumé de la recommandation

Suite donnée à la recommandation

Application de la résolution 63/261 de l'Assemblée générale relative au renforcement du Département des affaires politiques et prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, missions de bons offices et autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité

(A/65/602)

Le Comité consultatif ne voit pas d'objection aux changements proposés pour les postes du Bureau de l'assistance électorale compte tenu des besoins de renforcement des capacités et des demandes à venir en matière d'appui électoral. Il engage cependant la Mission à continuer d'observer de près les besoins d'appui électoral en tenant compte de la contribution que peut apporter l'équipe de pays dans ce domaine (par. 203).

En 2012, les activités d'assistance électorale de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) seront axées sur l'appui au renforcement institutionnel et technique stratégique ainsi que sur les conseils de politique générale, et complèteront l'appui donné dans d'autres domaines par les partenaires de l'équipe de pays (l'UNOPS, le PNUD et l'UNESCO mènent des programmes de renforcement des capacités). Les effectifs du Bureau de l'assistance électorale ont donc été réduits de 22 %, passant de 22 postes en 2011 à 17 en 2012.

Le Comité consultatif fait observer qu'étant donné les conditions difficiles qui règnent en Iraq, la réalisation des projets de construction et de rénovation risque de s'avérer compliquée et plus longue que prévu. Les retards déjà subis dans les phases de planification et de conception d'un complexe intégré des Nations Unies à Bagdad illustrent ce risque. Le Comité estime donc que la prudence s'impose et qu'il faut tirer les enseignements de l'expérience acquise à ce jour (par. 208).

Les retards regrettables du projet original de construction d'un complexe intégré des Nations Unies ont été réduits grâce à l'acquisition de l'ancien complexe de l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID). La MANUI y a emménagé par étapes au début de juillet 2011 : d'abord, plus de locaux d'hébergement; puis plus de locaux à usage de bureaux. Le contrat pour la conception des locaux du siège a par la suite été résilié.

Le Comité consultatif s'est toujours montré favorable au renforcement de la coopération dans et entre les missions d'une même zone géographique lorsque cela peut produire des gains d'efficacité et des économies. Il estime toutefois que, dans l'intérêt de la transparence budgétaire et du respect des règles comptables, les crédits affectés à la coopération entre missions et les gains d'efficacité obtenus devraient apparaître clairement dans les budgets des missions concernées (par. 210).

La coopération entre la MANUI et la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA) et les gains d'efficacité et les économies découlant de la mise en commun des ressources seront examinés dans le rapport qui paraîtra sur le centre des services commun de la MANUI et de la MANUA au Koweït.

Résumé de la recommandation

Le Comité consultatif note que le coût envisagé pour les services essentiels au personnel de la Mission en 2011 représente une forte augmentation par rapport aux dispositions actuelles et rappelle qu'il s'agit des mêmes services fournis par deux ministères relevant du même Gouvernement. Il invite donc le Secrétaire général à poursuivre les négociations avec le prestataire de services concerné pour étudier les moyens d'obtenir l'appui nécessaire dans de bonnes conditions d'économie et d'efficacité (par. 214).

Tout en n'ayant aucune objection à ce que des projets à effet rapide, financés à hauteur du mandat demandé, soient entrepris en 2011 pour répondre aux besoins les plus pressants de la population locale et améliorer ainsi ses rapports avec la Mission, le Comité consultatif recommande à la MANUI de concevoir et d'exécuter ces projets en gardant à l'esprit une vision réaliste de ce qui est possible dans un environnement aussi complexe et difficile. Il signale également que les projets à effet rapide doivent être considérés comme des solutions à court terme et qu'ils doivent être coordonnés avec les activités de développement et de relèvement humanitaire à plus long terme entreprises par l'équipe de pays des Nations Unies et par les autres organismes compétents (par. 216).

Le Comité consultatif est préoccupé par la situation qui a entraîné des retards dans le projet de construction à la MANUI et engage le Secrétaire général à résoudre rapidement les problèmes rencontrés. Il souhaite que des informations supplémentaires à cet égard et des propositions détaillées dégagées de l'analyse des options actuellement à l'étude soient dès que possible soumises à l'Assemblée générale pour examen (par. 221).

Suite donnée à la recommandation

Dans le budget de 2012, les coûts des services envisagés ont été ramenés à 116 dollars par personne, contre 648 dollars en 2011 car la MANUI fait appel à des prestataires commerciaux au lieu de dépendre, comme en 2011, d'un seul prestataire, le Département d'État des États-Unis.

Le programme des projets à effet rapide est exécuté conformément aux directives du Département des opérations de maintien de la paix, sur la durée et la portée. Quarante projets portent sur cinq domaines thématiques d'appui au mandat de la Mission, soit : la planification de la gestion des ressources en eau; la culture de la paix; la sensibilisation aux problèmes de l'environnement; la distribution d'eau et l'assainissement au niveau local; et les forums des femmes et des jeunes. Ces domaines correspondent aux priorités à long terme définies par l'équipe de pays des Nations Unies dans le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. La plupart des projets sont exécutés par des organisations non gouvernementales irakiennes agréées et les propositions sont examinées par une commission intégrée présidée par le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général, Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire qui doit veiller à la programmation par l'équipe du Programme de la formation des cadres des missions à l'administration et à la gestion des ressources et en assurer le suivi.

On trouvera des précisions sur l'avancement du projet de construction aux paragraphes 354 à 360 du présent rapport.